

SOUS LA DIRECTION DE
AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

CES HOMMES QUI FONT VIVRE LES RIVIÈRES

PRÉFACE
MICHEL ROCARD

TEXTES ET IMAGES
LOUISETTE GOUVERNE

AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

CES HOMMES QUI FONT VIVRE LES RIVIÈRES

PRÉFACE
MICHEL ROCARD

TEXTES ET IMAGES
LOUISETTE GOUVERNE

Crédits photos

Jaquette : G. Poussard

Pages 14, 19, 22, 30, 38, 41, 42, 47, 53, 54, 58, 63, 67, 68, 77, 78, 83, 84,
91, 93, 97, 98, 107, 111, 112, 119, 122, 127 :

L. Gouverne

Pages 25, 29 :

J.-L. Aubert

Page 81 :

Communauté de communes de la vallée de l'Hérault

ISBN 978-2-9506252-5-0

L'eau au cœur des territoires

PRÉFACE DE MICHEL ROCARD

Il n'est pas de vie sans eau... Produit vital, produit magique, l'eau fascine les hommes depuis des millénaires. Innombrables sont un peu partout les dieux et les déesses qui lui furent dédiés. Pour la joie de nos esprits, au-delà de l'accomplissement de nos fonctions vitales et la satiété de nos sens, l'eau fascine notamment parmi nous les poètes et les écrivains. L'eau prend une place superbe dans la grande saga de l'aventure humaine. Nos astronomes se déchainent même présentement pour en trouver des traces sur Mars, preuve éventuelle d'une ancienne vie là-bas.

En outre, à première vue superficielle, il y en a beaucoup sur terre, un peu partout, sinon tout à fait. Cette abondance apparente explique l'absence à peu près générale de l'eau dans les affaires politiques des pays tempérés – les développés d'aujourd'hui – pendant des millénaires, sauf lors de quelques situations précises temporaires et parfaitement explicables.

Or cela change. Pour de multiples raisons, dont quelques-unes seront évoquées ci-dessous, une peur se répand sinon de l'eau, du moins à propos de l'eau. Le débat s'ouvre, se nourrit, se politise et s'internationalise. L'eau devient sujet de délibération publique. L'information est courte. Sur l'eau comme ailleurs, sinon plus qu'ailleurs, la tentation se fait jour de confronter des intérêts – il y a des possédants et des non-possédants – et des positions de principe – une société digne des hommes doit-elle fournir l'eau gratuitement ? – plutôt que des expériences et des savoir-faire.

Il faut savoir gré à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse d'avoir cherché à faire événement en suscitant un colloque, « *L'eau, un projet de territoire* », pour réintroduire le concret du terrain dans ce débat trop porté à l'oublier.

Le présent livre, « *Ces hommes qui font vivre les rivières* » en est l'introduction majeure.

L'eau bien sûr est l'affaire de tout le monde, mais elle est aussi, par nécessité absolue, une affaire d'ingénieurs et de techniciens. Le travail n'est ni politique ni théâtral, il est technique et rigoureux. Ses documents de support le seront aussi, au risque d'être ennuyeux.

Mais voilà, il s'agit de l'eau. La magie joue. On ne parle pas, on n'écrit pas sur l'eau comme on parle ou on écrit sur la fiscalité, la Sécurité sociale ou l'énergie nucléaire. L'eau touche à l'humanité de bien plus près.

Lisez les huit histoires contées dans ce livre. Elles exhalent la vie comme jamais dans les textes pour une confrontation de méthodes administratives. Paysans, élus locaux, animateurs de syndicats y ont une densité, ici ou là une truculence, qui rendent la matière infiniment attachante. Le fait de travailler l'eau donnerait-il une âme de poète ou d'écrivain aux salariés des agences, en qui les philistins d'aujourd'hui ne voient que des bureaucrates ?

*

De quoi sont faits ces dangers, ces menaces, qui qualifient les nouveaux enjeux de l'eau ?

Le premier n'a rien de nouveau, il est éternel. Il tient à la très inégale répartition de l'eau sur la terre. Si l'humanité l'a pendant des millénaires silencieusement acceptée, il n'en est plus de même aujourd'hui. La généralisation absolue de la télévision enseigne aujourd'hui à chacun des sept milliards d'êtres humains comment les autres vivent. Cela rend désormais inacceptables les plus massives de nos inégalités. L'eau en fait partie. Il y a eu dans l'Histoire des guerres de l'eau. Elles menacent de se multiplier.

L'Égypte utilise 95 % des eaux du Nil. Douze nations en amont se disputent les 5 % restant... Il n'y a d'accord ni en fonction ni en vue.

La Turquie, château d'eau, tient à se préserver une substantielle part

du débit des deux grands fleuves qui naissent chez elle, le Tigre et l'Euphrate, appauvrissant d'autant Irak, Jordanie, Syrie, Liban et Israël, voire l'extrême ouest de l'Iran. On a plusieurs fois failli se faire la guerre.

Certains experts ont déclaré voir en l'eau l'un des facteurs de la guerre des Six Jours entre Israël et ses voisins arabes. Ce n'est pas établi, mais pas non plus impossible.

Le Pakistan risque une scission entre le nord et le sud pour des raisons de partage d'eau.

Il n'y a ni procédure ni statut acceptés de traitement des conflits en matière de voies d'eau desservant des riverains de multiples nations.

J'arrête, la liste est trop longue ; il faudrait compléter d'ailleurs de conflits régionaux presque aussi graves.

S'il n'y a pas de menace immédiate actuelle de manque généralisé d'eau potable sur terre, la deuxième grande menace vécue aujourd'hui tient à l'évidente montée du danger réel d'en manquer.

La consommation d'eau moyenne par jour et par habitant est de l'ordre de 30 à 40 litres en Afrique, de 566 litres en Europe et de 1 442 aux Etats-Unis. Pour le moment, la ressource et son augmentation à travers les précipitations annuelles y pourvoient largement. Mais le développement, et l'émergence massive d'une classe moyenne multiplie la consommation d'eau d'un facteur 3 ou 4, sinon plus. Or, vers 2050, les classes moyennes indienne et chinoise dépasseront sensiblement le milliard. Il y a un grand risque que ce nombre d'hommes grands consommateurs soit largement excessif par rapport aux volumes d'eau disponibles localement.

À cela s'ajoute la probabilité que le réchauffement climatique n'intensifie le processus de désertification à l'œuvre dans le centre-sud des zones tempérées : Etats-Unis, cœur de la Chine, grand Moyen-Orient, Afrique sahélienne. Le stress hydrique ne peut que s'aggraver.

Or le problème global est fort loin de se limiter à celui du volume global des ressources. Celui de sa gestion est aussi décisif.

Faute de place, je ne traiterai pas ici d'un enjeu qui pourrait bien devenir le principal : l'effet de serre et l'incapacité jusqu'à présent

absolue de l'humanité d'essayer sérieusement de le limiter. Hors ce problème, pour le moment, il n'y a pas, loin s'en faut, de pénurie globale d'eau douce dans le monde, même en tenant compte de très graves raretés locales, productrices de rivalités et de conflits potentiellement dangereux. L'alarmisme n'est pas de mise : l'humanité a une certaine habitude de traiter ce problème. Entre l'an 800 et l'an 2000, l'on aurait signé plus de 3 600 traités sur l'eau, dont 159 au cours du seul XX^e siècle. Le Comité du Mékong a fonctionné pendant toute la guerre du Vietnam, Israël et la Jordanie poursuivent les pourparlers depuis plus de trente ans, en dépit des guerres. La Commission du fleuve Indus a survécu à deux guerres entre l'Inde et le Pakistan.

La dramatisation médiatique est donc aussi mal venue touchant la disponibilité de la ressource que la conflictualité de son partage. C'est la meilleure des raisons pour concentrer l'attention et les efforts sur la gestion de la ressource, car là il y a de l'ouvrage, et il est sérieux.

Il faut avoir les volumes en tête. L'eau de la planète bleue approche 14 milliards de kilomètres cubes. 97,2 % de ce volume immense est salé : mers et océans. Les 2,8 % restants sont de l'eau douce, mais 70 % de cette dernière quantité composent les glaces de l'Antarctique, du Groenland et de l'Himalaya. L'humanité dispose donc en eau douce de 0,65 % de l'eau présente sur terre, dont l'essentiel, soit 0,62 % vient des nappes phréatiques. Et la moyenne des temps de reconstitution des nappes phréatiques serait de l'ordre de 150 à 200 ans... On est donc dans le temps long, mais la prudence s'impose.

* *
*

Avant d'entrer davantage dans les détails de gestion, deux chiffres massifs doivent rester présents à l'esprit.

Le premier est que, sur les quantités énormes d'eau douce dont nous parlons, un volume de l'ordre de 30 % à 45 % du total est perdu, gaspillé dans des fuites et pour une moindre part tout simplement volé. Tous nos réseaux d'eau sont très anciens, beaucoup sont centenaires. Ils furent construits pour la plupart dans cette première moitié du XX^e siècle où l'humanité stupéfaite découvrait et apprenait la prospérité. Or l'entretien est important et coûte cher. Il est bien moins spec-

taculaire et populaire que la première adduction. Il fut partout mal assuré, jusque chez ceux qui se disent et se croient les plus développés. Localement, le premier combat contre le manque d'eau possible, il est là. Mais il devrait consommer une très grosse partie des crédits qui se raréfient en temps de crise économique.

Le second chiffre est plus effarant encore. De tout ce qui reste, en moyenne dans le monde, 70 % sont utilisés pour l'irrigation agricole. C'est terrifiant, et encore bien plus difficile à réduire que les fuites. Là, il suffit de payer. Ici, il faut faire changer des comportements ancestraux et affronter des corporations puissantes. L'élevage, à cause des prairies, exige 4 à 5 fois plus d'eau que la culture. Or tous les médecins le disent : nous mangeons beaucoup trop de viande, notamment rouge, mais pas seulement. Combien de décennies faudra-t-il pour changer d'habitudes alimentaires ? Que se passera-t-il lorsque les classes moyennes chinoises et indiennes se mettront à manger comme les Américains. Combien de temps faudra-t-il pour que les modes d'alimentation des bêtes et les choix de cultures composent un parcellaire agricole moins insatiable en eau ? Jusqu'où peut-on pousser la reforestation ?

De nouvelles techniques sont disponibles. L'arrosage goutte-à-goutte économise au moins 70 % de la ressource. Mais l'investissement est très lourd, et long à amortir. Et il ne convient pas à toutes les cultures. Demain, en milieu forestier, les arbres porteurs de capteurs-compteurs hydriques ouvriront eux-mêmes momentanément les mini vannes qui les alimentent... Dans tous ces domaines : les fuites, les vols, les habitudes alimentaires, les façons agricoles, une intense pression de l'autorité publique suprême, par le discours, puis l'incitation et enfin le contrôle est à l'évidence nécessaire.

Reste à bien gérer le système lui-même. Or c'est difficile. Aucun produit au même titre que l'eau n'intéresse à la fois la totalité des individus d'une collectivité, car tout le monde la veut dans son robinet, et quiconque exerce une responsabilité publique, locale, régionale ou nationale. Il faut des normes et des infrastructures, des opérateurs publics et privés, des acteurs lucratifs et d'autres bénévoles, des institutions et des procédures locales et d'autres régionales, une vraie écoute mutuelle et de bonnes habitudes de négociation pour faire évoluer comportements et pratiques.

L'eau s'accommode mal de la dictature, et même de l'autoritarisme : son usage dépend exclusivement de comportements privés, et ceux-ci ne seront efficaces que si les raisons qui poussent à les changer en sont comprises et acceptées. Les territoires pertinents pour la gestion de l'eau sont étrangers aux délimitations administratives.

Au niveau régional, la gestion optimale doit se faire par bassin versant. L'intuition en fut néerlandaise, puis allemande, la découverte politique et la généralisation en furent françaises par la création de 6 agences de l'eau. Mais le principe est fort loin d'être généralisé. Chaque bassin versant a besoin d'autonomie, puisque la recherche de l'eau n'y a pas la même difficulté, que sa distribution n'y rencontre pas la même densité de population. Enfin, l'intensité de l'effort nécessaire pour que l'assainissement réponde efficacement au volume et au niveau de l'adduction dépend de la géographie des nappes et de la manière dont elles sont habitées et cultivées. Bref, le centralisme administratif disconvient à la gestion de l'eau... Elle est moins difficile à gérer en pays démocratique qu'ailleurs. Elle appelle une vraie décentralisation.

Un autre facteur propre à l'eau perturbe les conformismes administratifs. Le meilleur traitement des eaux usées se fonde sur le principe « pollueur-payeur ». Mais la redevance qui correspond à ce paiement n'a de sens et ne sera acceptée que si elle est vraiment localement calculée. Elle est une exigence de l'État... Dès lors un impôt ?

Mais elle est variable, fixée par un collège spécialisé ad hoc et non pas par des élus du suffrage universel. C'est la meilleure manière de faire, mais elle est intolérable aux orthodoxes du droit fiscal presque partout dans le monde, et notamment en France. La loi française sur l'eau de 1964 a un sérieux parfum d'inconstitutionnalité... C'est vrai, mais on a très bien vécu avec pendant cinquante ans. Le Conseil constitutionnel, non saisi, n'a pas eu à bouger. La Cour des comptes à de multiples reprises, a tenté de briser le système, ce qui aurait été une catastrophe. Elle en fut toujours empêchée.

Je suis de ceux qui s'en sont occupés fermement. D'abord comme fonctionnaire, puis comme Premier ministre.

On a pu croire le problème réglé lorsque le président Chirac décida au début des années 2000 d'intégrer la Charte de l'environnement dans le

préambule de la Constitution. Mais, bien que le principe « pollueur-payeur » y figure explicitement, le gouvernement de cette période, tenté de sortir de l'imbroglio constitutionnel, rédigea une nouvelle loi sur l'eau dans laquelle il n'osa pas régler le problème complètement. Actuellement, le taux de la redevance ne dépend plus exclusivement des caractéristiques locales des pollutions. Il doit se situer dans des fourchettes fixées par le Parlement.

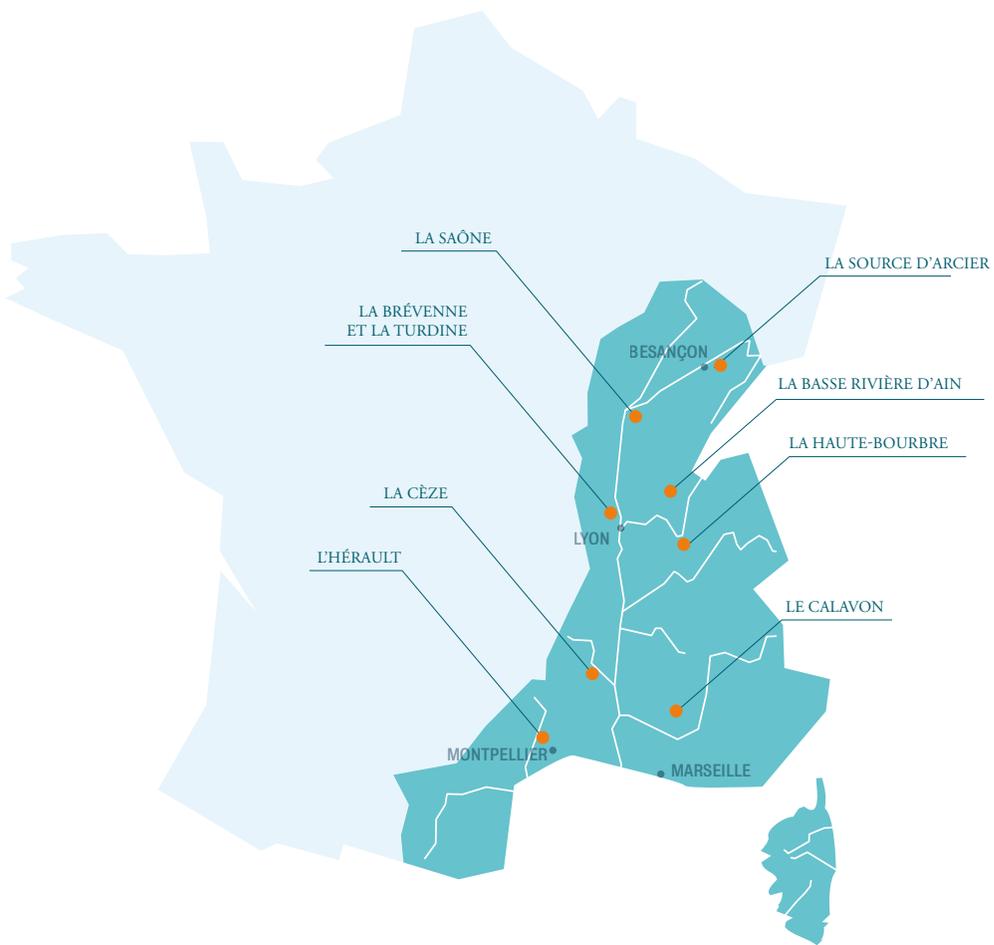
Celles-ci seront naturellement étrangères à toute réalité physique locale. Enlever son caractère irrécusable parce que concret à la redevance est très dangereux, aussi bien pour la légitimité de cette redevance que pour la pertinence de son montant.

Ce n'est pas qu'au niveau du bassin versant (comme pour la redevance) que l'on a besoin d'autonomie. C'est aussi dans le bassin hydrique de proximité : sources captées, nappes phréatiques, bassins des rivières. Car c'est à ce niveau, et pas ailleurs, qu'il faut traiter l'équilibre entre l'adduction et l'assainissement, aménager et préserver les cours d'eaux et leurs rives, inspirer des politiques agricoles et forestières, bref, créer la proximité et la confiance nécessaires entre distributeurs et utilisateurs de ce merveilleux produit qu'est l'eau.

* *
*

Les huit histoires que vous allez lire sont à cet égard exemplaires. Il s'y confirme que si l'eau n'a guère besoin d'une bureaucratie pléthorique elle a beaucoup plus besoin d'acteurs compétents, créatifs et fiers de lui être liés.

MICHEL ROCARD, AOÛT 2013



SOMMAIRE

LA SOURCE D'ARCIER	PAGE 15
Le marais qui fait de l'eau bonne à boire	
LA HAUTE-BOURBRE	PAGE 31
Des captages foncièrement protégés	
LA BASSE RIVIÈRE D'AIN	PAGE 43
Pierre qui roule sauve la rivière	
LA BRÉVENNE ET LA TURDINE	PAGE 55
Course d'obstacles	
L'HÉRAULT	PAGE 69
Vivre canal	
LE CALAVON	PAGE 85
Rendre l'eau à la rivière	
LA CÈZE	PAGE 99
La renaissance de l'eau à Saint-Ambroix	
LA SAÔNE	PAGE 113
Simplifier le mille-feuille de l'eau	
ÉPILOGUE	PAGE 129
Ouvrir une troisième voie pour l'eau	
REMERCIEMENTS	PAGE 134



La source d'Arcier

Le marais qui fait de l'eau bonne à boire



À l'amont et à l'aval de Besançon, le Doubs, à l'onde profonde troublée de remous épars, se déroule tel un long serpent apaisant et nourricier. Sur ce territoire, on respire l'eau, le regard apprend à se repaître des plis, des stries et des taches de verts qui occupent l'espace jusqu'au ciel. Les rives de cette rivière sont vivantes, aménagées de baignades, on la descend en canoë, en bateau, on la suit à bicyclette sur une vélo-route plaisante, le long du chemin de halage qui permet d'entrer en douceur dans l'espace urbain. Pourtant, le cadre de ce territoire verdoyant, serein et généreux peut être rapidement troublé. Le niveau de certains cours d'eau est sujet à des variations brutales lors d'aléas climatiques. Cette complexité hydrologique liée au sous-sol karstique de la contrée s'illustre en particulier dans le marais de Saône, l'un des rares marais existant encore sur le territoire métropolitain.

Ce vaste espace naturel, un plateau calcaire à près de 400 mètres d'altitude aux portes sud-orientales de la capitale de la Franche-Comté, est à plusieurs titres une chance pour Besançon, cité enchâssée dans une boucle du Doubs surplombée par la citadelle de Vauban¹ et six autres collines. Cette zone humide de 800 hectares², désignée comme

¹ La citadelle de Besançon, construite sur un anticlinal par l'ingénieur Vauban au XVII^e siècle, est classée au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2008.

² La zone humide du marais de Saône coïncide avec le périmètre de protection rapproché de la source d'Arcier (750 hectares), tandis que le bassin versant couvre 10 200 hectares dont 52 % sont couverts de forêts et 1300 hectares consacrés aux grandes cultures.

site pilote pour la reconquête de l'eau par le ministère de l'Écologie en 2006, alimente la source d'Arcier, qui jaillit non loin du Doubs. Une source qui alimente la ville en eau potable depuis deux mille ans et demeure sa principale ressource en eau brute. Pas étonnant que cette configuration ait conduit la municipalité à vouloir maîtriser, dès 2001, la protection de ce captage et à s'engager pour préserver la qualité de l'eau qui circule de façon capricieuse dans le sous-sol. Une eau où l'on retrouvait depuis la fin des années 1990 des concentrations préoccupantes de certains herbicides³.

La ville s'est alors trouvée devant un choix. Soit elle investissait dans une coûteuse unité de traitement des pesticides qui serait amortie sur trente ans, avec un coût annuel de fonctionnement de 130 000 euros, soit elle optait pour un projet préventif dans le but d'améliorer directement la qualité de l'eau brute, qui ne nécessiterait alors plus de traitement avant d'être distribuée.

Cette seconde solution impliquait un investissement dans de l'animation, dont le coût annuel est estimé à 40 000 euros. Elle pouvait paraître plus complexe à mettre en œuvre a priori, mais elle renforçait la confiance des Bisontins dans la qualité de leur eau du robinet. Besançon a préféré miser sur le long terme et la prévention en préservant ce marais et en menant campagne pour que les agriculteurs, les collectivités et les jardiniers réduisent sur les communes environnantes les quantités de phytosanitaires utilisées. Une solution plus respectueuse de l'environnement et plus économique.

La décision ne surprend guère dans une ville réputée pour sa qualité de vie et où l'on a eu assez tôt le souci de protéger la nature. Estampillée ville verte pour ses 2 400 hectares d'espaces verts, Besançon a élaboré un Agenda 21 en 2006, tandis que l'agglomération a finalisé le sien en 2011. Pour mieux comprendre la situation de cette « ville à la campagne », comme elle est souvent décrite, il convient de replacer la cité de 120 000 habitants au sein d'une agglomération, le Grand Besançon, qui totalise une population de 176 000 personnes. Les 58 communes périphériques demeurent

³ Le suivi analytique de l'eau distribuée à Besançon concernait plusieurs matières actives en priorité : l'atrazine et son métabolite de dégradation la déséthyl-atrazine, le diuron, un désherbant utilisé par les communes et les particuliers, et le glyphosate et son métabolite l'acide aminométhylphosphonique, retrouvé dans les eaux en 2006. Les concentrations de ces trois molécules se sont réduites au fil des analyses depuis 2004. Entre 1998 et 2003, trois dépassements de la norme de concentrations totales (0,5 µg/l) ont été enregistrés, et aucun entre 2004 et 2011.

des bourgs ruraux dont la population croît, mais qui, hormis Saône (3 500 habitants), ne comptent chacune guère plus de 100 âmes.

La qualité de l'eau qui coule au robinet et l'esprit de service public rendu aux Bisontins guident la gestion des services de l'eau et de l'assainissement de la ville. Cette action politique inscrite dans le long terme apporte des résultats tangibles. Par exemple, Besançon peut mettre en avant un prix de l'eau parmi les plus bas de France : 2,60 euros TTC le mètre cube (en juillet 2013).

Ou bien, de façon originale, la ville s'est offert le luxe de déposer une marque, la Bisontine, en 2006, pour valoriser la qualité de l'eau du robinet. Une campagne de communication bien orchestrée a vendu aux Bisontins l'eau de la ville « 100 % économique (cent fois moins chère que de l'eau en bouteille en 2007), 100 % nature (pas de transport de bouteilles plastique et moins de déchets) et 100 % bien-être (l'eau de ville est garantie excellente pour la santé) ». Les habitants de l'agglomération peuvent même acheter des bouteilles en verre consignées de Bisontine pétillante. L'eau du réseau d'eau potable est filtrée, traitée à l'ozone, on lui adjoint du gaz carbonique et elle est embouteillée par un artisan limonadier local. La création de cette marque d'eau municipale semble avoir dopé la consommation de l'eau du robinet par les Bisontins, y compris dans les crèches et les hôpitaux ; une enquête de 2011 montre qu'ils sont 55 % à boire l'eau du robinet contre 32 % en France.

Christophe Lime, adjoint au maire de Besançon en charge notamment de l'eau et de l'assainissement et président de la régie eau, affirme qu'un « *service public de l'eau doit faire la démonstration de son excellence ; il ne doit pas s'endormir et miser sur la mutualisation pour cela* ». Il rappelle que l'idée de mettre l'eau du robinet en bouteille est née d'abord de la volonté de valoriser les agents municipaux du service des eaux, puis évidemment la qualité du produit.

La publicité faite à la Bisontine rejaillit jusqu'au plateau d'Arcier, prétend le président de la régie. « *Là-bas, on sait que l'eau vient de chez eux, cela les responsabilise.* » Une explication qui éclaire les conditions dans lesquelles Besançon a conduit le projet de protection de sa ressource principale en eau située sur le territoire de communes avoisinantes. De l'eau brute qui circule dans les profondeurs du marais de Saône et alimente l'une des quatre stations de traitement d'eau potable de la ville, celle de la Malate.

Doué d'empathie politique, passionné par les dossiers qu'il aborde et assis sur de solides convictions, Christophe Lime accueille ses visiteurs avec un regard bleu dessiné de noir, bienveillant. Il raconte comment, rapidement, il a fallu dégager des priorités.

« La ville, qui a la compétence eau et assainissement, a récupéré très vite la maîtrise d'ouvrage afin d'élaborer les périmètres de protection sur une source qui représente 44 % de son approvisionnement en eau potable. Nous voulions avancer vite, j'ai alors pris un engagement devant tous : nous élaborons un texte réglementaire de façon à avoir un périmètre de protection – les périmètres rapprochés ont été acquis par Besançon – sachant qu'il n'est pas parfait, puis avec tous nous avancerons dans la concertation. »

Voilà donc une dizaine d'années qu'ensemble ville, collectivités environnantes, chambre d'agriculture et associations environnementales ont commencé à réfléchir et à mettre en place des procédures. *« Nous avons essayé de repérer tous les acteurs concernés sur le terrain de façon à pouvoir avancer ensemble. Selon les acteurs, cela prend plus ou moins de temps... »*

Les mystères du marais

Depuis juin 2004, lors de la mise en place de périmètres de protection concernant une dizaine de communes du plateau d'Arcier, le marais de Saône, véritable château d'eau de Besançon, a été l'objet de plus d'attention. Le syndicat mixte du marais de Saône⁴, qui avait vu le jour en 2000, a pu développer ses actions de préservation d'un milieu d'exception.

Cette grande dépression fermée qui abrite des prairies humides, des mares, des étangs, des aulnaies et saulaies... constitue autant de refuges pour des espèces spécialisées, et plus généralement pour une grande biodiversité. Le marais de Saône est inclus dans le site Natura 2000 Moyenne Vallée du Doubs, et il est inscrit comme zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Il est également labellisé espace naturel sensible dans le Doubs, et c'est

⁴ Le syndicat mixte du marais de Saône a pour membres le département du Doubs, les communes de Besançon, Gennes, Montfaucon, Morre, Saône et La Vèze et le syndicat pour l'aménagement de Besançon-Sud-Plateau.



Nous ne voulions pas imposer une vision technocratique de la collectivité sur ce que pouvait devenir le marais. »

Yves-Michel Dahoui,
conseiller général, président du syndicat mixte du marais de Saône



naturellement le conseiller général du canton, Yves-Michel Dahoui, par ailleurs adjoint de Besançon en charge de la culture, qui est le président du syndicat. Le département se trouve ainsi le financeur majeur, aux côtés de l'agence de l'eau, des études et des actions de protection et restauration de la zone humide.

« *Nous ne voulions pas imposer une vision technocratique de la collectivité sur ce qui pouvait advenir du marais* », souligne Yves-Michel Dahoui. Lors de deux réunions publiques qui ont rassemblé jusqu'à 400 participants du plateau en 2008, ceux-ci se sont exprimés pour imaginer ce que deviendrait ce lieu ; ils n'ont pas opté pour un sanctuaire ou un Disneyland. Ils se sont prononcés pour préserver le rôle de filtre du marais et ses richesses biologiques, mais également pour valoriser le site avec précaution. À la suite de cette réflexion, un premier plan de gestion sur cinq ans a été élaboré en 2009. Le conseiller général, attaché à cette fonction d'aménagement du territoire du marais, se félicite qu'une coopération intelligente se mette progressivement en place. Il se déclare satisfait de l'implication des chasseurs, et constate qu'il n'est pas aisé d'amener les agriculteurs à pratiquer de l'élevage extensif, qui permet de réouvrir en douceur et d'entretenir les milieux qui se sont fermés depuis les années 1950.

Christophe Verrier et Marylène Simonin, chargés de mission au syndicat, racontent comment la structure a acquis peu à peu une quarantaine d'hectares, a réalisé des travaux de débroussaillage, de défrichage, intervient sur les drainages réalisés par les habitants dans les années 1960 et 1970, restaure des ruisseaux naturels détournés, tente de laisser libre cours au cheminement diffus d'écoulement du marais. L'autre mission essentielle est la pédagogie. Le syndicat publie le *Journal du marais de Saône* qui présente des actions concertées de préservation du milieu et de la ressource en eau. La publication est destinée aux habitants d'une dizaine de communes appartenant au bassin d'alimentation du marais, mais aussi à ceux de deux quartiers de Besançon où l'on boit l'eau provenant de la source d'Arcier.

Les chargés de mission ont également mis au point et coordonnent les programmes de visites proposées ou organisées à la demande. Les randonneurs chaussés de bottes s'enfoncent dans les prairies couvertes de graminées et près des fossés de carex et de joncs. Les curieux apprivoient cet espace étrange, tour à tour inondé ou sec... Au belvédère

du Creux-sous-Roche, ils comprennent mieux que le marais peut stocker 6 millions de mètres cubes d'eau qui vont être vidangés en quelques jours. Ce volume incroyable des masses d'eau qui peuvent inonder brutalement le marais est difficile à imaginer pour celui qui ne connaît pas le marais en période de pluie. Le travail de filtre naturel du marais est également délicat à appréhender. Néanmoins, pour parfaire cette approche, il ne reste plus qu'à rejoindre la source d'Arcier elle-même.

Non loin des méandres du Doubs, à Vaire-Arcier, il faut marcher près d'un kilomètre à partir du parking des sources. Quand nous nous enfonçons sous les frênes, le ruissellement de l'eau envahit progressivement les oreilles et la fraîcheur traverse la peau. On longe un ruisseau jusqu'à être happé par le fracas assourdissant d'une cascade dont l'énergie humide pénètre le corps. C'est le trop-plein de la source, située en amont, accessible par une grotte où est réalisée la prise d'eau pour alimenter plus de 50 000 Bisontins.

Avec les communes du marais, un partenariat a été noué autour de l'objectif « zéro phyto » ; un travail classique, reconnaît Christophe Lime.

« *Nous leur avons expliqué qu'il s'agissait bien sûr de protection de l'environnement, mais aussi de protéger la santé de leurs salariés, qui ne manipuleront plus de produits toxiques, ainsi que celle des buveurs d'eau. Enfin, l'arrêt de l'utilisation de phytosanitaires et l'élaboration de schémas de désherbage communaux permettent de réaliser des économies.* »

La ville de Besançon a tenté de convaincre les élus, qui à leur tour ont expliqué aux conseillers municipaux que dans certains chemins il y aurait désormais des herbes folles... Ensuite, ils se sont adressés à leurs administrés via les bulletins municipaux. « *Cela peut paraître simple, constate Christophe Lime, mais cela nécessite un réel accompagnement, et il ne faut pas aller plus vite que la musique.* »

À Montfaucon comme à Gennes, les élus se sont engagés dans la démarche zéro phyto. Au centre du bourg, à Gennes, non loin de la mairie-lavoir, étrange bâtiment aux pierres gris bleuté – les deux pièces de la mairie ont été posées sur le lavoir, construit en 1830, Aline Mottas, l'agent technique polyvalent, a repris une binette pour venir à bout des herbes qui ont recommencé à envahir la place recouverte



Voilà un mois, je suis passée avec le désherbeur thermique autour de la mairie, au pied de l'escalier, je nettoie à la main entre les joints des pierres.»

Aline Mottas,
agent technique polyvalent

de cailloux. « Voilà un mois, je suis passée avec le désherbeur thermique autour de la mairie, au pied de l'escalier, je nettoie à la main entre les joints des pierres. Et j'ai passé trois jours à désherber deux allées d'écopier », explique la jeune femme. En entrant dans l'atelier municipal, elle montre l'outil qui a été construit par son collègue : une sorte de herse en métal qu'ils accrochent à l'avant du petit tracteur pour déraciner les herbes dans les chemins empierrés. Toujours avec un grand sourire, elle confesse passer beaucoup de temps au désherbage parce qu'elle aime que ce soit propre ! Elle montre les documents de suivi qu'ils réalisent en lien avec la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) qui leur a apporté des conseils pour s'équiper et avec laquelle ils font le point une fois l'an.

Thérèse Robert, adjointe en charge de l'environnement, sait bien que c'est à l'huile de coude qu'il faut faire appel. « Pour montrer l'exemple, la commune n'utilise plus de désherbant, sauf une quantité infime au cimetière. » Décision a été prise aussi de laisser en herbe une partie des trottoirs plus à l'extérieur du bourg. Il arrive également à l'adjointe de « parler gentiment » à des habitants qu'elle voit utiliser des pesticides pour tenter de les en dissuader. « Mais cela a-t-il un effet ? Je ne suis pas sûre. » Thérèse Robert estime que le plus radical serait de voir les pesticides disparaître des rayons dans les commerces spécialisés et à la coopérative.

Alors que Besançon entame la onzième année du suivi phytosanitaire sur le bassin, Christophe Lime rappelle que les réductions d'utilisation de ces produits n'ont pas concerné que les communes. Besançon a impliqué d'autres partenaires, comme Réseau ferré de France, parce qu'une ligne de chemin de fer traverse le marais, ou le conseil général afin qu'il puisse réviser ses pratiques en matière de salage et de désherbage des routes départementales, ou encore l'équipe de l'aérodrome, dont les pistes avancent dans le marais. Il était délicat de pratiquer le désherbage thermique à proximité des réservoirs d'essence... L' élu a fait l'effort de comprendre leurs contraintes et leur raisonnement. La préservation du marais et donc de la ressource en eau pour la ville de Besançon n'est effectivement pas évidente à mettre en musique, car le périmètre de protection sur le plateau d'Arcier abrite un certain nombre d'activités potentiellement polluantes, comme des réservoirs d'hydrocarbures, des zones d'activités et trois stations d'épuration, outre les voies de circulation et l'aérodrome.

Les particuliers qui utilisent eux aussi des phytosanitaires dans leurs jardins et pour « nettoyer » les abords de leurs maisons sont concernés. « *Il est plus compliqué de les atteindre* », convient Christophe Lime. Besançon fait passer des messages via les journaux municipaux dans les communes périphériques, tente de sensibiliser les marchands de produits et utilise le savoir-faire en matière de communication du syndicat mixte du marais de Saône, qui développe des actions pédagogiques pour les visiteurs du site et dans son journal. En échange de quoi, la ville participe financièrement au poste communication du syndicat.

Des agriculteurs responsables

Quant au travail avec la chambre d'agriculture, il fut plus lent. « *Ces professionnels avaient des craintes ; on sortait alors de l'épisode de la vache folle...* », précise Christophe Lime, qui a tenté de convaincre également les agriculteurs qu'une telle action de préservation de la ressource était une opération gagnant-gagnant. « *Cela peut leur servir à démontrer dans les zones périurbaines que les agriculteurs sont responsables de la terre et de l'alimentation en eau de l'ensemble d'une population.* » L'écu veille par ailleurs à ce que les partenaires, dont les agriculteurs, soient toujours associés aux opérations de valorisation et de communication.

Le vice-président de la chambre d'agriculture du Doubs, également élu à la chambre régionale d'agriculture – il exploite 140 hectares avec son épouse à Saône et produit du Morbier en appellation d'origine contrôlée –, se retrouve sur la même longueur d'onde que l'écu urbain. Christian Morel en est convaincu : « *Nous sommes des périurbains et si nos voisins de Besançon étaient les victimes d'une eau de mauvaise qualité, nous en serions responsables.* »

Sur l'espace du marais, à Saône, où l'on aperçoit les prairies inondables, avec en arrière plan les saules et les aulnes, l'enfant du pays se souvient que les éleveurs ont quitté le marais, qu'ils n'y ont plus emmené leurs bêtes à la pâture. Que, gamins, on leur défendait d'aller dans le marais, dangereux avec ses trous d'eau, ses couleuvres... Devant l'Œil-de-Bœuf et la fontaine du Grand Saône, au cœur du bourg, deux sites aménagés par Besançon, il se rappelle la violence des flots qui jaillissaient des résurgences lors des pluies. La rumeur véhiculait le souvenir d'enfants emportés. Le marais faisait peur. « *Pourtant, Saône*



Nous sommes des périurbains et si nos voisins de Besançon étaient les victimes d'une eau de mauvaise qualité, nous en serions responsables. »

Christian Morel,
vice-président de la chambre d'agriculture du Doubs

viendrait de sagona, l'eau sacrée », ajoute Christian Morel. Avec son regard souriant, son accent franc-comtois et sa faconde, il explique qu'il a voulu que les agriculteurs et la régie de la ville aient un avis partagé pour envisager comment ils pouvaient ensemble améliorer la qualité de l'eau sur le plateau d'Arcier, boisé pour moitié.

« Nous avons institué ce dialogue depuis plus de dix ans. Au départ, nous avons convenu qu'il valait mieux tenter d'entraîner une quarantaine d'exploitants sur le bassin à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires plutôt que de se donner bonne conscience avec la conversion au bio de quatre ou cinq exploitations seulement. »

Christian Morel espère que le bio, ce sera la cerise sur le gâteau, la suite de l'histoire, parce que l'on n'aura pas forcé les agriculteurs.

Le responsable agricole s'est pris de passion pour le dossier d'Arcier. Il reconnaît avoir beaucoup appris avec l'eau... Sur sa propre exploitation, il avait signé une convention de cinq ans pour diminuer de 40% les apports en phytosanitaires. Il y est arrivé en trois ans, et une convention du même type va être reconduite avec l'agence de l'eau. Environ la moitié des agriculteurs du plateau se sont engagés de la même façon, et sur des secteurs stratégiques d'autres ont converti les parcelles cultivées en prairies moyennant une aide financière à l'hectare pendant cinq ans. La plupart vont continuer parce qu'ils ont constaté qu'économiquement c'était intéressant. *« Il nous a fallu cinq ans pour expliquer tout cela, beaucoup de patience et de pédagogie pour convaincre des exploitants qui avaient appris à produire sans se soucier de l'environnement »*, reconnaît Christian Morel. Il souligne également l'engagement de la coopérative Terre comtoise qui s'est impliquée sur le bassin versant pour une eau de meilleure qualité, comprenant que son image y gagnerait ; tandis que les vendeurs de phytosanitaires ont trouvé un nouvel intérêt à apporter des conseils dans ce sens aux agriculteurs.

Grâce à son expérience liée à la source d'Arcier, le responsable agricole a redécouvert les mérites de l'agronomie. *« Nous avions oublié que le sol est un milieu vivant, nous avons renoué avec une rotation des cultures qui inclut la prairie, nous travaillons à vue en étant davantage dans nos champs et l'on admet qu'il puisse y avoir des mauvaises herbes dans un champ »*, détaille-t-il. Il raconte encore qu'il a appris à sortir le soir

avec le pulvérisateur quand les abeilles sont rentrées et parce que les conditions de luminosité et d'hygrométrie permettent d'utiliser sensiblement moins de produits de traitement. *« Si l'on sort le soir, ce n'est pas pour nous cacher, mais il faut l'expliquer aux urbains, qui ont une mauvaise image de nos pulvérisateurs. »*

Cependant, Christophe Lime admet qu'il est bien plus délicat pour passer à l'étape ultérieure prévue par la ville d'aller vers une conversion des exploitations à l'agriculture biologique sur le bassin. *« Cela représente pour les agriculteurs un bouleversement de leur fonctionnement, et nous voulons aussi structurer toute une filière, mettre sur pied des circuits courts pour valoriser des produits plus respectueux de l'environnement sur le secteur. »* Pas question que les produits bio locaux soient acheminés à l'autre extrémité de la France. La ville a commencé à travailler avec la filière laitière, par exemple. *« C'est plus compliqué de convaincre les fruitières d'ouvrir une nouvelle ligne de production destinée aux fromages bio... Elles doivent trouver un accord entre elles, et la théorie expliquée au tableau a parfois un peu de mal à s'appliquer. »* À l'été 2013, l'adjoint reconnaît qu'il a déjà été difficile de mener à bien des diagnostics et que la marche suivante est délicate à monter. Sa recette ? Laisser le temps au temps, car il a bien conscience de la difficulté que peut éprouver le monde agricole pour entamer cette nouvelle évolution.

La réalité des avancées accomplies par Besançon tient en grande partie à la méthode appliquée par Christophe Lime, qui a su trouver des partenaires qui eux-mêmes se sont engagés. *« Je me situe toujours dans un cadre participatif. Il faut que l'acteur que vous emmenez avec vous sente qu'il va trouver quelque chose qui va le faire progresser. »* La volonté de protéger la source d'Arcier, outre le fait de préserver une ressource en eau historique, importante et à débit constant, a constitué également pour l' élu un enjeu de coopération avec les communes environnantes. *« Si un jour on veut transférer la compétence de l'eau et de l'assainissement à l'agglomération, c'est par l'exemple que l'on fait avancer les choses ; je préfère les mariages voulus aux mariages forcés. »* Pour preuve, près de trente communes périphériques se sont progressivement raccordées au réseau d'assainissement de Besançon.

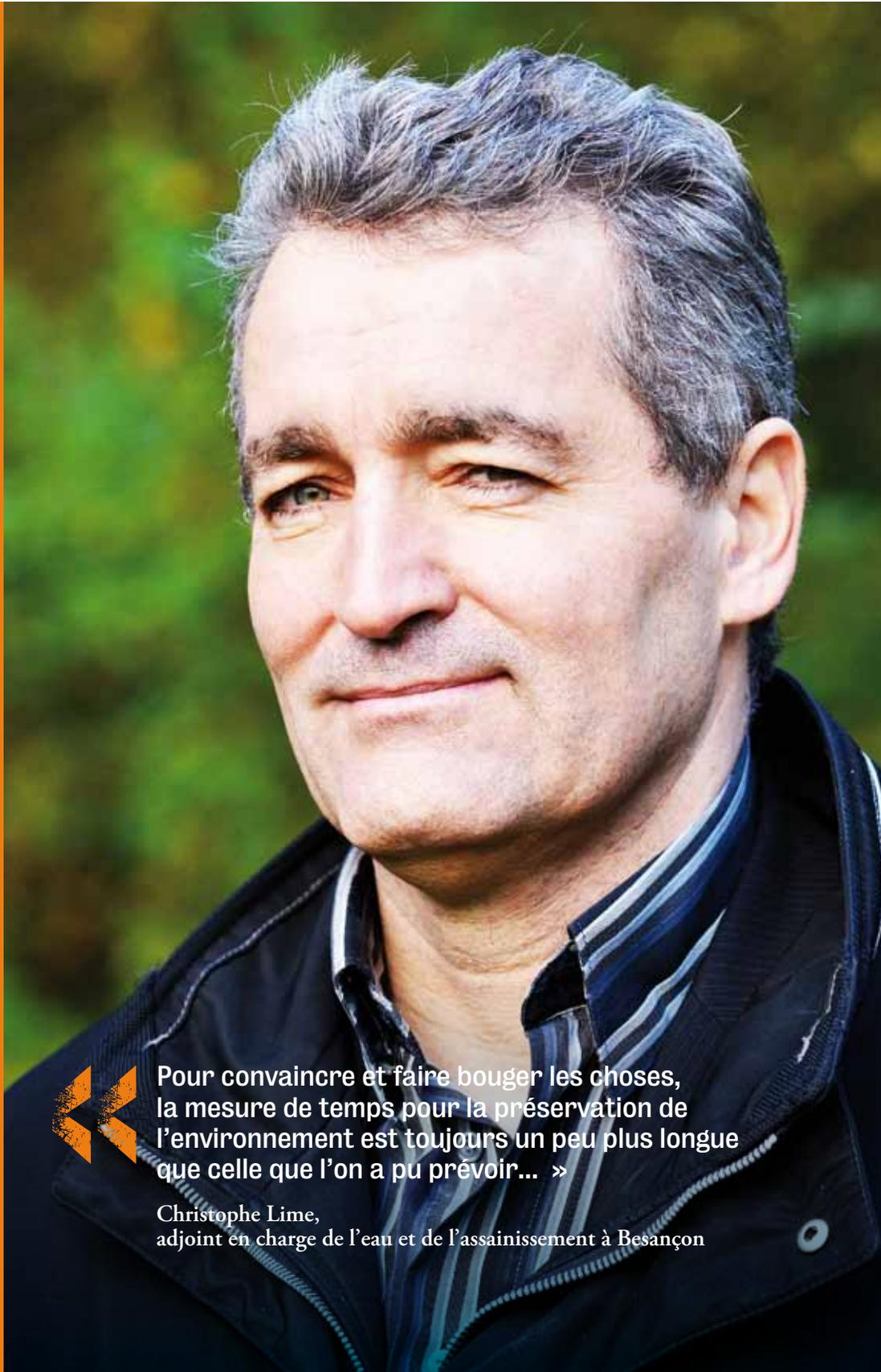
Aboutir à des opérations gagnant-gagnant

« Nous voulons montrer que le secteur ne va pas se figer parce que la ville de Besançon a des périmètres de protection. La norme ne doit pas être perçue comme une interdiction à la vie de se poursuivre. On a créé un état d'esprit et chacun avance à son pas. » Christophe Lime explique les principes et les étapes importantes qui ont permis à la ville de pouvoir préserver à long terme la source d'Arcier.

Depuis une dizaine d'années, la ville, les collectivités environnantes, la chambre d'agriculture et les associations environnementales ont réfléchi de concert et mis en place des procédures. « Nous avons essayé de repérer tous les acteurs sur le terrain de façon à pouvoir avancer ensemble. Cela prend beaucoup de temps et c'est variable selon les groupes concernés. » Il a tenté de les convaincre de ce que la préservation d'une ressource naturelle pouvait être une opération gagnant-gagnant.

Le travail avec les communes a commencé par une sensibilisation des élus, puis continué avec une formation des employés municipaux. L'objectif était d'arriver au « zéro phyto » sur toutes les collectivités du bassin. La coopération avec la chambre d'agriculture a été longue à mettre en place, mais la confiance s'est instaurée. Néanmoins, il reconnaît que les exploitations passées à une agriculture plus raisonnée ont plus de difficulté à envisager de se convertir à l'agriculture biologique. « On bute sur cette nouvelle étape. »

Christophe Lime met également en relief le rôle important de la commission de suivi de la source d'Arcier, qui concerne le bassin versant et réunit une fois par an tous les acteurs, y compris gendarmerie et pompiers... « C'est un acte officiel où l'on réalise un bilan des actions de l'année et des réponses qui ont été apportées aux sollicitations de communes ou de particuliers. Dans chacun de ces cas, si l'on a considéré qu'il y a eu effectivement une atteinte au milieu naturel et à la préservation de la ressource, on explique les procédures que l'on a mises en œuvre pour y remédier. On démontre ainsi que si l'on est interpellé, on ne reste pas sans rien faire. C'est important de le faire savoir. »

A close-up portrait of Christophe Lime, a middle-aged man with grey hair, wearing a dark jacket over a striped shirt. He is looking slightly to the right with a thoughtful expression. The background is a soft-focus green, suggesting an outdoor setting.

« Pour convaincre et faire bouger les choses, la mesure de temps pour la préservation de l'environnement est toujours un peu plus longue que celle que l'on a pu prévoir... »

Christophe Lime,
adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement à Besançon



La Haute-Bourbre

Des captages foncièrement protégés



Il y a toujours quand on parle d'eau une part de mystère. Dans certains cas, on identifie aisément l'origine de l'eau, dans d'autres cas, cette origine est présumée, donc un peu mystérieuse. Par exemple, le pompage de Saint-Ondras qui est entouré de champs de maïs procure une eau qui contient moins de nitrates que nos autres captages situés en partie sur des prairies. La ressource de Saint-Ondras provient manifestement d'un bassin plus étendu. » En guise d'introduction, le président du syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute-Bourbre, dans le Nord-Isère, avance la complexité du sujet qui l'occupe depuis une douzaine d'années. Une complexité dont les cartographies hydrogéologiques et études agroeconomiques n'ont pas expliqué tous les secrets, semble-t-il.

D'une voix posée et feutrée, Daniel Vitte explique par le menu le long chemin accompli par le syndicat afin d'améliorer de façon durable la qualité des eaux des captages, notamment ceux sis au-dessus du château de Virieu, qui sont contaminés aux pesticides. Il aura fallu l'audace de l'élu et l'ouverture d'esprit des agriculteurs du lieu pour faire tomber le tabou du foncier en matière de protection des captages d'eau potable. Avec le flegme d'un capitaine, dans le bâtiment dessiné comme un paquebot où s'est installé le syndicat, qui regroupe 17 communes et dessert 7 500 abonnés disséminés dans la campagne via 400 kilomètres de canalisations, Daniel Vitte détaille les raisons, les contraintes et les opportunités qui ont permis au syndicat d'avoir sur Virieu un engagement inédit en achetant une propriété agricole afin de mieux maîtriser le foncier sur les aires de captage. « *Nous savons que sur ce bassin versant bien cerné, une modification des pratiques culturales*

encadrée par des baux environnementaux entraînera une amélioration certaine de la qualité de l'eau. »

L'élu, qui cumule les mandats opérationnels locaux – maire de Montrevel, il est également conseiller général du canton de Virieu-sur-Bourbre, président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien, du syndicat Vals du Dauphiné Expansion et de l'Association des Maires de son département –, argumente pour faire valoir une décision qui a pris valeur d'exemple dans la région depuis 2012. Pourtant, deux ans plus tôt, à l'annonce de la signature de la promesse de vente entre le syndicat et un couple d'agriculteurs qui préparait son départ à la retraite, cette option avait provoqué des réticences. Est-ce bien dans les compétences du syndicat des eaux d'acheter des terres... , s'étaient interrogés la plupart des exploitants de la contrée et les organisations agricoles. Des interlocuteurs incontournables dans le canton de Virieu, que le conseiller général connaît depuis l'enfance et où l'activité agricole demeure essentielle.

Sur ces « terres froides », les odeurs des troupeaux flottent dans le paysage vert et pentu, au parcellaire de bocage. De jeunes agriculteurs s'y installent encore et recherchent des terres à exploiter. Dans un tel environnement, la question du foncier est évidemment sensible. Pourtant, le syndicat n'a guère le choix, le bassin versant couvre 115 hectares, dont 96 sont des surfaces agricoles cultivées par dix exploitants. Mais qu'une collectivité comme le syndicat des eaux intervienne sur le marché foncier pouvait être perçu comme une intrusion inacceptable ou inappropriée.

D'ailleurs, l'élu le reconnaît :

« J'ai conduit une procédure à la hussarde. Je suis allé discuter en franc-tireur avec le couple d'agriculteurs disposé à céder ses terres et nous avons pris un engagement, signé une promesse de vente, avant d'intégrer la Safer¹ et la chambre d'agriculture dans la procédure. J'assume cette démarche, car elle était pionnière... Je savais que la confiance des agriculteurs et du comité du syndicat mixte devaient être acquises avant de réunir autour d'une table les organisations agricoles. »

¹ Safer : les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, créées en 1960, jouent un rôle majeur dans l'aménagement du territoire rural. Les missions des 26 Safer du territoire français consistent à dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers et favoriser l'installation des jeunes, mais aussi à protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles et à accompagner le développement de l'économie locale.

Cependant, ce coup de poker a relevé d'un parcours du combattant avant même d'enlever l'accord du Comité syndical – acquis *in fine* à la quasi-unanimité des 34 membres. « *J'avais entamé les négociations en présence du directeur du syndicat et en informant les trois vice-présidents qui étaient sur la même longueur d'onde que moi.* » Néanmoins, il a fallu expliquer aux délégués communaux que l'achat de terres pouvait entrer dans les vocations du syndicat. Le président a argumenté ; selon lui, il est en effet difficile de toujours demander aux agriculteurs de modifier leurs pratiques culturales et de produire moins sans que le syndicat s'implique et réalise des efforts importants et durables. Si la pensée commune prétend que la terre est faite pour les agriculteurs, Daniel Vitte a défendu que le syndicat devait s'assurer de la maîtrise du foncier sur un périmètre stratégique autour du captage pour préserver la qualité de l'eau à long terme. Et il a pu trouver un argument de poids pour l'épauler dans sa croisade. L'agence de l'eau s'engageait en effet à verser une subvention de 80 % pour l'achat du foncier par le syndicat. « *Avec cette approche, l'agence est dans le vrai, elle donne les moyens à la collectivité de franchir le pas. Car un syndicat a toujours l'œil sur les redevances, les investissements et les taux d'emprunt... Alors investir dans du foncier doit être accompagné de façon importante* », souligne Daniel Vitte.

Toutes les parties prenantes s'accordent à reconnaître que sans la sensibilité des époux Guinet à la préservation de la qualité de l'eau, aucune opération foncière ne serait intervenue autour des captages de Frêne, Barril, Vittoz et Layat à Virieu-sur-Bourbre. Leur prochain départ à la retraite allait libérer 21 hectares de terres agricoles situées à l'intérieur et à l'extérieur des aires de captages présentant des niveaux trop élevés de pesticides. Des terres qu'ils souhaitaient aussi mettre à la disposition des exploitants locaux. Le dialogue constructif qui s'est engagé durant quelques semaines avec Daniel Vitte a constitué la base de ce qui est devenu une aventure collective sur la commune de Virieu.

« *Cette opportunité foncière inespérée a permis au syndicat d'agir, en bousculant ses habitudes. Son exécutif a pu être convaincu et il s'est montré convaincant ; enfin, le taux de subvention de l'agence pour l'achat des terres a emporté l'adhésion de tous* », conclut Daniel Vitte. Son regard bleu s'éclaire plus tard quand il ajoute : « *Ce couple nous a conservé sa confiance au fil des opérations d'échange de terres. C'est un beau projet de confiance.* »

Plan de reconquête

Depuis des années, le syndicat réfléchissait aux moyens d'améliorer la protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable qui surplombent le val glaciaire où s'est allongé le bourg de Virieu, au pied de l'imposant château du même nom. Une vallée où la Bourbre, qui a pris naissance à Burcin, 7 kilomètres plus au Sud, coule, discrète, avant de se jeter dans le Rhône après une course de 72 kilomètres.

Mais en 2008, la nécessité d'agir s'est faite pressante. Cette année-là, les analyses de l'eau toujours potable distribuée par le syndicat montrent toutefois des taux non conformes d'atrazine², un désherbant dont l'utilisation a été interdite en 2003 en France, et de déséthylatrazine, l'un de ses dérivés. L'agence régionale de santé accède à une demande de dérogation valable pour 3 ans, mais en retour elle fait pression pour que des mesures soient prises par le syndicat afin de réduire les taux de pesticides.

Puis, en 2009, les captages de Frêne, Barril, Vittoz et Layat, qui représentent 18 % de la production d'eau totale du syndicat, vont être concernés par les nouvelles contraintes affectées à 500 captages dits « Grenelle³ » sur le territoire métropolitain. Des règles qui s'ajoutent aux préconisations édictées par le SDAGE. L'exécutif du syndicat des eaux doit trouver une issue.

Une première solution évidente mais à court terme avait été de mettre hors circuit le pompage le plus pollué. L'équipe du syndicat a réfléchi à nouveau à la possibilité de recourir à un traitement de type filtre à charbon. Un investissement qui avait déjà été réalisé en 2006 sur le forage de Reytebert, à Doissin, dont les eaux brutes étaient également chargées en pesticides. Un chiffre montre qu'il faudrait investir un million d'euros et prévoir des dépenses de fonctionnement

² L'atrazine est un herbicide écotoxique qui a notamment des effets de perturbateur endocrinien démontrés sur des poissons et des mammifères, sur lesquels cette molécule agit par des voies différentes. Il a été interdit dans l'Union européenne en 2007, mais reste l'un des herbicides les plus utilisés dans le monde. En France, on retrouve toujours dans les sols, et donc dans l'eau, des produits dérivés.

³ Les ministères du Développement durable, de la Santé et de l'Agriculture ont publié en 2009 une liste des « 500 captages Grenelle » parmi les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires. La phase de délimitation des aires d'alimentation et de réalisation des diagnostics territoriaux des pressions permettant d'arrêter les zones de protection de l'aire d'alimentation du captage est bien avancée. Il s'agit dorénavant, comme en Haute-Bourbre, de mettre en œuvre les programmes d'action pour assurer la protection effective des captages identifiés en s'appuyant sur la mise en place des mesures agroenvironnementales.

récurrentes. « *Nous avons préféré rechercher une solution préventive et moins coûteuse* », reconnaît Samuel Rochas, directeur du syndicat. À proximité des prés où paissent quelques charolais, il fait la tournée des forages et rappelle que ces sources appartenaient initialement au château dont on aperçoit les tours en contrebas. « *La famille de Virieu les a cédées au syndicat et conserve un droit d'eau pour ses usages et entretenir les jardins à la française du domaine.* » Il évoque aussi la nature du sol, karstique, où les chemins de l'eau sont plus aléatoires et où la ressource est plus sensible aux pollutions. Il rappelle que même si l'atrazine n'est plus utilisée, des traces du désherbant circulent toujours en sous-sol... et que le syndicat doit effectuer des analyses pour détecter d'autres molécules potentiellement présentes dans les eaux brutes.

Dans un tel contexte, le syndicat n'avait guère d'autre alternative que de chercher à faire modifier les pratiques agricoles sur les aires de captage. Pédagogique, Samuel Rochas énumère les étapes qui se sont succédé : la délimitation des aires d'alimentation et des zones de protection, la réalisation d'un diagnostic par la chambre d'agriculture pour déterminer les causes de pollution sur chaque captage et une étude foncière par la Safer pour envisager des échanges. Puis en 2011 a été créé un comité de pilotage « captages prioritaires » chargé de veiller à ces études et à l'élaboration d'un plan d'action locale de reconquête de la qualité de l'eau.

Ces différents épisodes et l'action collective qui s'est engagée ont suivi la négociation solitaire du président du syndicat avec les époux Guinet. Daniel Vitte insiste. Dès l'accord conclu avec les cédants, tous les acteurs agricoles ont été réunis et chacun a pu jouer son rôle. « *Ensemble, la chambre d'agriculture, la Safer et les cinq agriculteurs locaux ont abouti à un accord d'exception. Les exploitants se sont entendus sur les échanges et ils ont donné leur accord pour les baux environnementaux et la remise en herbe de terres cultivées.* »

À partir de 2011, la Safer a commencé son travail d'animation foncière. La propriété appartenant à la famille Guinet comportait 5 hectares situés dans les aires d'alimentation des captages qui ont été acquis via la Safer par le syndicat des eaux. Quant aux 16 autres hectares en dehors des périmètres de protection, ils ont été mis en réserve par la Safer. Passé ce préalable, les échanges de parcelles entre les cinq exploitants de Virieu ont pu commencer. À la suite de quoi, le syndicat a acheté à la Safer 15 autres hectares de terre.

Après avoir entendu les louanges du président du syndicat des eaux sur les capacités de dialogue des agriculteurs, les éloges de la représentante de la Safer Rhône-Alpes, Muriel Ferrandes, laissent interrogateur. La commune de Virieu serait-elle un territoire d'exception ? La confirmation ne se fait pas attendre : « *Les exploitants y font preuve d'une entente tacite, ils travaillent régulièrement en commun et sont conscients des difficultés des autres.* » Par ailleurs, il semble que « ce secteur » rassemble des responsables professionnels et des politiques « sincères et fiables » dont l'action ne serait pas guidée par le clientélisme.

Ce climat bénéfique a permis sur les zones de captage d'avoir en deux ans une assurance du maintien en herbe de 30 hectares de prairie et la conversion en prairie de 23 hectares jusqu'alors en culture céréalière. Celà en recourant à deux formes de contrat. Le bail environnemental signé pour neuf ans implique l'exploitation en prairie des terres jusqu'alors cultivées. Quant aux contrats de prêt à usage, valables durant un an, ils portent sur des parcelles appartenant au syndicat en dehors des aires de captage et ils prévoient que l'agriculteur signataire convertisse en prairie une surface équivalente qu'il cultivait jusqu'alors dans les aires de captage.

Muriel Ferrandes insiste. Ces échanges ont été conduits sans fragiliser les exploitations. La Safer a exercé son droit de préemption environnemental sur les terres libérées des aires de captage en veillant à respecter sa mission première : la préservation des espaces pour l'agriculture. Elle rappelle aussi que les agriculteurs ont démontré lors des tractations « *leur volonté de s'adapter au contexte* », et qu'ils ont réfléchi à leurs pratiques en cohérence, semble-t-il. « *Ils ont travaillé sur le cahier des charges des baux environnementaux. Plutôt que de choisir d'aller vers une certification bio – dispositif assez lourd à mettre en place –, ils ont estimé pouvoir adapter leurs pratiques afin de ne pas réaliser d'apport en engrais plus important sur les surfaces fourragères pour éviter toute pollution par les nitrates.* » Ils ont aussi réfléchi à l'implantation de cultures fourragères (dites pièges à nitrate) si des périodes de sécheresse ou une augmentation sensible du prix des céréales les conduisaient à retourner leurs prairies...

Pour rejoindre l'exploitation de Thierry et Dominique Guttin, qui viennent de constituer un GAEC⁴ avec leur fils Romain, il faut quitter

⁴ GAEC, groupement agricole d'exploitation en commun.

le bourg de Virieu, passer des bâtisses dauphinoises plantureuses coiffées de leur toit aux quatre pans raides en éteignoir, monter au-dessus du niveau du château. À la mi-juin, la fenaison a pu enfin commencer. La traite est terminée et les dernières balles de foin pressées durant la journée sont rentrées. Les éleveurs ont dîné rapidement. Ils racontent bien volontiers comment l'épisode des échanges fonciers avec quatre autres agriculteurs s'est déroulé pour eux. « *Nous possédions 30 hectares sur les zones de captage, dont 7 en culture. Depuis cette année, nous louons des terres en dehors de ces aires de captage pour y mettre du maïs, notamment* », explique Thierry Guttin. Ils ont pu trouver des parcelles jouxtant d'autres leur appartenant. « *Cela nous arrangeait, c'est plus facile à travailler.* » Quant aux parcelles sur les aires de captage, le maïs et les céréales y sont remplacés par des prairies temporaires amendées avec du compost. Une préconisation qui modifie peu leurs habitudes, puisqu'ils n'apportaient pas d'engrais sur les prairies. « *Dans une zone comme celle-là, nous devons être conscients de nos pratiques et accepter les contraintes pour améliorer la qualité de l'eau.* »

Le couple d'éleveurs est pragmatique. Ils analyseront la situation dans trois ans. « *Cela devrait fonctionner. Je n'ai qu'une crainte : que la sécheresse ne mette en danger les pâtures* », ajoute Thierry Guttin. En revanche, il reconnaît quelques complications apportées à la gestion de son exploitation. « *Nous allons cultiver du maïs à 10 kilomètres d'ici, et ce sera un peu plus délicat d'ajuster la rotation des cultures, car nous avons beaucoup d'herbe.* » Néanmoins, le bilan des échanges est positif pour lui. « *C'est une bonne initiative du syndicat, et tout le monde y trouve son compte. Je crois que tous les agriculteurs concernés sont satisfaits. Nous avons été solidaires et j'espère que cela durera. Cela nous conduit à changer notre mode de travail, à voir autre chose.* »

Sujet sensible

Cette animation foncière inédite sur la commune paraît avoir été parfaitement intégrée par les agriculteurs. Une nouvelle génération, comme le reconnaissent les époux Guttin. « *Le foncier est un sujet sensible, et cela n'aurait pas été possible avec la génération de mon père.* » La participation sereine des époux Guttin aux échanges fonciers ne va en effet pas de soi. Muriel Ferrandes souligne que la synergie vécue à



Je crois que tous les agriculteurs concernés sont satisfaits. Nous avons été solidaires et j'espère que cela durera. Cela nous conduit à changer notre mode de travail, à voir autre chose. »

Thierry et Dominique Guttin,
agriculteurs

Virieu ne peut s'appliquer partout. « *En matière de foncier, ce n'est pas un simple coup de fil qui peut déclencher l'action !* » Un échange, pour aboutir, peut nécessiter cinq ans... Il faut y mettre beaucoup de pédagogie, anticiper les partages familiaux... et disposer en réserve de parcelles de bonne qualité agronomique.

Jocelyne Durand, exploitante en GAEC avec son mari et son fils, confirme la difficulté d'appréhender cette question foncière au sein des familles d'agriculteurs. « *Notre exploitation est située à Blandin, et j'ai échangé des terres avec d'autres sur Virieu, situées plus en altitude et moins accessibles. Mon mari n'était pas très chaud. Il restait surpris par les résultats d'analyse de l'eau qui montraient des taux trop élevés d'atrazine, un produit qui n'est plus utilisé depuis dix ans. Mais surtout, les terres que j'ai échangées, je venais de les récupérer en héritage à la suite de la mort de ma mère et j'avais payé mes parts à mes frères et sœurs. J'ai vu que cet échange a bouleversé mon père. Ma démarche a blessé ma famille et n'a pas été comprise.* »

En dépit de cette déchirure familiale, Jocelyne Durand ne regrette rien. « *Pour améliorer la qualité de l'eau, il faut réaliser des échanges comme ceux-là. Je suis mère de famille et je sais combien la qualité de cette ressource est capitale. C'est comme la qualité de tout produit agricole, nous devons être au top, et on en est loin.* » L'agricultrice sait que le dossier n'est pas clos. Néanmoins, elle hésite. « *Tant que mon père est vivant, je n'accepterai peut-être plus d'échanger.* »

Au syndicat des eaux, les équipes sont conscientes que d'autres étapes doivent être franchies. Daniel Vitte reconnaît que dans la Haute-Bourbre, comme presque partout ailleurs, la pollution n'a pas que des origines agricoles. « *Mais si nous ne réduisons pas la responsabilité aux seuls agriculteurs, nous savons néanmoins que modifier les pratiques implique de s'accorder avec eux.* » Avec l'aide de la Safer, le syndicat a entrepris de conduire une opération similaire d'échange de terres et d'évolution des pratiques agricoles sur le captage de Doissin. Toutefois la situation est plus complexe sur ce terrain ; non seulement les taux d'atrazine sont plus élevés, mais le stock foncier n'est pas aussi important. 7 hectares seulement. Par ailleurs, deux exploitations sont situées sur le périmètre du captage, dont l'une y a son siège. Cependant, élus et Safer sont confiants : reste à miser sur le temps et l'effet boule de neige...

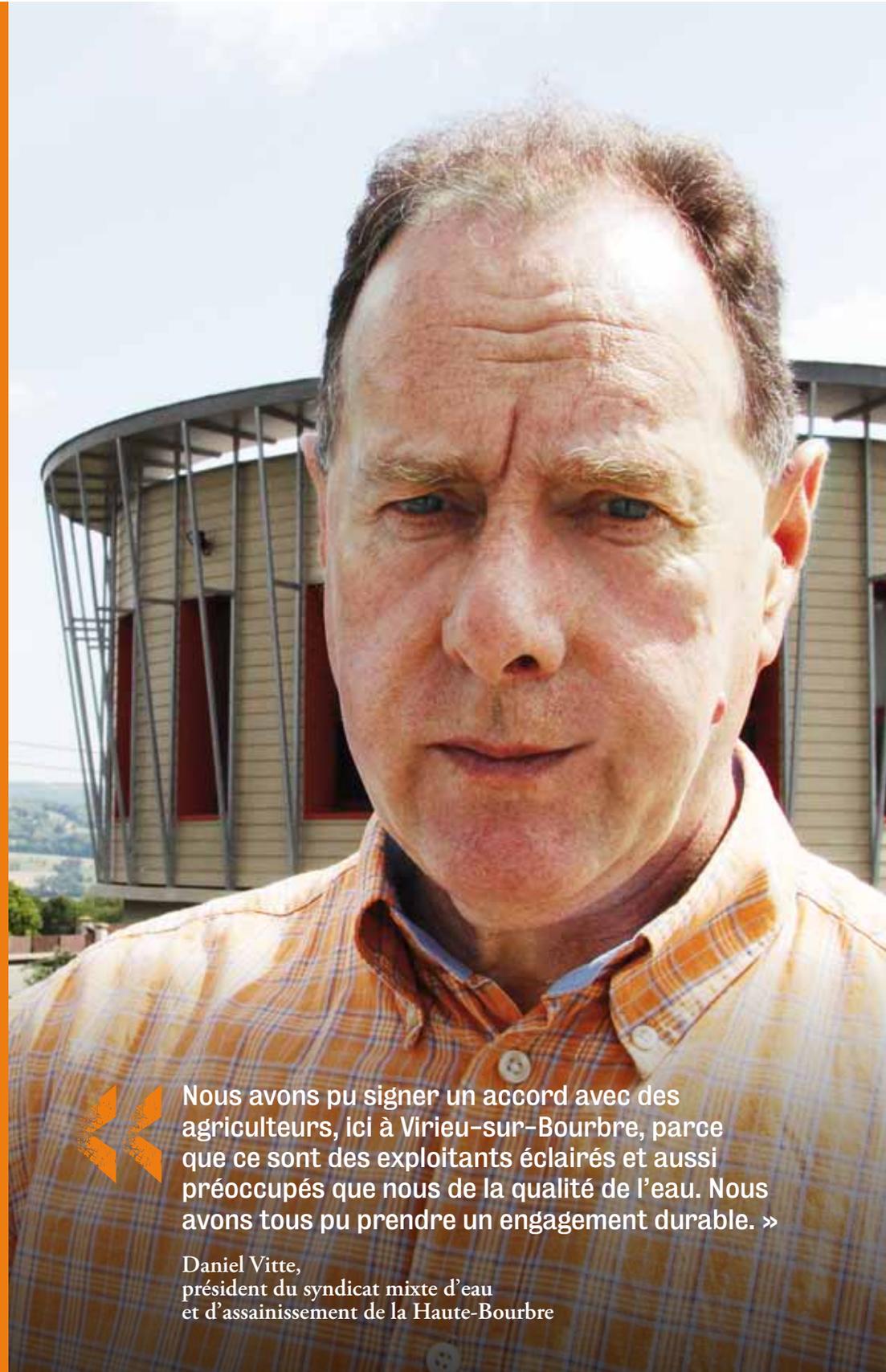
Par principe de précaution

En analysant les étapes qui ont conduit à une meilleure protection des captages d'eau potable autour de Virieu-sur-Bourbre, Daniel Vitte loue sans hésiter l'ouverture d'esprit des paysans du lieu. Il constate avec réalisme que la « réussite du projet d'échanges de terres assorti de baux environnementaux leur revient pour une grande part. De ce fait, une telle option n'est pas facilement reproductible. »

À l'en croire, tout comme l'explique la chargée de mission de la Safer, les négociations foncières qui ont eu lieu à Virieu sont pionnières et exemplaires, résultant d'une prise de conscience continue des agriculteurs. Néanmoins, l'entreprise n'est pas encore arrivée à son terme. La Safer continue sa veille sur Virieu de façon à proposer de nouveaux échanges aux exploitants pour réduire progressivement à néant les surfaces cultivées sur les aires de captage. Sur les 110 hectares de l'aire d'alimentation des captages concernés restent seulement 10% de la superficie encore cultivés en céréales.

Pour la réussite de ce projet, la décision inédite d'acheter du foncier prise par le syndicat mixte a également été déterminante. Le président du syndicat ne s'en cache pas. Sa détermination, Daniel Vitte l'explique par de solides convictions. « Parce que la qualité de l'eau est devenue une préoccupation majeure des citoyens – nous constatons par exemple que la présence de pesticides dans l'eau génère des peurs – nous nous devons de veiller à ce que les dépassements de normes soient l'exception. Nous devons agir en référence au principe de précaution.

De plus, pour garantir cette qualité – la mission n'est pas nouvelle pour le syndicat – nous avons bien compris que nous devons travailler à moyen et long terme. C'est-à-dire que nous devons combattre toutes les pollutions, celles d'origine agricole et les autres causées par les gestionnaires de réseaux que sont les routes, autoroutes, chemins de fer et par les jardiniers amateurs. » Cependant, Daniel Vitte sait que ce ne sera pas si simple. « Il faudra progresser sur les techniques alternatives et leur bilan écologique pour obtenir un résultat optimum. »



Nous avons pu signer un accord avec des agriculteurs, ici à Virieu-sur-Bourbre, parce que ce sont des exploitants éclairés et aussi préoccupés que nous de la qualité de l'eau. Nous avons tous pu prendre un engagement durable. »

Daniel Vitte,
président du syndicat mixte d'eau
et d'assainissement de la Haute-Bourbre



La basse rivière d'Ain

Pierre qui roule sauve la rivière



Une des plus belles rivières de France coule à l'est de Lyon avant de se jeter dans le Rhône. On rejoint la basse vallée d'Ain, alimentée par dix-sept affluents au-delà de la métropole régionale, de son flot de circulation et de son ciel laiteux. Avant de découvrir les espaces de liberté de la rivière, on longe les abords d'un camp militaire et on aperçoit les tours de la centrale nucléaire du Bugey, de la même génération que celle de Fessenheim. Les lignes à haute tension griffent le ciel au-dessus d'innombrables champs de maïs au bord desquels les rampes d'arrosage ressemblent à des squelettes de dinosaures. L'espace préservé de la vallée est également bordé par le parc industriel de la plaine d'Ain et le chemin de fer.

Au hameau de Port-Galland sur la commune de Saint-Maurice-de-Gourdans, à quelques kilomètres de la confluence – site classé pour son intérêt paysager depuis 1990 –, l'horizon s'élargit. À proximité du pont, les chants des oiseaux et le bruissement du feuillage sont perceptibles. Sous le pont, quelques pêcheurs à la mouche avancent lentement dans le lit. Ce n'est pas encore l'heure de l'apéritif, les bars des environs sont calmes. On y vend des cartes de pêche, 7,50 euros la journée. À l'heure du déjeuner, des odeurs de friture flotteront alentour. La rivière d'Ain est un paradis pour les pêcheurs, avec ses 35 kilomètres classés en première catégorie. Ils viennent de loin pour taquiner les truites fario et les ombres, qui cohabitent avec perches, barbeaux, brèmes, tanches, gardons, loches et autres.

Autour d'un café, des propos de comptoir. « *La rivière a bien changé, il y a beaucoup moins de truites et d'ombres... En fin d'après-midi, durant l'été, on retrouve partout des déchets abandonnés par les baigneurs sur les berges et les bancs de cailloux... Les abords des ponts sont mal fréquentés ; on se fait agresser ; des bandes descendent de Lyon.* » Ces incivilités réelles et supposées semblent également poser problème à quelques élus, qui hésitent sur la posture à adopter pour y remédier. Une présence plus importante de représentants de l'État ou d'autres équipes en charge de l'entretien de la rivière paraît souhaitée. Des chemins ont été fermés à la circulation et quelques patrouilles de l'Office national des forêts ont été organisées.

La basse rivière d'Ain, magnifique et réputée sauvage, avait déjà connu d'autres menaces, moins évidentes à l'œil et au sens commun. Le lit du cours d'eau s'était enfoncé beaucoup plus vite que par le passé – 10 mètres en 10 000 ans. Sa dynamique était perturbée, car elle ne trouvait plus à l'amont assez de cailloux, de sédiments, que l'on suspectait d'être bloqués par les cinq barrages EDF¹. Le niveau aurait baissé de 3 mètres ces 100 dernières années.

Les conséquences de cet encaissement du lit – son incision – sont notables : un drainage de la nappe alluviale et l'uniformisation de la rivière. Les bras morts, appelés lônes dans le bassin du Rhône, ne sont plus nettoyés de leur végétation, ils ne refont plus leur plein d'eau. Le phénomène a été accentué par la création d'embrochements qui en canalisant des portions de la rivière ont accentué la vitesse d'écoulement. Des équipements, comme un terrain de football situé en bord de rivière, étaient menacés par l'érosion des berges.

Scientifiques et pouvoirs publics se sont saisis du dossier. Dans le cadre d'un programme LIFE² et d'un SAGE adopté en 2001 par la CLE, ils ont avec des partenaires locaux imaginé des solutions pour changer le cours des choses. Durant plusieurs années, plus de 80 000 mètres cubes de cailloux ont été prélevés dans les lônes voisines de la rivière

¹ Les cinq barrages significatifs gérés par EDF sur l'Ain sont, de l'amont vers l'aval : Vouglans, mis en eau en 1968 – le 3^e réservoir artificiel par sa superficie en France (285 MW) –, Saut-Mortier, Coiselet, Cize-Bolozon et Allement.

² LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) est un programme spécifique de la Commission européenne dont l'objectif est depuis 1992 d'accompagner la mise en œuvre de politiques communautaires en faveur de l'environnement. Le programme est basé sur le principe d'un appel à propositions annuel et commun aux 28 pays de l'Union européenne.

au moment de leur curage, et près de 2 700 mètres cubes de galets ont été transportés par des camions depuis l'Albarine, un affluent de l'Ain. Autant de travaux de recharge sédimentaire qui ont été financés sur des fonds européens et de l'État français.

Ce déménagement des pierres précieuses de la rivière – ses galets – fut spectaculaire et efficace. Son objectif était de préserver l'écosystème fluvial, et le paysage rare des brotteaux³ de la rivière d'Ain, apprécié indifféremment par les urbains turbulents, les naturistes, les familles en promenade, les canoéistes, les pêcheurs, les chasseurs... Ils y trouvent leur bonheur dans une mosaïque de milieux naturels qui assemble des forêts humides à des prairies sèches et des « *bouts de Sabel sur des galets* ». Sur ses 48 derniers kilomètres jusqu'à la confluence avec le Rhône, la rivière d'Ain cultive ses espaces de liberté, comme les appellent les experts, fait bouger ses méandres au fil des mois ; son lit se déplace et les lônes permettent ainsi, dans une zone calme alimentée par des infiltrations de la nappe, à un écosystème aquatique spécifique de se développer, puis de disparaître au fil du temps quand la forêt prend place.

Il suffit de la regarder : le dynamisme de la rivière est remarquable. Elle a pris sa source dans une exurgence karstique à 700 mètres dans le Jura pour emprunter ensuite des gorges barrées par des retenues hydroélectriques gérées par EDF, avant de s'écouler dans une plaine sur les traces d'anciens glaciers, et sa vitalité lui permet de charrier des galets qui ont déjà bien voyagé depuis des siècles. Avec la vitesse du courant, la force de la rivière s'use à rouler ces cailloux. Cette dynamique étonnante a convaincu des scientifiques. Hervé Piégay, géographe et directeur de recherche au CNRS⁴ basé à Lyon, travaille sur l'Ain depuis vingt-cinq ans. « *L'Ain comporte un intérêt scientifique fort qui a généré beaucoup de publications tant en géomorphologie qu'en écologie. Nous avons affaire à un système intéressant de milieux alluvionnaires latéraux qui ont des échanges complexes avec la nappe, qui abritent des communautés vivantes dans les bras morts. Il y a peu d'endroits au monde où l'on rencontre une telle diversité. De plus, nous avons pu avoir*

³ Dans la vaste plaine de la basse rivière d'Ain, les brotteaux correspondent à la mosaïque de milieux naturels qui voisinent sur le lit majeur du cours d'eau.

⁴ Dans l'Unité 5600 «Environnement ville société» du centre national de la recherche scientifique, basée à Lyon, Hervé Piégay travaille sur les structures spatiales et dynamiques temporelles des systèmes fluviaux anthropisés.

un dialogue construit avec les gestionnaires. » Le géographe place l'application au cœur de son questionnement scientifique, et pour lui il est important de pouvoir travailler avec des partenaires à partir de données factuelles et non avec des inquiétudes.

Intégrer l'espace de mobilité dans l'aménagement

L'incision du lit a donc été non seulement longuement étudiée, mais les gestionnaires de la rivière associés aux chercheurs ont agi. Le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes⁵ et le syndicat de la basse vallée d'Ain, créé en 1998, ont coopéré pour préparer ensemble et porter un programme LIFE sur la période 2002-2006 intitulé « Conservation des habitats créés par la dynamique de la rivière d'Ain ». « *Nous partageons l'idée que la dynamique de la rivière d'Ain devait être améliorée sans recourir à l'artificialisation* », précise Élisabeth Favre, chargée de projet au Conservatoire. La jeune femme aux boucles châtain explique avec verve cette dynamique de la rivière : « *La rivière se recharge sur place si le débit est suffisant, elle dispose d'un garde-manger interne; il s'agit donc de jouer sur l'équilibre du débit sur une rivière qui ne manque pas de galets et de prendre en compte les enjeux humains.* »

La question du déficit sédimentaire étudiée par les hydrologues depuis la fin des années 1980 avait permis de mieux comprendre les phénomènes : le déficit vient de l'amont et ne serait pas causé par des activités locales. « *Les connaissances acquises nous ont permis, en concertation avec les élus, de décider que si l'on faisait une recharge sédimentaire ce serait sur le secteur alluvial déficitaire le plus en amont de la plaine, à Port d'Ain* », rappelle Hervé Piégay. Bien sûr, les recharges n'ont été envisagées que là où des ressources se trouvaient à proximité du lit mineur. Pas question de transporter des cailloux sur des kilomètres. Les travaux engagés dans le cadre du LIFE, puis du contrat de bassin qui a suivi en 2006, ont permis d'apporter en différents points de la rivière plus de 80 000 mètres cubes de cailloux en l'espace de dix ans.

⁵ Le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes s'est doté d'une mission d'intérêt général, la préservation de la biodiversité exceptionnelle de la région. Il gère 79 sites, soit près de 5 400 hectares. Il a développé l'accompagnement des décideurs dans la prise en compte de la biodiversité et s'implique dans les échanges techniques et scientifiques. Cette association dispose d'un conseil d'administration qui réunit des collectivités, des organismes socio-professionnels, des adhérents individuels, des conservatoires départementaux, tandis que des représentants de l'administration et de la région en sont les invités permanents.



La rivière se recharge sur place si le débit est suffisant, elle dispose d'un garde-manger interne ; il s'agit donc de jouer sur l'équilibre du débit sur une rivière qui ne manque pas de galets et de prendre en compte les enjeux humains. »

Élisabeth Favre,
chargée de projet au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

Une concertation intense a été réalisée durant le programme LIFE. Le document d'objectifs de la zone Natura 2000 (intégré ensuite dans le contrat de rivière) a été rédigé à cette époque, et la zone concernée par les projets de recharge, mais aussi de restauration des prairies sèches avec l'appui des chasseurs, est passée de 1 700 hectares en 2003 à 3 500 hectares en 2006.

« Parce que la rivière n'a jamais perdu sa dynamique fluviale, les riverains ont conservé une mémoire active du fait qu'elle bouge ! C'est plus facile pour la concertation, car nous avons nécessairement des intérêts divergents qui se confrontent », explique

Céline Thicoïpé, directrice du syndicat de la basse vallée d'Ain.

Une organisation qui regroupe 40 communes représentant une population de 65 000 habitants. Et c'est à Blyes, en contrebas du siège du syndicat, dans un ancien prieuré aux murs traditionnels en galets, que l'un des trois aménagements pédagogiques réalisés durant le programme LIFE invite les curieux à mieux comprendre l'Ain, la rivière aux pierres précieuses.

Hervé Piégay synthétise le chemin parcouru. *« Il a d'abord fallu définir l'espace de liberté de la rivière et anticiper les risques par rapport à l'érosion. Il s'agissait de travailler avec la rivière afin d'évaluer comment le cours d'eau allait prendre un autre chenal. Lorsque nous avons récupéré des matériaux dans le lit majeur, que l'on a ainsi baissé afin qu'il soit plus souvent inondable et que les écosystèmes soient mieux liés à la nappe, cela a eu des incidences paysagères et écologiques dans les lits mineur et majeur. »* De plus, précision importante : *« Les opérations de recharge se sont inscrites dans le temps et des tests réalisés ont montré qu'à l'aval des recharges on n'avait pas noté de dégradation. »*

Ces rechargements ont été associés à un projet territorial dont le chef de file a été le syndicat, comme le rappelle Céline Thicoïpé. *« Le syndicat constitue un lien entre différents partenaires ; le Conservatoire et les chasseurs, par exemple, ont beaucoup fait. »* Elle souligne qu'au départ l'intérêt majeur du premier SAGE a été d'apporter la connaissance et la reconnaissance de l'espace de liberté de la rivière et de prévoir par l'action réglementaire ce que l'on pouvait faire et ne pas faire sur cet espace, notamment en matière d'urbanisme. Le géographe Hervé Piégay va dans le même sens : *« Il faut intégrer l'espace de mobilité dans les plans d'aménagement, sinon*

l'aménagement appelle un autre aménagement et l'on n'en finit plus. »

Les circonstances ont également favorisé les choses : le SAGE et le SCOT (concerné par le même périmètre ou presque) ont été élaborés en même temps par deux personnes qui partageaient le même bureau. Le SCOT a donc intégré l'espace de mobilité de la rivière comme il le ferait aujourd'hui avec une trame verte... Ce sont 40 kilomètres de cet espace de mobilité (sur les 53 de la basse rivière d'Ain) qui ont été classés en zone non urbanisable. Ce classement a pour avantage également de limiter les risques sur les captages d'eau. Un effet préventif qui intéresse les élus. Cette coopération autour de la dynamique fluviale et les actions engagées ont été grandement facilitées parce que la majorité des propriétés (près de 70 %) étaient publiques.

La restauration physique de la rivière a peu concerné d'enjeux socio-économiques liés aux usages de l'eau de la rivière. Aussi, les études et les travaux de recharge sédimentaire n'ont-ils pas été source de conflits spécifiques. Néanmoins, le syndicat doit encore répondre parfois aux interrogations initiales : pourquoi mettre des cailloux dans des camions pour les remettre dans la rivière ?

« Nous devons continuer à être pédagogues, rappeler que les mesures en faveur de la dynamique fluviale servent différents intérêts ; elles permettent de lutter contre le déchaussement des ponts, de protéger les captages d'eau potable ou de préserver des paysages recherchés par les touristes », insiste Céline Thicoïpé.

La recharge sédimentaire n'est pas l'affaire que d'universitaires, de naturalistes et de l'agence de l'eau.

Épargner un terrain de sports

En se rendant sur le site classé de la confluence, Jacques Cagnac, président du syndicat et de la CLE⁶ à la suite du décès brutal de son prédécesseur, Jean-Philippe Ravasseau, en 2012, évoque le dernier chantier exemplaire de recharge sédimentaire. Après que nous avons traversé un espace arboré clos, parce que pâturé, sur des galets chauffés à blanc

⁶ La commission locale de l'eau comprend des représentants de l'État (25 %), des collectivités locales (50 %) et des usagers (25 %), parmi lesquels des associations de consommateurs, et/ou de protection de l'environnement, et/ou de riverains, des pêcheurs... Elle élabore le SAGE.

par le soleil, sa longue silhouette indique le nouveau bras qui a été dessiné, creusé dans les cailloux à grand renfort d'engins, afin que la rivière puisse l'emprunter lors des crues.

« *C'est ici, sur la rive gauche, dans l'ancien lit colonisé par les brotteaux, que nous avons ouvert la porte à la rivière. Ce fut une opération bien compliquée, car ce site est protégé, et il a fallu prendre maintes précautions pour respecter la faune et la flore.* » Au milieu de l'été, il reste difficile d'imaginer la furie des flots gonflés par une crue soudaine qui désormais envahissent ce deuxième bras. Ces importants travaux de redynamisation de la rivière étaient destinés à lui laisser plus d'espace afin qu'elle érode moins la rive droite du lit mineur actuel. Jacques Cagnac pointe cette autre berge et désigne le terrain de sports qui se trouvait en péril parce que situé au bord même de la rive droite.

Toutefois, comme l'explique Jacques Cagnac, si l'équipement sportif n'a pas été fermé, pas plus que le terrain de camping situé à proximité, c'est d'abord grâce à des travaux antérieurs de protection des berges sur cette rive droite. Devant les menaces pesant sur les équipements, le syndicat n'avait pas eu d'autre solution que d'agir au plus pressé. À certains endroits comme celui-là, la rivière avait évolué plus vite qu'il n'avait été prévu, reconnaît la directrice du syndicat. La dynamique de la rivière n'est donc pas toujours privilégiée quand il faut protéger des infrastructures. Toutefois, dans ce cas, Céline Thicoipé estime qu'une solution gagnant-gagnant a été trouvée. D'un côté, une berge a dû être renforcée pour assurer l'existence du terrain de sports, mais de l'autre, la rivière a gagné un nouvel espace de liberté.

Jacques Cagnac, l'adjoint de Boyeux-Saint-Jérôme où coule l'un des affluents de l'Ain, reconnaît avoir beaucoup appris au contact de la rivière et de tous les partenaires du syndicat. Depuis des siècles, les riverains de la rivière d'Ain sont préoccupés par les sautes d'humeur de son débit ; ils ont vécu avec ses crues saisonnières, ses étiages sévères en été et des inondations impressionnantes. Ces dernières années, le syndicat de bassin a joué un rôle moteur durant l'été pour le suivi réalisé par la cellule d'alerte pilotée par le préfet. « *Sur la base objective d'un rapport hebdomadaire de mesures de débit, température, pH, oxygène... sont décidés les lâchers d'eau* », précise l'homme à la mâchoire volontaire saupoudrée d'une barbe blanche. Ce travail a permis au syndicat de devenir partenaire de la « convention frayères », signée entre EDF et la

fédération de pêche. Un échange de données sur les effets des éclusées a commencé à s'instaurer. Pour Jacques Cagnac, l'objectif est clair : il s'agit de s'approcher au plus près du régime naturel de la rivière.

Une question qui préoccupe également le Conservatoire. « *Pour avoir une rivière qui entretienne elle-même ses lônes, il faut des galets et assez d'eau. Les élus de l'amont et de l'aval de la rivière doivent débattre avec EDF des débits nécessaires à la rivière pour qu'elle puisse rouler ses galets. Des débits plus naturels devraient lisser les éclusées et permettre des crues plus fortes* », argumente Élisabeth Favre.

Les scientifiques ont engagé des études en partenariat avec EDF. « *Il s'agit de mieux comprendre les changements d'habitats et l'évolution des communautés piscicoles en étudiant notamment les zones refuges. Nos prochaines recommandations porteront sur la gestion piscicole des salmonidés – car l'ombre commun disparaît – et des habitats* », précise Hervé Piégay. À la direction de la production d'EDF à Lyon, Fabrice Beignon met en avant la nécessité « *d'objectiver les connaissances pour construire un autre dialogue* ». Le producteur d'électricité participe aux recherches sur le comportement des cailloux – équipés de capteurs – en lien avec la biologie et la fonctionnalité des milieux. Des travaux sur l'Ain qui se prolongent sur le Rhin et le Rhône.

Ces objectifs à moyen terme ne vont pas faire renoncer le syndicat aux travaux de recharge sédimentaire. Céline Thicoipé précise que le suivi du profil en long finalisé fin 2012 et début 2013 par les scientifiques a confirmé que l'enfoncement de la rivière a été limité. L'équipe du syndicat va prendre le temps de réfléchir à un programme de gestion sédimentaire à plus longue échéance et prévoit dans deux ou trois ans d'entamer de nouveaux travaux en ayant rassemblé de nouvelles connaissances.

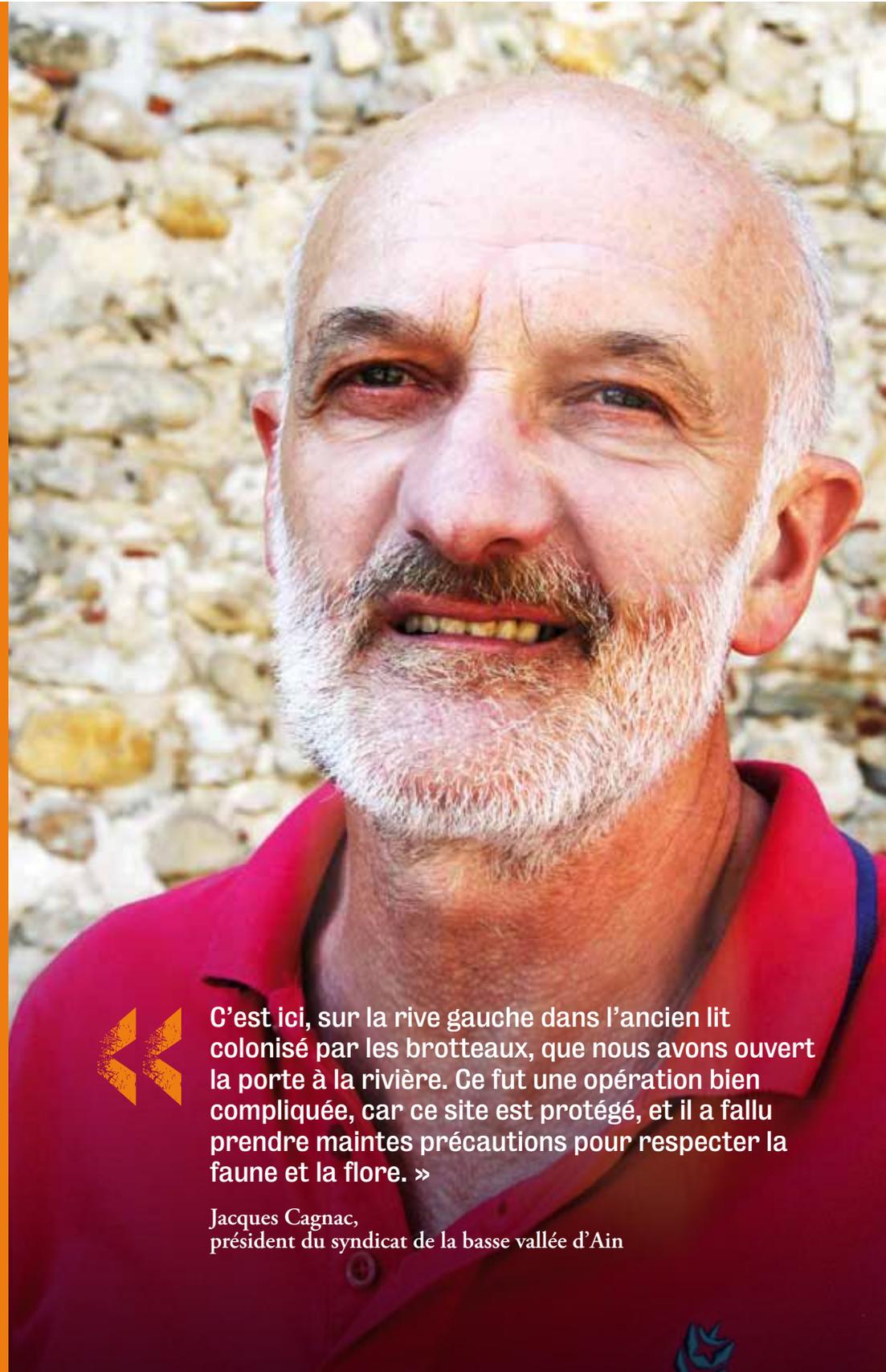
En pensant à plus long terme, Jacques Cagnac continue également à œuvrer pour qu'une communication s'installe de l'amont à l'aval de la rivière d'Ain. Pour lui, une certitude : la rivière appartient à tous. Par conséquent, il est heureux que le climat des relations avec le conseil général du Jura, soucieux des activités touristiques installées autour du barrage de Vouglans, le conseil général de l'Ain, les préfets et les syndicats de rivière soit devenu cordial et laisse espérer la signature d'une charte qui facilitera à tout le moins les échanges de données.

Préserver la ressource

Président du syndicat de la basse vallée d'Ain depuis 2012, Jacques Cagnac s'est investi dans sa fonction en suivant la voie tracée par son prédécesseur pour préserver l'espace de mouvement de la rivière. « *Je tiens à rappeler régulièrement aux autres élus que la restauration de la rivière et de sa dynamique ne relève pas que de préoccupations environnementales. L'avenir de l'alimentation en eau potable de nos communes y est lié, ainsi que la diversité des milieux.* »

« *Nous avons accompli des travaux exemplaires, notamment à Saint-Maurice-de-Gourdans et parce que le Conservatoire des espaces naturels a pu acquérir des terrains, la possibilité d'ouvrir les milieux commence à faire son chemin.* » Après la réalisation du programme LIFE, puis les travaux engagés avec le contrat de bassin, il est optimiste : « *Nous allons poursuivre dans cette voie de la recharge sédimentaire, nous allons continuer à travailler avec le CNRS afin de mener des actions en nous basant sur des connaissances scientifiques. Nous allons nous intéresser de plus près aux affluents qui fournissent des solides et permettent de ramener des graviers vers les ponts sur l'Ain.* »

En parallèle à ces chantiers pour préserver la dynamique de la rivière, l'action du syndicat s'est diversifiée et les négociations avec d'autres partenaires ont pris de l'ampleur. La procédure de révision du second SAGE s'est achevée à l'été 2013. Aux longs débats inhérents à la procédure s'est ajoutée une bataille juridique avec les services de l'État lorsque le règlement du SAGE a été présenté en comité de bassin. « *Nous voulons préserver la ressource en cas de forage profond* », explique-t-il, en rappelant qu'un forage pétrolier en limite de bassin versant avait pollué une source en 2009. Un sujet sensible pour les élus du syndicat, qui avaient pris une décision en 2012 contre les permis d'exploration et d'exploitation des huiles et des gaz de schistes. « *C'est jouer aux apprentis sorciers que de vouloir traverser la nappe phréatique, perforer l'espace karstique, alors que l'on veut préserver la qualité de l'eau* », s'insurge Jacques Cagnac. Une réponse du ministère, auquel s'était adressé le syndicat, a conforté la position des élus.



C'est ici, sur la rive gauche dans l'ancien lit colonisé par les brotteaux, que nous avons ouvert la porte à la rivière. Ce fut une opération bien compliquée, car ce site est protégé, et il a fallu prendre maintes précautions pour respecter la faune et la flore. »

Jacques Cagnac,
président du syndicat de la basse vallée d'Ain



La Brévenne et la Turdine

Course d'obstacles



La Brévenne et la Turdine et les 160 kilomètres de leurs affluents sinuent et se ramifient entre les monts du Lyonnais et du Beaujolais, à l'ouest de Lyon. Vignobles, pâtures et vergers s'étagent au-dessus des vallées aux nœuds urbanisés. La Brévenne, cours d'eau de première catégorie fort apprécié par les pêcheurs, était cependant menacée par les 180 ouvrages qui faisaient obstacle à sa continuité écologique et sédimentaire, et dont certains étaient totalement infranchissables par les poissons.

À différentes époques, le flux du cours d'eau a été progressivement barré par des seuils ou des levées en béton, des merlons, des digues et autres constructions érigés à la convenance des riverains, en accord avec l'opinion générale selon laquelle on pouvait dompter une rivière et contenir ses crues. D'autres types d'ouvrages sont apparus au cours des années 1970. Les agriculteurs ont commencé à réaliser des retenues collinaires en travers des cours d'eau afin d'irriguer leurs cultures. Ces retenues, rarement établies en dérivation du cours d'eau, peuvent bloquer le passage d'amont en aval pour la faune et les sédiments. Un obstacle irrémédiable en période sèche quand le débit de la rivière est faible. On dénombre 400 de ces retenues sur le bassin à l'heure actuelle.

Le syndicat de rivière Brévenne-Turdine, créé en 2006 et regroupant les 46 communes du bassin versant (66 000 habitants) via les six intercommunalités auxquelles elles appartiennent, a décidé de s'intéresser à cette continuité interrompue. Des études préalables au contrat de rivière, qui a été validé en 2009 pour six ans¹, ont été conduites pour proposer des pistes d'actions sur des secteurs prioritaires. Pour que ces actions

¹ La première partie du contrat de rivière Brévenne-Turdine a fait l'objet d'un bilan présenté en octobre 2012 devant le comité de bassin. À ce moment-là, 75 % des actions du contrat et 57 % des sommes prévues ont été engagées.

puissent être financées par l'agence de l'eau et la région, elles devaient correspondre à la philosophie et l'esprit des orientations du SDAGE et de ses financeurs.

« Il ne faut pas se voiler la face, explique Paul Perras, président du syndicat et maire délégué de Nuelles. Ce sont ces contraintes réglementaires qui nous ont fait prendre conscience de l'impact négatif des seuils pour la continuité écologique, et donc piscicole, et qui ont constitué un déclencheur. Quand on finance, on décide. Cependant, aujourd'hui nous sommes convaincus qu'il nous faut revenir à un fonctionnement le plus naturel possible des cours d'eau. »

Le viticulteur du Beaujolais est un homme calme et aimable, dont la ligne sombre des sourcils est adoucie par ses courts cheveux argentés. Il reconnaît avoir une sensibilité environnementale et pratiquer sur son exploitation une viticulture raisonnée.

Un mardi soir de juin 2013. À l'Arbresle, au confluent des deux rivières, le syndicat tient une réunion au-dessus de ses bureaux pour dresser le bilan des actions conduites en 2012. Dans cette ville, relais depuis le haut Moyen Âge pour les commerçants, pèlerins, soldats et voyageurs..., puis industrielle et spécialisée au XIX^e siècle dans le tissage du velours de soie, coule la Brévenne en contrebas de l'ancienne cité aux pierres dorées. La rivière, étranglée par l'urbanisation, repérable sous les ponts, disparaît pour certains tronçons sous le feuillage dense de la renouée du Japon². Aux côtés de son équipe, dont il se félicite de la compétence, Paul Perras conduit la réunion avec le sourire et de façon méthodique devant une dizaine d'élus et des représentants d'associations partenaires, notamment des pêcheurs, et de l'administration.

Le programme des activités du syndicat est dense. Les participants sont attentifs, ils ne poseront guère de questions. La prévention contre les inondations et le PAPI³, programme présenté par le syndicat et labellisé

2 La renouée du Japon ou Fallopia japonica est une plante herbacée à rhizome originaire d'Asie étonnamment vigoureuse introduite en Europe au début du XIX^e siècle et dont l'apparition en France a été constatée au milieu du XX^e. Elle affectionne les zones alluviales et les rives des cours d'eau... Elle est considérée comme l'une des cent espèces invasives les plus préoccupantes sur la planète. Elle s'implanterait de préférence sur des sols pollués par les métaux.

3 PAPI : programme d'actions de prévention des inondations.

en juillet 2012, mobilisent l'attention de l'équipe ces derniers mois. Les brutales montées des eaux appartiennent à l'histoire de ce bassin. Des textes attestent d'épisodes de crues dès le XII^e siècle, et les quatre dernières enregistrées depuis 1983 ont laissé beaucoup de traces dans les esprits et sur les murs. En novembre 2008, la furie des flots submergeait la moitié du centre-ville de l'Arbresle. L'eau est montée jusqu'à 5 mètres en certains endroits, et les pompiers ont dû plonger pour venir en aide à des habitants... Le bilan annuel permet à Paul Perras d'expliquer que les travaux engagés dans ce cadre ne viennent pas en opposition à ce qui a été réalisé pour la restauration de la continuité écologique depuis le début du contrat de rivière.

Les chargés de mission passent en revue les comptages de poissons, les réaménagements de seuils, les arasement de merlons, les travaux d'entretien de la ripisylve, les vingt sites de plantations où l'on veut lutter contre la renouée du Japon... ou la renaturation de certaines rives et la réouverture des berges pour élargir le lit de la rivière. Bilan : le contrat de rivière a permis de rendre 23 kilomètres de cours d'eau accessibles aux poissons en basses eaux et 30 kilomètres en hautes eaux. La création de caches et d'abris a rendu 2 650 mètres de linéaire plus favorables au développement piscicole. Enfin, la gestion des ripisylves avec des abattages sélectifs a concerné 128 kilomètres.

Le lendemain, en se rendant sur le site de la Perrolière, à Sain-Bel, ancien site infranchissable pour les poissons, Paul Perras raconte la mise en place du contrat de rivière qui totalise 110 actions dans des domaines différents. *« Il a été présenté d'un bloc à l'ensemble des élus et partenaires. Chacun y a retrouvé son compte en fonction de ce qui l'intéresse. On a commencé avec les effacements de seuils – au début on ne parlait pas du coût de ces opérations –, mais le contrat prévoyait encore la mise aux normes de stations d'épuration. »* La politique d'aménagement des ouvrages infranchissables, comme les seuils, les ponts, les ouvrages busés..., nuisibles à la migration des espèces aquatiques, a été la grande affaire du contrat. À Sain-Bel, l'élu montre avec une certaine fierté les aménagements réalisés en maîtrise d'œuvre interne par le technicien du syndicat. *« Ici, les travaux ont été techniquement compliqués ; le seuil était très haut – plus de trois mètres – et il constituait un soutien pour la voie ferrée... Il n'a donc pas été supprimé. Un bras de contournement a été creusé afin que les poissons soient plus libres. »*



Tous ceux qui ont participé aux pêches électriques avant et après l'effacement du seuil ont compris. Nos suivis annuels montrent qu'il y a trois fois plus de poissons maintenant. »

Franck Ogeard,
président de l'Union des pêcheurs et riverains de la Brévenne



Truites sauvages

Cet aménagement et quelques autres ont été utilisés comme supports pédagogiques pour les élus et les pêcheurs. Paul Perras se reconnaît lui-même pragmatique. « *Les phénomènes hydrauliques ne sont pas d'une logique perçue d'emblée par le commun des mortels. Pour ma part, je reste humble, car le domaine de l'eau est complexe ; je fais confiance aux experts, toutefois je mets aussi des bémols aux belles modélisations ! Avec de l'humilité et du bon sens, on peut avancer.* »

La Fédération de pêche du Rhône reste un partenaire majeur pour le syndicat. Elle a apporté son aide technique, une connaissance des peuplements de poissons, bien sûr, mais aussi un avis quant aux meilleures solutions à mettre en œuvre pour la restauration physique des habitats de la rivière. Pierre Gacon, chargé d'études de la fédération, très présent sur le terrain, souligne qu'elle dispose de la maîtrise d'ouvrage de l'observatoire piscicole sur le bassin versant. « *La priorité est d'effacer les ouvrages ; les passes à poissons ne sont pas toujours efficaces, cela dépend des débits.* »

Cette coopération étroite a visé à une restauration de l'habitat dans le sens global de la continuité écologique. Elle s'est nouée également sur le plan financier. Pour ces aménagements de restauration de continuité piscicole, le syndicat a pu bénéficier de subventions à hauteur de 80 % du coût des travaux, et, dans un certain nombre de cas, c'est la fédération de pêche qui a complété.

Néanmoins, les budgets⁴ qui ont été consacrés à de tels travaux ont provoqué des remous chez une certaine partie de la population du bassin. D'aucuns y voient, en effet, un gaspillage d'argent public.

« *Les seuls utilisateurs de la rivière qui paient une redevance à l'État pour "utiliser" la rivière, ce sont les pêcheurs, il me semble donc légitime que nous ayons en retour un volume d'eau minimal et des poissons !* », constate Franck Ogeard, président d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique, l'Union des pêcheurs et riverains de la Brévenne. Menuisier de métier, il retrouve avec grand plaisir sa canne et ses mouches pour se fondre dans le calme de la rivière, dont il parle avec des étoiles dans les yeux. Le niveau a sensiblement baissé

⁴ Les travaux concernant la continuité écologique prévus dans le cadre du contrat de rivière représentent au total un budget de 1,7 million d'euros.

les quinze derniers jours de juin après les pluies importantes du printemps ; « *la Brévenne monte ou baisse trop vite, c'est impressionnant !* » Le pêcheur évoque les sols rendus imperméables, la disparition de zones humides, les retenues collinaires. Et bien sûr les inondations.

« *Depuis la création du syndicat de rivière, j'ai défendu les effacements de seuils, mais beaucoup de pêcheurs n'y étaient pas favorables, ils ne comprenaient pas que l'on veuille défaire ce qu'ils avaient vu construire après les crues de 1983, lorsqu'on leur avait expliqué que c'était le meilleur moyen de lutter contre les inondations. Et ils ont connu les débordements de 2008, qui ont surpris la ville* ». Il se souvient de s'être « *beaucoup fait engueuler* » avec le technicien du syndicat lors de l'effacement du seuil de la Rochette. « *Tous ceux qui ont participé aux pêches électriques avant et après l'effacement du seuil ont compris. Nos suivis annuels montrent qu'il y a trois fois plus de poissons maintenant.* » Mais tous les amateurs de truites ne sont pas encore convaincus.

Avec un sourire, Franck Ogeard ajoute : « *Les pêcheurs ont leurs habitudes... Beaucoup choisissaient les trous derrière les seuils où se cachaient des truites en été, mais la Brévenne est une rivière pour les truites sauvages.* » Il parle de la gestion patrimoniale de son association, qui ne réalise aucun lâcher de poissons sur les petits affluents et seulement deux par an sur la Brévenne : l'un de 200 kilos de truites quinze jours avant l'ouverture, et un autre de 100 kilos début juin, avant la fête de la pêche, quand les gamins participent. « *À terme, on essaiera de ne plus faire de lâchers, mais il faut encore convaincre un certain nombre de nos adhérents.* »

Si la suppression de certains obstacles sur la Brévenne satisfait une majorité de pêcheurs, ils s'inquiètent toujours de la multiplication et la gestion des retenues collinaires. « *Lorsque ces retenues captent les orages d'été, la surverse des plans d'eau apporte une eau plus chaude à la rivière, or en hiver c'est l'inverse, ce qui perturbe les cycles biologiques du cours d'eau* », ajoute Pierre Gacon.

Manifestement, sur ce bassin, la mise en œuvre du plan national de restauration de la continuité écologique des cours d'eau annoncé en novembre 2009 en ce qui concerne la mise aux normes de telles retenues et le respect du débit réservé⁵, rencontre encore bien des difficultés.

⁵ L'article L.214-18 du code de l'environnement impose à tout ouvrage transversal dans le lit mineur (seuils et barrages) de laisser dans le cours d'eau à l'aval un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces présentes. Ce débit ne doit pas être inférieur au dixième du module. Il est communément appelé « débit réservé » ou « débit minimal ».

Pour réduire les impacts des retenues des agriculteurs, en s'appuyant sur la réglementation en vigueur, la fédération de pêche a engagé une concertation avec les producteurs de fruits rouges de la région de Bessenay, le pays de la cerise. La convention relative aux ouvrages et retenues sur les cours d'eau élaborée en 2012 prévoit que les arboriculteurs consultent la fédération sur les nouveaux projets de retenues et le niveau du débit réservé. « *Nous avons proposé aux producteurs de les aider à monter leurs projets de mise aux normes des retenues. Notre expertise peut ainsi leur être apportée à l'amont du projet avant qu'un bureau d'études soit missionné pour le transmettre à la préfecture.* » Mais Pierre Gacon reconnaît que les arboriculteurs ne les ont pas encore sollicités.

Sur le bassin, l'impact des 400 plans d'eau ou étangs comme les nomment les arboriculteurs et maraîchers de la région, préoccupe les pêcheurs, qui le considèrent sous l'angle de la qualité de l'eau (température et matières en suspension) et de la quantité. Les amateurs de poisson tiennent en effet à ce que le débit réservé soit respecté. « *L'objectif de ce débit est de permettre la vie, la circulation et la reproduction des poissons* », ajoute Pierre Gacon.

Le technicien n'est pas sourd cependant à la revendication des producteurs de fruits de disposer d'eau en été quand ils en ont vraiment besoin. « *Pas question de court-circuiter les retenues durant cette période.* » Pour faire avancer la négociation, Pierre Gacon – à l'instar d'autres partenaires du syndicat de rivière – relève plusieurs attentes vis-à-vis des agriculteurs. « *Il est primordial d'affiner les estimations des besoins en eau des agriculteurs, d'utiliser au mieux les ouvrages existants et de réfléchir à des solutions collectives quand cela est possible de façon à réduire les impacts sur la rivière.* » Mais il admet avec précaution que « *la situation reste potentiellement conflictuelle* ».

Irriguer les fruits rouges

Alors que la récolte bat son plein, mais durant un rare après-midi sans cueillette, Aurélien Gayet, jeune agriculteur installé avec sa mère à Bessenay, a accepté de montrer la retenue mise aux normes sur son exploitation. Loin à la sortie du village, au pied d'un verger de cerisiers très en pente, strié de bandes enherbées pour limiter l'érosion lors des orages, le petit étang creusé en 1981 par son père et son grand-

père permet d'arroser avec des micro jets 5 hectares d'arbres. L'eau de l'étang est partagée avec quatre autres producteurs.

La prise d'eau est réalisée sur la Goutte-de-Sus, petit affluent du Glavaroux. Un regard neuf permet de sécuriser la vanne ; à l'autre extrémité de l'étang, la digue a été rehaussée et élargie et le déversoir est imposant. Un peu timide, le regard retournant fréquemment à la terre, l'agriculteur fait le tour de l'ouvrage en expliquant. « *La mise aux normes de la retenue a représenté un investissement de 33 000 euros et nous avons perçu 7 500 euros de subventions du conseil général. Les autres exploitants qui prélèvent de l'eau sur cet ouvrage paient l'amortissement de ces travaux au prorata de la surface qu'ils irriguent.* » Il montre les arbres, qui cette année n'ont pas eu besoin d'être arrosés au printemps après la fleur, à cause des pluies incessantes. Greffés sur du merisier, ces cerisiers sont imposants. L'exploitation, où sont élevées des volailles hors sol, produit également des céréales, un peu de prunes et de pêches.

Aurélien Gayet dénombre une vingtaine de variétés différentes sur les 8 hectares de sa production. Les plus anciennes n'étaient pas irriguées. Les nouvelles variétés de cerises de bouche, récoltées comme les autres à la main, atteignent des calibres plus importants si elles reçoivent assez d'eau. Le jeune agriculteur cherche également à économiser l'eau, en utilisant par exemple le merisier comme porte-greffe, et à éliminer le plus possible d'adventices. Il constate que là où ses vergers ne sont pas irrigués il peut perdre sa production en année très sèche. « *Une sécheresse nous fait vite perdre un à deux calibres.* » À Bessenay, les producteurs se sont organisés depuis près de vingt ans. Ils ont structuré la filière des cerises et ils ont conclu des contrats avec la grande distribution. Ils doivent donc livrer des fruits selon des normes de qualité et de calibre imposées pour obtenir un prix correct.

L'arboriculteur dit aussi combien les démarches ont été compliquées pour mettre aux normes cette retenue. Selon lui, il a été difficile de s'y retrouver entre les préconisations de l'ONEMA et celles du syndicat mixte d'aménagement hydraulique du Rhône. Les expériences malheureuses de certains de ses collègues alimentent la méfiance vis-à-vis de l'administration. Et puis un regret : « *Pourquoi le syndicat de rivière ne peut-il investir dans la remise aux normes des étangs ?* » Il admet que des retenues alentour sont utilisées uniquement pour les loisirs par leurs propriétaires : « *Cette eau n'est pas disponible pour l'irrigation.* »



La mise aux normes de la retenue a représenté un investissement de 33 000 euros et nous avons perçu 7 500 euros de subventions du conseil général. Les autres exploitants qui prélèvent de l'eau sur cet ouvrage paient l'amortissement de ces travaux au prorata de la surface qu'ils irriguent. »

Aurélien Gayet,
agriculteur

Finalement, avec précaution, Aurélien Gayet reconnaît qu'avec la mise aux normes des retenues les choses bougent un peu.

Pierre Gacon n'ignore pas l'argument des agriculteurs quant au manque de lisibilité des préconisations des divers services, comme la Direction départementale des territoires et l'ONEMA. Une clarification des rôles de chacun entre conseil, évaluation administrative des dossiers ou police de l'eau pourrait faciliter les choses pour partie. Mais les conditions ne semblent pas encore réunies pour aboutir à une approche concertée et une gestion raisonnée du parc des plans d'eau existants sur l'ensemble du bassin versant et pour que les divers acteurs concernés puissent communiquer de façon plus transparente et sereine.

Les pêcheurs et certains services de l'État attendent de la chambre d'agriculture une étude des besoins en eau pour l'irrigation agricole. Selon une première évaluation qui avait été réalisée en 2010, les besoins en irrigation à l'horizon 2020 avaient été estimés à 288 000 mètres cubes par an. Il était déjà expliqué que les 250 producteurs de fruits de la région de Bessenay installés sur des exploitations de polyculture-élevage laitier avaient besoin de cette irrigation pour maintenir la compétitivité de leur outil de production. Christophe Gratadour, technicien de la chambre d'agriculture du Rhône qui suit les 120 producteurs de cerises organisés en syndicat, reconnaît les blocages qui sont apparus de part et d'autre. « *Les agriculteurs comprennent mal certains imbroglios administratifs, il s'agit de simplifier des procédures, pas les normes.* »

Une pratique conflictuelle s'est installée. Des recours administratifs ont été déposés sur des dossiers de création de retenues, par exemple. Les litiges portent soit sur le débit réservé, soit sur la reconnaissance de ce qu'est un cours d'eau dans lequel sont réalisées les prises d'eau. « *Il y a de réels problèmes d'expertise et de connaissance du terrain* », ajoute le technicien. Les tentatives de gestion plus collective de retenues ont jusqu'alors avorté. « *Sur le papier, on arrive à écrire un schéma, sur le terrain, c'est beaucoup plus compliqué. On se trouve confronté à des indivisions sur la propriété des étangs existants, par exemple. À certains endroits, c'est impossible de trouver des alternatives collectives. Mais en restant pragmatiques et réalistes, on note qu'une retenue collective avec deux ou trois agriculteurs, c'est déjà une avancée pour tous* », reconnaît Christophe Gratadour.

Pour sa part, Paul Perras constate avec regret que les agriculteurs considèrent toujours le syndicat de rivière comme un empêchement de tourner en rond. « *Nous traînons cela comme un boulet, mais ils doivent comprendre qu'ils pourront encore créer quelques retenues si elles respectent les normes et ne sont pas situées en travers des cours d'eau... Par ailleurs, pour aborder une autre question délicate, la réduction de l'utilisation des phytosanitaires, le syndicat a engagé une opération de partenariat. Nous avons obtenu 80% de subventions pour acheter du matériel alternatif de désherbage pour les cultures et les vergers, et nous travaillons avec dix CUMA⁶ qui nous remboursent les 20% de la vingtaine d'engins que nous avons acquis et que nous leur revendrons dans cinq ans pour un euro symbolique.* » L'élu espère qu'une telle coopération peut montrer que le syndicat n'a rien à voir avec la police de l'eau et qu'il peut accompagner le monde agricole afin d'aller vers un partage de l'eau plus équitable.

Avec philosophie, Paul Perras prend un peu de recul : « *Notre idée de la rivière a beaucoup changé en quinze ou vingt ans. Dans notre fond de vallée, nous considérons encore la rivière comme un exutoire pour nos déchets et nos rejets de stations ; je me souviens d'avoir vu la Brévenne se colorer de jaune ou de bleu selon les jours, se couvrir de mousse... : des traces laissées par l'industrie textile de Tarare. Alors qu'aujourd'hui, on a pris en compte ce patrimoine commun. Je suis convaincu que c'est un bien qui peut devenir rare et que l'on se doit de préserver.* » Dans son rôle de président de syndicat de rivière, il voudrait persuader ses interlocuteurs. « *Les mesures que nous prenons aujourd'hui, on les appréciera demain, et nous éviterons ainsi de lourds engagements financiers. Il est impératif de créer des partenariats, y compris avec les agriculteurs, pour garantir la préservation de nos cours d'eau.* »

Autre espoir pour Paul Perras, il espère que les bases d'une réflexion jetées en début d'été 2013 entre les présidents de plusieurs syndicats de rivière voisins pourront aboutir à la rédaction d'un SAGE ; « *le seul outil réglementaire dont nous pouvons disposer et qui nous donnerait un cadre pour régler les partages de l'eau et faire prendre en compte les enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme, le SCOT⁷ notamment* ». Ce qui donnerait plus de cohérence aux aménagements, qui oublie parfois l'existence du PPRI⁸ élaboré par le syndicat de rivière durant huit longues années...

6 CUMA : coopérative d'utilisation de matériel agricole. Elles sont plus de 13 000 en France.

7 SCOT : le schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire.

8 PPRI : le plan de prévention des risques inondation a pour objet de définir sur un territoire différents types de zones de risques de degrés divers où l'urbanisation est soumise à des contraintes voir interdite, afin de limiter l'impact du risque pour les vies humaines et pour les biens.

Se forger une légitimité autour de l'eau

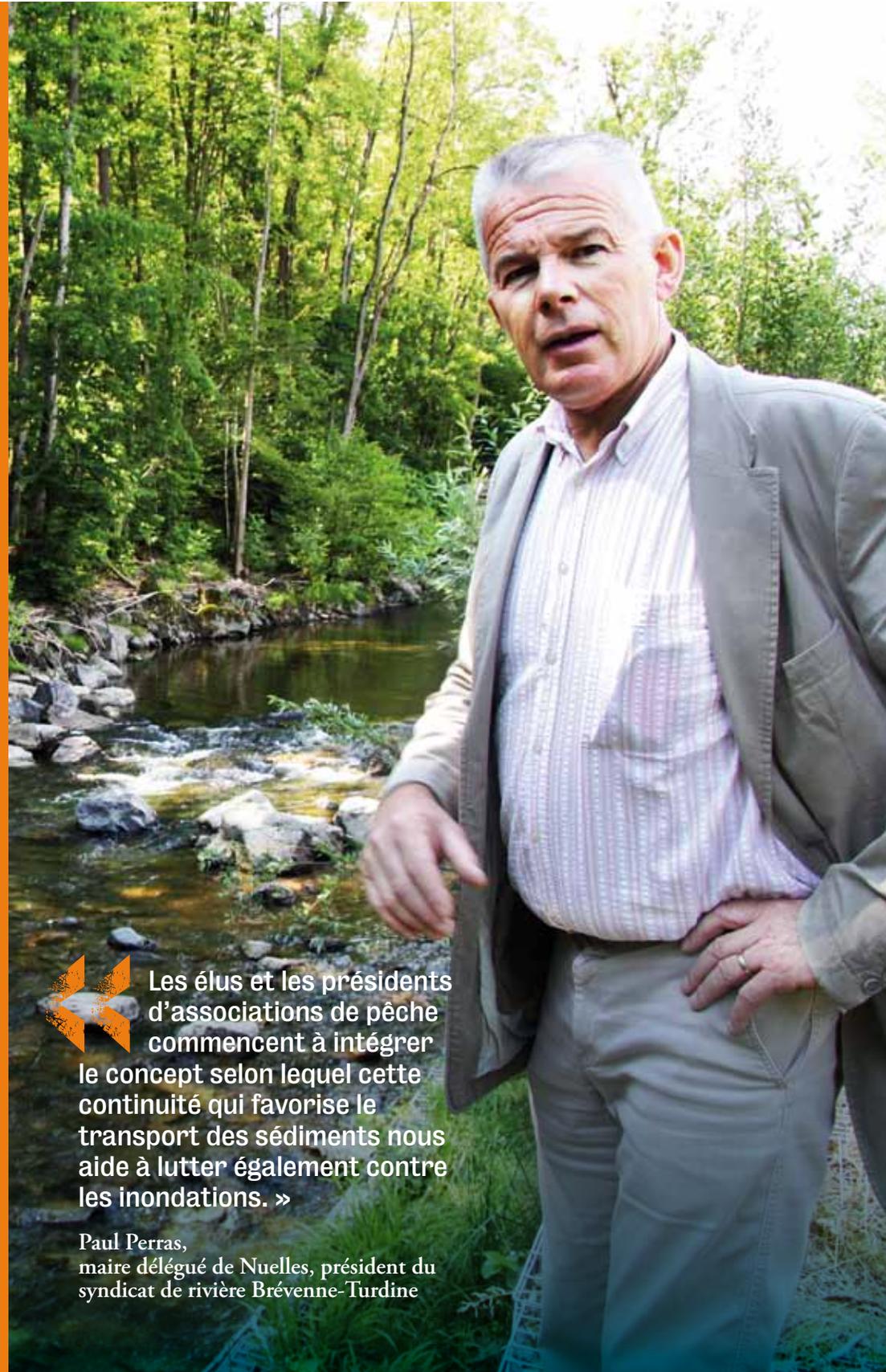
Le président du syndicat de rivière Brévenne-Turdine rappelle combien fut important le tour des communes qu'il effectua après la création du syndicat, en 2006, et avant le lancement du second contrat de rivière. « *Nous avons pris notre bâton de pèlerin pour expliquer notre démarche afin que chaque maire puisse s'imprégner des enjeux et de l'intérêt de la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin. Pour les faire adhérer à cette idée, la communication a été très importante. Puis nous avons pris soin chaque année d'organiser une visite en bus pour les élus et associations afin de leur faire découvrir et mieux comprendre les suppressions de seuils et les aménagements que nous avons réalisés.* »

« *Les élus et les présidents d'associations de pêche ont bien compris l'intérêt de ces opérations qui favorisent une continuité piscicole et sédimentaire, et ils ne remettent plus en cause leur coût. Plus nouveau et plus compliqué, ils commencent à intégrer le concept selon lequel cette continuité qui favorise le transport des sédiments nous aide à lutter également contre les inondations.* »

« *Nous voulons faire comprendre à tous que cette vision de la qualité de l'eau nous place dans un système gagnant-gagnant.* » Néanmoins, il reste des partenaires plus difficiles à convaincre ; certains pêcheurs ont du mal à abandonner les habitudes prises, et la gestion des 400 retenues collinaires du bassin appartenant aux agriculteurs demeure potentiellement conflictuelle.

Un autre point capital pour la bonne gestion du syndicat fut, selon Paul Perras, l'élaboration des règles de mutualisation financière sur le bassin. « *Sitôt après avoir défini les 110 actions que nous voulions inscrire au contrat, nous avons décidé de mutualiser les financements de ce qui serait sous maîtrise d'ouvrage du syndicat en croisant deux critères, le linéaire de cours d'eau et la population. Cela a été l'expression de la solidarité de bassin. Par ailleurs, ce principe de mutualisation demeure fort utile pendant l'exécution du contrat, puisqu'il évite de revenir devant les acteurs locaux chaque année pour négocier des rallonges financières.* »

Le président estime que le syndicat a pu ainsi se forger une légitimité autour de l'eau. « *Nous sommes au service des collectivités, et quand l'une des 46 communes a un problème, elle se tourne vers nous. Nous jouons un rôle de conseil et de fédérateur. C'est ce que j'ai souhaité, mais nous devons encore clarifier notre position vis-à-vis du monde agricole ou des entreprises, notre rôle ne doit pas être considéré comme relevant de la police de l'eau. Chacun doit être à sa place.* »



Les élus et les présidents d'associations de pêche commencent à intégrer le concept selon lequel cette continuité qui favorise le transport des sédiments nous aide à lutter également contre les inondations. »

Paul Perras,
maire délégué de Nuelles, président du
syndicat de rivière Brévenne-Turdine



L'Hérault

Vivre canal



« Si on supprimait le canal, ce serait une révolution ! », affirme Jean-Claude Blanc, président de l'Association syndicale autorisée (ASA) du canal de Gignac. Ce réseau de canaux d'irrigation reconnu d'utilité publique par l'État en 1882 est un patrimoine partagé depuis des générations par des agriculteurs et des jardiniers installés sur les terrasses inférieure et moyenne de l'Hérault, en aval de Saint-Guilhem-du-Désert. À proximité du Grand Site des gorges de l'Hérault et du millénaire Pont du diable fréquentés par quelque 700 000 touristes avides de baignade en été.

Dans ce pays au climat aride, où les cours d'eau connaissent des étiages très sévères en été, le partage de l'eau n'est pas un sujet de discordes très nouveau ! Toutefois, la pression démographique si intense dans ce département pourrait la placer en interrogation majeure pour l'aménagement du territoire et la préservation des milieux aquatiques.

Un visage buriné par le soleil, dominé par des cheveux en brosse blanchis, l'homme se montre attentif et laisse apparaître un caractère entier.

Avec la directrice de l'ASA, ils se sont totalement engagés dans cette aventure pour faire basculer le fonctionnement du canal de Gignac, hérité du XIX^e siècle, à une structure gérant un outil de production du XXI^e siècle. Autrement dit, il s'agit d'abandonner les rigoles en béton et les tours d'eau pour les remplacer par des systèmes d'arrosage au goutte-à-goutte ou de microaspersion. Jean-Claude Blanc rappelle la semonce qu'il avait reçue en 2005 et qui avait bousculé la vie du canal. Le pv de la police de l'eau pour non-respect du débit réservé dont il avait été destinataire l'avait alors contraint à agir. L'ASA devait évoluer pour survivre en réalisant d'importantes économies d'eau – près de 20 millions de mètres cubes par an qui ne seront plus prélevés dans le

fleuve Hérault. Un défi capital pour ce bassin où la pression démographique est l'une des plus importantes de France.

Mais, pour bien faire comprendre ce qui est arrivé aux agriculteurs de la moyenne vallée de l'Hérault, l'ancien boulanger-pâtissier devenu vigneron à plein temps en 1996 – une activité qu'il exerce avec passion et créativité – se souvient du canal de ses premières années. Avec une légère émotion, il raconte. « *Lorsque j'étais enfant, c'était une formidable piscine, on a tous appris à nager dedans, ce qui est interdit maintenant.* » Puis, le viticulteur, d'abord élu au conseil syndical est devenu quelques années plus tard président de l'ASA. Une association qui emploie douze personnes. Il a pris les rênes avec la volonté de moderniser le fonctionnement, d'économiser l'eau, d'aller vite en dépit des difficultés. Des jeunes étaient entrés au conseil, qui s'est ouvert un peu aux urbains. « *La volonté de modernisation a été celle du conseil syndical, dont le pilote est le président* », constate-t-il avec modestie.

Jean-Claude Blanc a donné rendez-vous dans les bureaux de l'ASA installés dans un parc administratif à l'une des entrées de Gignac, petite ville aujourd'hui à vingt minutes de Montpellier. Il y retrouve Céline Hugodot, arrivée à la direction de l'association en 2008. La jeune femme dynamique, urbaine à l'origine et agronome de formation, s'est rapidement coulée dans l'histoire de l'association. « *On vit canal en prenant ce poste* », confie-t-elle en souriant. À l'évidence et au dire des partenaires de l'ASA, ce tandem complice a fait évoluer notablement la structure et ses relations avec le territoire. À deux voix, ils racontent ce canal historique avec lequel les habitants de la vallée ont grandi.

Dès 1879, des centaines de paysans armés de pics et de pioches réunis en association et associés à un ingénieur ont entrepris des travaux titanesques pour construire tous les ouvrages du canal, des canalisations, aqueducs, ponts... Cette eau de l'Hérault amenée par le canal avait alors pour mission de lutter contre le phylloxera, qui menaçait la vigne, et de permettre la diversification des cultures. Depuis, il a aussi permis à la population de se nourrir durant la guerre.

Pendant 130 ans, le canal a dévié de l'Hérault des dizaines de millions de mètres cubes chaque année entre mars et octobre (30 millions de mètres cubes depuis 2000 contre 50 millions au XX^e siècle) pour amener l'eau jusqu'aux parcelles des 3 850 adhérents actuels de l'ASA répartis sur onze communes, en instituant des tours d'eau.

Selon la règle « parcelle souscrite un jour, parcelle souscrite toujours », les propriétaires qui ont adhéré au canal ont lié indéfiniment leur propriété à l'ASA. Le reste de l'année, les personnels de l'ASA entretiennent les ouvrages, curent les canaux... Une ancienne expression disait alors que « *le canal est en chômage* ».

À partir de la prise d'eau en amont de Saint-Guilhem-le-Désert au lieu-dit La-combe-du-Cor, un canal de 8 kilomètres creusé dans la roche longe les gorges du fleuve avant de se séparer en deux canaux principaux, l'un en rive droite et l'autre en rive gauche de l'Hérault. Puis, 220 kilomètres de réseau gravitaire secondaire bétonné acheminent la précieuse ressource jusqu'aux champs. Le périmètre irrigué de 3 000 hectares dessiné par les deux canaux majeurs a fait naître une plaine fertile et des terrasses où poussent la vigne, les oliviers, les arbres fruitiers, les céréales... Une longue coulée de verts flamboyants dans un département où s'épanouit la garrigue.

En se rendant au lieu-dit des Quinze-Ponts à l'ouest de Gignac, le président et la directrice veulent témoigner de l'importance des infrastructures du canal et du travail de gestion de la ressource qu'il nécessite au quotidien. Entre ciel et vigne, la cymbalisation métallique des cigales couvre le chant de l'eau. Le soleil écrase le paysage et le vent bouscule les herbes sèches. Après avoir passé un dernier petit pont, dont l'une des rambardes a été vraisemblablement renversée récemment par un engin agricole, ils s'arrêtent à proximité d'un aqueduc et d'un ouvrage de régulation qu'ils appellent « Bec de canard ». Celui-ci est associé à une station de mesure ; des « cordes de vitesse » mesurent la vitesse de circulation de l'eau et des capteurs piézométriques les niveaux d'eau. Jean-Claude Blanc espère un orage dans la soirée.

En chemin, on remarque les traditionnelles rigoles qui permettent encore d'irriguer des parcelles en culture. Mais à proximité de l'ouvrage de régulation, sur quelques parcelles, des tuyaux conduisent l'eau sous pression ; l'irrigant doit ouvrir une vanne pour en disposer. Cela permet de comprendre l'importance des travaux qu'a commencé à entreprendre l'ASA ces derniers mois. La conversion des modes de distribution et de desserte en eau représente en effet un programme d'amélioration de l'efficacité des réseaux qui coûtera plus de 9 millions d'euros.

Le contrat de canal validé par 24 signataires le 7 décembre 2011 représente un très important investissement.

Le montant total du programme de travaux s'élève à plus de 13,4 millions d'euros sur cinq ans.

L'ASA a construit son projet avec l'aide de plusieurs partenaires, qui se sont engagés financièrement à ses côtés. Les dépenses seront partagées entre le FEADER¹ pour 29 % du montant des travaux, l'agence de l'eau pour 25 %, la région Languedoc-Roussillon pour 13 %, le département de l'Hérault pour 7 % et la communauté de communes de la vallée de l'Hérault pour 1 %.

D'un pv à la concertation

Malgré tout, les travaux de modernisation du canal ne datent pas d'hier. Depuis les années 1990, l'ASA avait fondé avec des centres de recherche et de formation un groupement d'intérêt scientifique pour mener des expérimentations sur la régulation et l'automatisation des canaux. Déjà, on parlait de meilleure maîtrise de l'eau. Toutefois, pour l'administration, les résultats se font attendre. L'efficacité globale du réseau a augmenté, passant de 8 % en 2000 à 18 % en 2009, mais l'objectif fixé est de 30 % voire 55 %, comme l'indique Céline Hugodot. De plus, les services de l'État doivent faire appliquer les réglementations, dont celle relative au débit réservé². Celui de l'Hérault est fixé actuellement à 700 litres par seconde (il doit être multiplié par quatre en 2014). Des étés particulièrement secs comme en 2003 vont accroître la pression sur la ressource, notamment sur ce territoire. C'est dans ce contexte qu'un pv a été notifié à l'ASA par la police de l'eau (le Conseil supérieur de la pêche à l'époque) en 2005 pour non-

¹ FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural.

² Le canal de Gignac est également une plateforme expérimentale utilisée pour la recherche et l'enseignement en hydraulique et en automatique pilotée par l'équipe de recherche GHOSTE (gestion hydraulique, optimisation et supervision des transferts d'eau) du centre Irstea de Montpellier 1.

Le débit réservé a été conçu dès 1919 pour préserver le milieu aquatique : c'est le débit minimal restant dans le lit naturel de la rivière entre la prise d'eau et la restitution des eaux en aval d'un aménagement dans le lit mineur, garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivantes dans ces eaux. La loi pêche de 1984 a ensuite fixé de façon normative des valeurs plancher pour le débit réservé : au 1/10 du débit annuel moyen (module) pour tout nouvel aménagement et au 1/40 pour les aménagements existants. Le débit réservé peut être différent selon les périodes de l'année, on parle alors communément de « régime réservé ». Ponctuellement, en cas d'étiage exceptionnel, le préfet peut fixer le débit réservé en dessous du minimum légal.

respect du débit réservé. À la réception du courrier, le ciel tombe sur la tête de l'association.

L'équipe dirigeante se bat pour ne pas payer l'amende, et elle entreprend en parallèle des premières discussions avec les services de l'État, mais surtout avec l'agence de l'eau. Celle-ci met en avant la directive cadre européenne et fixe un objectif d'atteinte du bon état des eaux qui implique une diminution très importante (77 %) des prélèvements de l'ASA sur l'Hérault en cinq ans.

Il s'agit de passer d'une consommation d'eau brute de 29 millions de mètres cubes par an à 7 millions de mètres cubes. Soit une économie d'environ 20 millions de mètres cubes par an ou 10 000 mètres cubes par hectare.

Et comme toujours dans la gestion quotidienne, la contrainte réglementaire se focalise sur le respect du débit réservé contrôlé par la police de l'eau.

Le défi peut paraître colossal. L'objectif qui lui est imposé contraint l'ASA à envisager une réelle révolution de son fonctionnement. En adoptant plus clairement une vision de territoire, elle doit surtout favoriser le développement d'une irrigation très performante. Il est alors proposé à l'ASA de travailler à l'élaboration d'un contrat de canal, dans l'esprit des contrats de milieux, qui favorise une synergie entre tous les acteurs concernés sur le périmètre. La voie est étroite. Jean-Claude Blanc a bien compris les enjeux liés à la ressource pour le bassin et l'intérêt du travail conduit par le SAGE ; il préfère alors prendre en main la nouvelle destinée de l'établissement public. Voilà longtemps qu'il était convaincu que l'ASA devait faire des économies d'eau... en 2013, il est fier du contenu du contrat finalisé.

À la signature du contrat de canal, en décembre 2011, Jean-Claude Blanc écrivait : « *La route est aujourd'hui tracée et il ne tient qu'à nous d'exploiter le travail de débroussaillage et de terrassement que nous avons mené* ». Il se souvient d'avoir maintes fois appelé les adhérents et les membres du conseil syndical à la patience ! « *Ce contrat était devenu l'Arlésienne, personne ne me croyait plus... car les tractations ont duré près de six ans* », rappelle-t-il.

Il raconte combien les réunions, le montage des dossiers furent dif-

ficiles, épuisants... « *On était à deux doigts de signer... quand soit le conseil général, soit l'agence de l'eau émettaient un désaccord. Et nous recommencions.* » Il dit aussi certaines contradictions entre les administrations elles-mêmes qui ne facilitaient pas le travail.

La directrice et le président ont fait œuvre de persuasion. « *Nous avons réussi à faire participer tous les partenaires de l'ASA qui ont tout d'abord souscrit à une charte d'objectifs. C'est devenu LEUR contrat. Au départ, nous avons eu avec certains, comme les carriers, des relations très tendues. Les difficultés se sont aplanies et ils sont devenus des partenaires* », expliquent-ils de concert. De cela ils sont fiers.

Actuellement, quand par exemple les carriers, creusant dans la roche alluvionnaire, l'ancien lit du fleuve, rencontrent des canaux de l'ASA la négociation permet de trouver la solution la plus cohérente et se solde par une convention qui prévoit les travaux à réaliser dans l'intérêt des deux parties et qui peut contribuer à la modernisation du canal. De plus, les carriers pompent de l'eau pour le lavage des graviers dans des résurgences de la nappe – sortes de lacs - qui peuvent également être alimentées par le canal. Ainsi, Laurent Faure, directeur de la Société languedocienne d'agrégats, peut imaginer, si cela était nécessaire, d'utiliser ces lacs comme des réserves d'eau destinées à l'irrigation en réalisant les travaux nécessaires pour les rendre étanches...

Le canal moderne qui doit naître de la mise en œuvre du contrat de canal signé fin 2011 sera plus qu'auparavant encore un facteur de production de l'économie agricole. « *Aujourd'hui, on n'envisage plus de produire sans eau* », rappelle la directrice agronome. Le grand changement résidera dans les économies d'eau résultant de la transformation des modes d'irrigation. On va passer du système traditionnel gravitaire, où les rigoles sont inondées, où l'eau s'écoule entre les rangées de plants, à un arrosage en basse pression via des tuyaux noirs lisérés de bleu qui permet de réaliser un arrosage au goutte-à-goutte, ou bien à un système d'aspersion et de microaspersion, prisé par les maraîchers notamment. « *La possibilité d'amener l'eau sous pression a favorisé, par exemple, l'installation d'une entreprise qui produit de la spiruline, une algue bleu-vert utilisée principalement comme complément alimentaire* », ajoute Céline Hugodot.

Déjà, en 2010, l'ASA avait mené une étude pour estimer le poids

économique, social et environnemental de l'apport d'eau brute sur la moyenne vallée de l'Hérault. La directrice, volubile, reprend les principaux enseignements de ces travaux qui ont été fort utiles à l'établissement public pour conduire les négociations du contrat. L'eau brute distribuée via le canal permet aux exploitations de se diversifier plus aisément, elle favorise la régularité de la production et permet l'implantation de cultures à plus haute valeur ajoutée... « *40 % du produit brut agricole de la zone étudiée sont imputables à l'irrigation, et la production irriguée représente près de 39 % de la marge brute des exploitations adhérentes à l'ASA* », met en avant Céline Hugodot. Elle insiste encore sur les 390 emplois directs et indirects générés par l'irrigation, dont 208 en secteur agricole, sans oublier de mentionner que 40 % de la consommation annuelle en eau des adhérents non agricoles – les propriétaires de jardins – sont couverts par l'eau brute du canal ; un volume qui n'est pas prélevé sur les réseaux d'eau potable.

Avec conviction, elle avance d'autres arguments en faveur du rôle majeur de l'ASA dans le paysage local. L'infrastructure patrimoniale est devenue un support d'accueil touristique ; la mosaïque de cultures constitue un corridor écologique favorable à la biodiversité. Elle crée une coulée verte et un réseau hydrologique qui alimente les puits et les sources en période estivale et représente une protection contre les incendies...

Goutte-à-goutte

Pour mener à bien sa révolution, le canal de Gignac ne doit pas seulement remplacer ses canaux par des tuyaux sous pression à un point d'une parcelle pour que tout fonctionne au mieux. L'ASA a voulu également s'engager dans l'animation d'une opération collective d'équipement des exploitations agricoles afin que les irrigants puissent s'équiper en parallèle à la modernisation des réseaux du canal. Celle-ci s'est appuyée sur le dispositif PVE³ qui permet aux porteurs de projets de bénéficier de 40 % d'aides grâce à un financement européen et de l'agence de l'eau. Il s'agit d'accompagner les viticulteurs et les agriculteurs pour qu'ils acquièrent les bons gestes afin de gérer plus économi-

3 PVE : le plan végétal pour l'environnement vise à permettre la reconquête de la qualité des eaux et à accompagner les exploitations agricoles en leur apportant des financements spécifiques. C'est un programme multifinanciers dont l'Union européenne.

quement l'eau. L'irrigation localisée permet une économie d'environ 9 000 mètres cubes par hectare et par an.

« *Nous devons optimiser cette ressource dont nous disposons et ne pas rester comme au XX^e siècle assis sur nos droits d'eau* », insiste Céline Hugodot. Les exploitants comprennent aussi que l'installation d'un goutte-à-goutte présente également de multiples avantages, comme une organisation plus souple des arrosages, moins de désherbage, moins d'utilisation de fongicides (parce que la parcelle est moins humide) et aussi moins d'érosion. Toutefois, à l'été 2013, le président et la directrice sont fort inquiets sur la possibilité de reconduction des aides dans le cadre du PVE. Un levier qui était important au sein du dispositif mis en place pour la modernisation globale des infrastructures.

La longue concertation qui a abouti au contrat de canal a désigné l'ASA de Gignac comme un modèle exemplaire pour les acteurs du monde agricole dans le domaine de la gestion durable de l'eau sur le bassin de l'Hérault. « *L'ASA de Gignac a deux ans d'avance sur tout le monde, alors qu'elle avait quelques années de retard ! Ils peuvent dire quels seront leurs besoins en eau en 2030* », souligne Christophe Vivier, directeur du syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault⁴ et animateur du SAGE. Pour ce faire, le tandem dirigeant de l'ASA a certainement réussi à préserver les valeurs essentielles et spécifiques de l'association tout en les faisant évoluer pour satisfaire aux besoins actuels du territoire.

Pour bien comprendre, l'ASA a été constituée par des propriétaires qui mutualisent des moyens, le réseau d'irrigation, qui donne une plus-value à leurs parcelles. L'association gère cette eau collective en percevant auprès de ses adhérents une redevance liée à la superficie des parcelles souscrites. Une redevance qui ne dépend pas de l'usage fait de l'eau apportée à la parcelle. Du moins pour l'instant. Pour sa part, l'ASA s'acquitte d'une redevance auprès de l'agence de l'eau.

Jean-Claude Blanc est attaché à la dimension historique de la gouvernance de l'ASA. Depuis sa création, seuls les usagers sont représentés au conseil syndical. Il a trouvé une solution pour que les règles de gouver-

⁴ Le syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault créé en 2009 a été reconnu en 2011 comme Etablissement Public Territorial de Bassin. Le syndicat a pour membres les départements de l'Hérault et du Gard, sept communautés de communes et un SIVU. Outre l'animation de la politique de l'eau et la coordination des actions des maîtres d'ouvrage locaux, il assure le suivi et la mise en œuvre du SAGE approuvé fin 2011.



40 % du produit brut agricole de la zone étudiée sont imputables à l'irrigation, et la production irriguée représente près de 39 % de la marge brute des exploitations adhérentes à l'ASA. »

Cécile Hugodot,
directrice de l'ASA



Parce que le syndicat n'est pas un grand truc fait pour eux, les maîtres d'ouvrage locaux restent plus impliqués. »

Christophe Vivier,
directeur du syndicat mixte du bassin
du fleuve Hérault et animateur du SAGE

nance ne soient pas remises en cause avec le contrat de canal. « *Nous avons créé un comité de pilotage pour le contrat qui réunit usagers et élus du territoire et dont les débats fixent des orientations. En parallèle, le comité syndical de l'ASA représentant uniquement les usagers, exerce toujours son rôle de gestion de l'ASA et dialogue avec le comité de pilotage.* »

Pour donner une vision plus large, Christophe Vivier, estime que le monde agricole est en train de vivre lui aussi une révolution sur le thème de l'eau. « *Depuis six mois, et après un changement d'élus et de techniciens à la chambre d'agriculture, la commission agricole du SAGE travaille activement et nous sommes en train d'évaluer ensemble les besoins de l'agriculture sur le bassin.* » De plus, le soutien affiché par la région et le département à la viticulture, notamment irriguée, sur des panneaux publicitaires au bord des routes héraultaises peut conforter le monde agricole dans la nécessité de changer.

Tous les acteurs en prennent conscience. L'un des enjeux essentiels de ce bassin et du territoire est bien celui du partage de l'eau. L'ensemble de la gestion quantitative de la ressource doit être planifié, sous peine de voir un déséquilibre s'installer ou s'amplifier entre les trois pôles que sont l'eau potable, l'irrigation et le milieu naturel.

Christophe Vivier estime qu'il y a deux gros points noirs de prélèvements sur le bassin versant : l'ASA de Gignac sur le fleuve Hérault, où le paramètre débit est important, et le syndicat du Bas-Languedoc en aval pour la distribution d'eau potable à 500 000 personnes en été, qui a un impact sur un court tronçon du fleuve de 4 kilomètres.

Selon le directeur du syndicat, il est important que le programme d'actions de l'ASA de Gignac se fasse. « *Ce sera une des conditions de l'atteinte du bon état des milieux aquatiques sur le bassin. On a un maître d'ouvrage et un programme d'actions finalisé. J'espère qu'ils vont avoir les moyens de le mettre en œuvre.* »

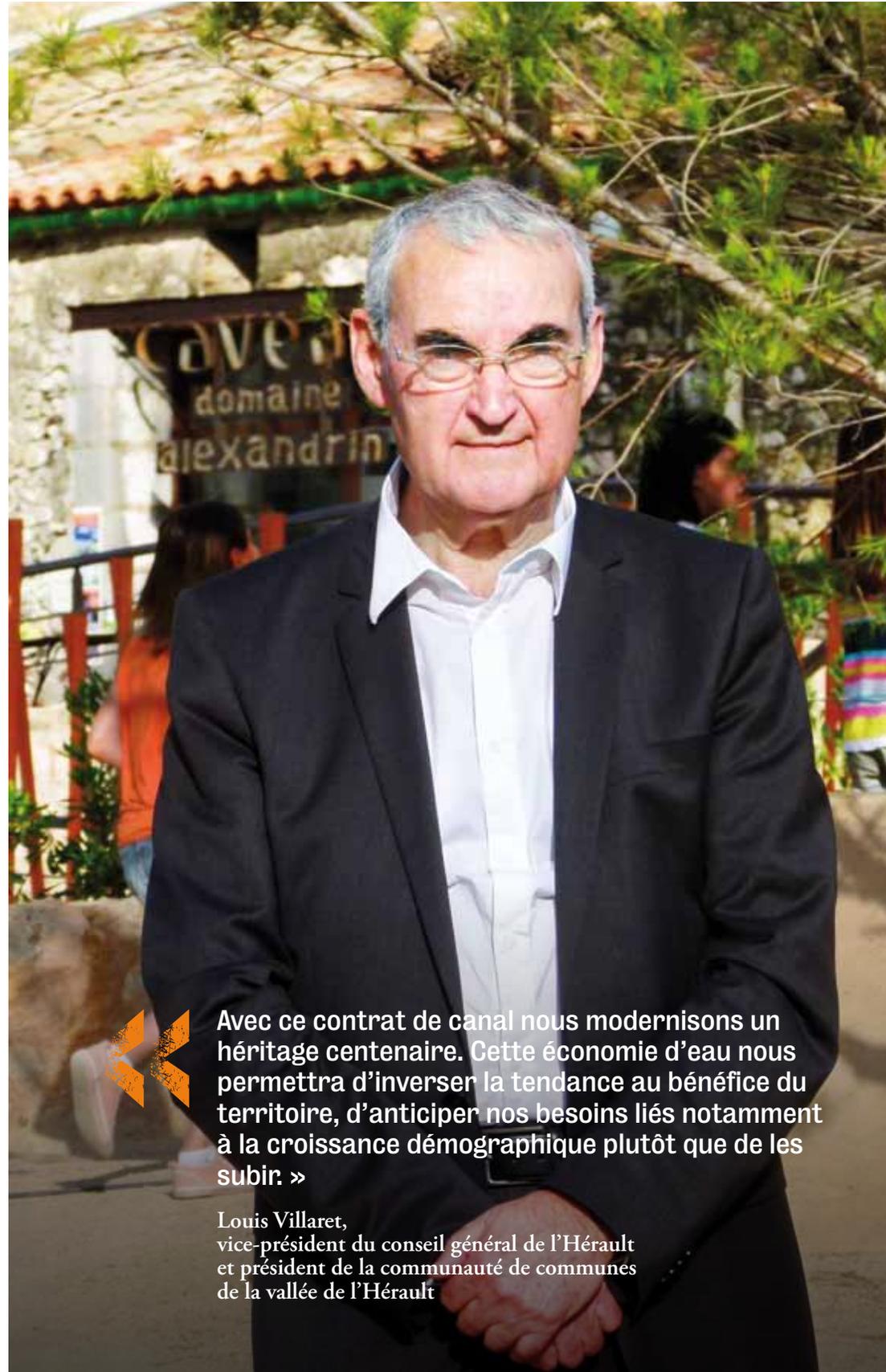
L'implication de l'ASA, et plus récemment de la chambre d'agriculture, satisfait Christophe Vivier. Pour entretenir cet engagement local et garantir la cohérence, le syndicat doit jouer un rôle central. Il anime la politique de l'eau sur le bassin, où il a été décidé qu'il ne prendrait pas la compétence travaux. « *Parce que le syndicat n'est pas un grand truc fait pour eux, les maîtres d'ouvrage locaux restent plus impliqués.* » Confiant, Christophe Vivier estime que sur l'Hérault la gouvernance de l'eau est enfin reconnue.

Par ailleurs, il note avec satisfaction des changements de mentalité : les élus des syndicats de rivière, par exemple, qui sont en train d'accepter de détruire des enrochements qui ont été réalisés voilà quelques années et passent à une restauration écologique des milieux aquatiques. Des changements de mentalité aiguillonnés par la réglementation et des modalités de financement.

Le bassin de l'Hérault va devoir utiliser ce contexte porteur, car il doit composer avec des échéances importantes : l'étude de volumes prélevables doit être achevée fin 2013, et le schéma de partage de la ressource élaboré en 2014. Une fois validé, il constituera la feuille de route à l'horizon 2030 qui sera révisée tous les six ans. Christophe Vivier espère que les arbitrages qui n'ont pas encore commencé à l'été 2013 permettront assez vite de finaliser les objectifs pour les quotas d'eau. « *Si nous y arrivons, notre mission sera réussie, et ce qui m'intéresse, c'est que le vote soit acquis à la quasi-unanimité, marquant une prise de conscience de la nécessité d'un effort partagé.* » L'occasion de rappeler que sans la CLE ce partage de la ressource ne pourrait être fait !

Au-delà des enjeux qui concernent le monde agricole, d'autres pommes de discorde font que la partie n'est pas gagnée d'avance. Mais une question devra être débattue à la hauteur des enjeux, celle de la prise en compte de la ressource en eau pour le développement des territoires. La pression démographique dans l'Hérault est telle que c'est indispensable mais politiquement difficile.

Par ailleurs, le partage de la ressource du lac de barrage du Salagou (un réservoir de 100 millions de mètres cubes) sera l'objet d'affrontements inévitables avec le secteur du tourisme. Un autre passage délicat sera la prise en compte des milieux aquatiques, qui se concrétise par la définition de débits biologiques. Comment la CLE acceptera-t-elle de tenir compte des incertitudes inhérentes aux tentatives de modélisation de phénomènes biologiques et d'utiliser des fourchettes de mesure des débits biologiques plutôt qu'une valeur absolue ? Le débat ne concerne pas que des scientifiques ou des experts... car de la prise en compte ou non de cette incertitude dépendra l'interdiction ou la possibilité de se maintenir pour des activités économiques. Le directeur du syndicat rappelle qu'un peu de souplesse laisse une marge de négociation nécessaire. Sans doute une soupape capitale en matière de gouvernance.



Avec ce contrat de canal nous modernisons un héritage centenaire. Cette économie d'eau nous permettra d'inverser la tendance au bénéfice du territoire, d'anticiper nos besoins liés notamment à la croissance démographique plutôt que de les subir. »

Louis Villaret,
vice-président du conseil général de l'Hérault
et président de la communauté de communes
de la vallée de l'Hérault

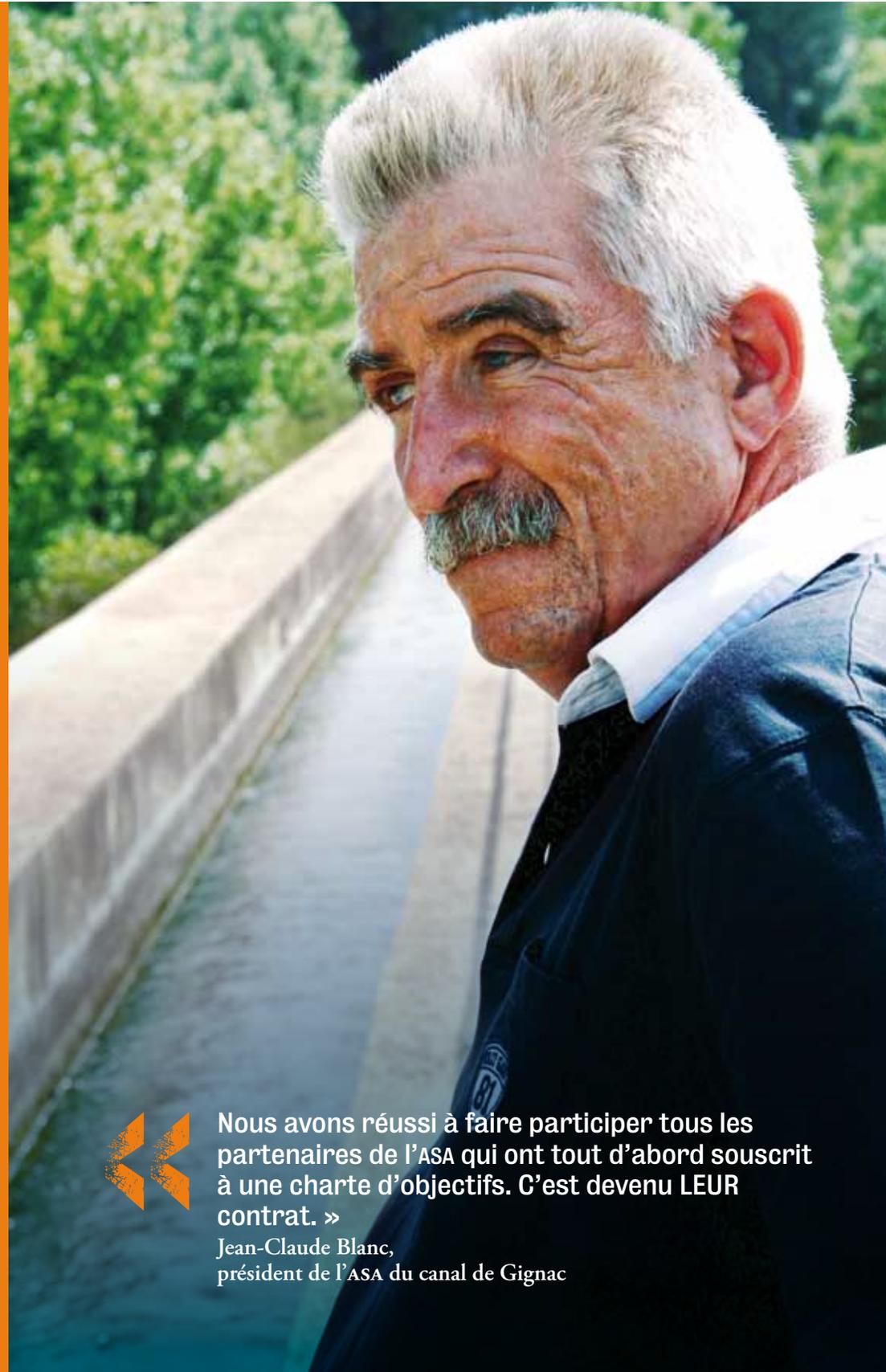
La force de convaincre

« Ce qui a été déclencheur ce fut le PV de la police de l'eau en 2005, pour non respect du débit réservé. Un constat fait sur une journée. Ce PV je l'ai reçu à mon nom. J'ai ressenti une injustice. Pour nous, en effet, ce n'était pas une priorité de moderniser la prise d'eau : nous étions accaparés par les études de dimensionnement et de dévoiement de nos canaux de transport, dans le cadre du passage de l'A750, et nous n'avions pas alors assez d'argent pour mettre en place une vraie trappe qui mesure le débit. En revanche, nous avons déjà fait de la régulation sur le canal et nous estimions respecter les règles », explique Jean-Claude Blanc.

Après la réception de ce PV, il s'est battu et il a entamé des négociations. Progressivement, il a avancé avec l'agence de l'eau qui proposait de préparer un contrat de canal. « En interne, nous avons eu de gros débats, avec pour question centrale : est-ce que nous n'allons pas vendre notre âme à l'agence ? ».

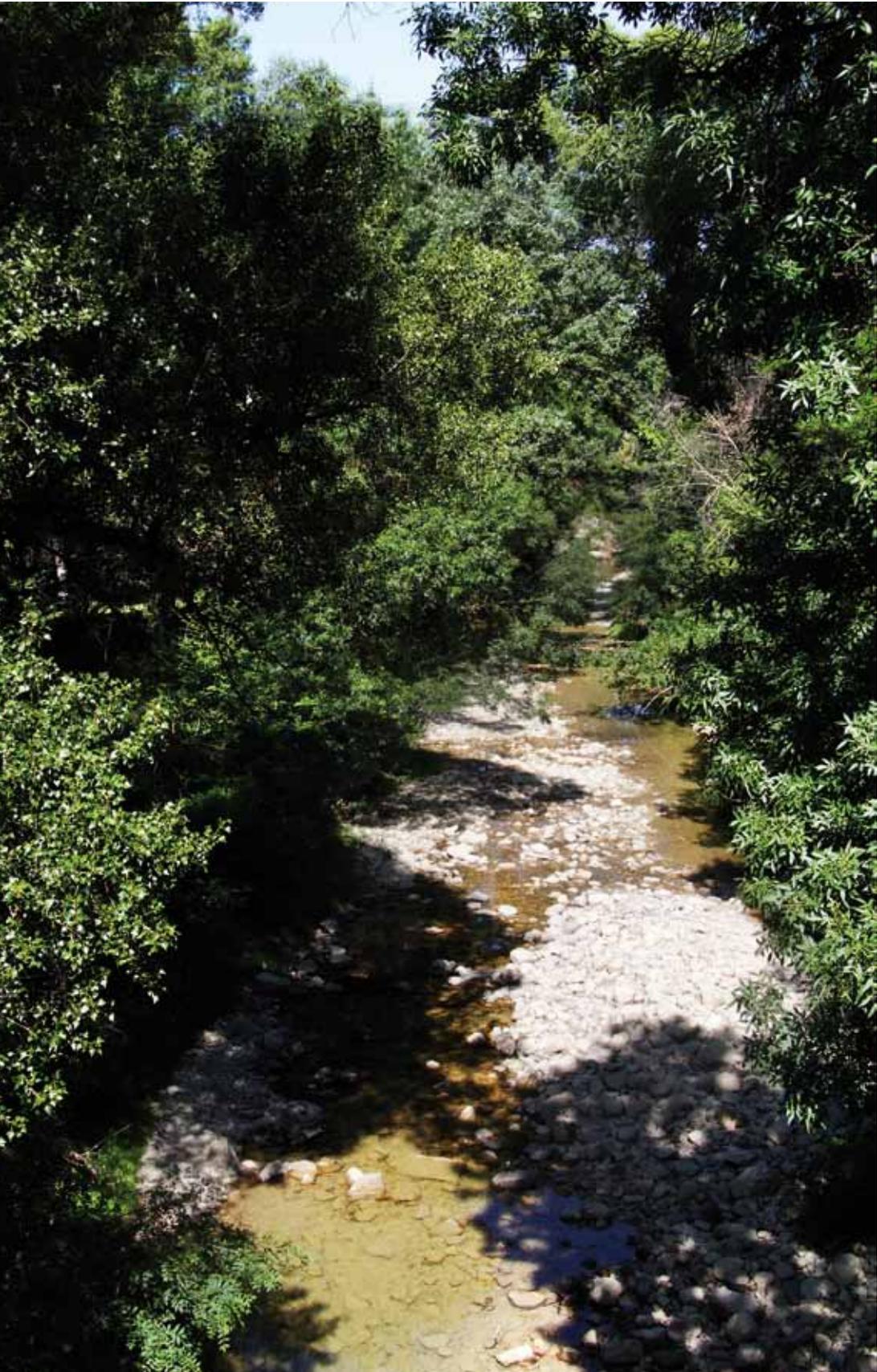
Après six longues années de travail, le contrat a été signé en décembre 2011. Avant tout, le président de l'ASA a en tête une meilleure gestion de l'eau pour les irrigants. « L'eau sera utilisée comme il faut sur la plante et les agriculteurs réaliseront une économie de temps et de main d'œuvre ». Il sait que la formation des irrigants sera longue à mettre en place. « Beaucoup veulent encore voir leur sol mouillé, ils doivent apprendre à piloter l'irrigation, à utiliser le goutte-à-goutte pour fertiliser leurs plantations, s'apercevoir qu'ils peuvent réduire l'utilisation du tracteur... »

Il a fallu à Jean-Claude Blanc beaucoup d'énergie et de force de persuasion pour faire évoluer les modes de gestion de l'eau sur le périmètre du canal de Gignac. Il sait cependant que cette transformation n'est pas encore acquise et qu'il faut rester très vigilant pour ne pas décourager les adhérents.



Nous avons réussi à faire participer tous les partenaires de l'ASA qui ont tout d'abord souscrit à une charte d'objectifs. C'est devenu LEUR contrat. »

Jean-Claude Blanc,
président de l'ASA du canal de Gignac



Le Calavon

Rendre l'eau à la rivière



En Provence, on ne devrait pas construire une maison là où il n'y a pas d'eau », rappelle Olivier Curel, le maire d'Apt, en affichant sa qualité de « bon paysan provençal » qui gère une exploitation de 100 hectares. Dans cette vallée où coule le Calavon, encadrée au nord par les monts de Vaucluse et au sud par la chaîne du Luberon, les élus ne peuvent effectivement pas faire fi de cette ressource vitale. Et ils sont les premiers à invoquer la figure de Jean de Florette¹ pour rappeler également que le partage de l'eau n'est pas une sinécure. Le manque d'eau appartenait à la culture provençale. Les plus vieux se souviennent de coupures d'eau durant les étés de leur enfance. Néanmoins, le Calavon connaît toujours des jours d'assec et le torrent méditerranéen de 84 kilomètres provoque des crues mémorables. Depuis 2005, le bassin à cheval sur le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence a été classé dans les priorités du plan national de gestion de la rareté de la ressource.

La gestion globale de l'eau demeure l'un des enjeux forts de ce territoire où la régulière augmentation de la population fragilise une terre de garrigue dominée par le Mourre Nègre, où les reliefs se traversent par le chemin des cavaliers ou les drailles au-dessus des fissures et des roches karstiques. La conscience de la nécessité d'agir s'est développée dans les années 1980. Des habitants du Luberon se sont mobilisés devant le spectacle de « la rivière assassinée » mis en avant par la presse. Les images du Calavon réduit à un filet d'eau pollué desservent les attraits touristiques du territoire, mais elles sont un aiguillon pour entamer la longue procédure qui va déboucher sur l'écriture d'un SAGE du Calavon. La violente crue qui dévaste la vallée en

¹ Jean de Florette est l'un des personnages du drame provençal écrit par Marcel Pagnol, *Manon des Sources*.

janvier 1994 permet de convaincre les insensibles d'entrer dans un processus de concertation afin de prendre en compte tous les aspects de la gestion d'une rivière et de son bassin, qui rassemble 36 communes.

Aujourd'hui, les touristes charmés par le Luberon peuvent découvrir le pays d'Apt en empruntant la véloroute du Calavon sur le tracé d'une ancienne voie ferrée. Au-delà des vignes, des taches de genêts et des champs de lavandin, elle offre un panorama original sur des rives fréquentées par les hommes depuis la fin du paléolithique et sur le pont Julien, construit par les Romains. La véloroute, qui place la rivière en acteur majeur du territoire, passe par la commune phare du pays, l'ancienne colonie romaine devenue une ville de 12 000 âmes qui vend son image enluminée de fruits confits, décorée par les ocres, les faïences et les céramiques traditionnelles qui l'ont fait vivre depuis le XVIII^e siècle. Et dont la population aux accents provençaux ou d'autres pays méditerranéens croise depuis la fin du XX^e siècle les pas de touristes et résidents nord-européens.

Toutefois, si la mise en place du SAGE² par le Parc naturel régional du Luberon a amélioré la qualité de l'eau, tous les problèmes ne sont pas résolus. « *Il n'y a pas tout le temps de l'eau dans le Calavon* », confirme Pierre Carbonnel, vice-président de la Communauté de communes du pays d'Apt et président de sa commission en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement, le conseil d'exploitation. Il se réfère lui aussi d'emblée au SAGE « *dont l'objectif est de rétablir à terme un flux dans le lit de la rivière et de restaurer les milieux naturels aux abords du Calavon* ». Mais le maire de Saint-Martin-de-Castillon, homme souriant aux cheveux et regard châtaigne, insiste sur le caractère méditerranéen du cours d'eau torrentiel qui donne du fil à retordre aux élus : « *Il peut être à sec, et dix jours plus tard son niveau atteint 2,50 mètres ; les villes d'Apt et de Cavaillon ont connu des ravages importants. L'inondation de 2008 a causé des dégâts dont les riverains se souviendront longtemps.* »

La réflexion conduite pour élaborer le SAGE, la constitution d'une CLE³ et la préparation d'un premier contrat de rivière qui a décliné une centaine d'actions engagées à partir de 2003 (plus de 23 millions

² SAGE : le schéma d'aménagement et de gestion des eaux décline – à l'échelle d'un bassin versant et de son cours d'eau, appelé unité hydrographique, ou d'un système aquifère – les grandes orientations définies par le SDAGE.

³ CLE : la commission locale de l'eau comprend des représentants de l'État (25 %), des collectivités locales (50 %) et des usagers (25 %), parmi lesquels des associations de consommateurs, et/ou de protection de l'environnement, de riverains, de pêcheurs... Elle élabore le SAGE.

d'euros en près de dix ans) ont mis en évidence les conflits d'usage de l'eau et permis de définir des priorités. Tandis que des industries de l'agroalimentaire ou du secteur agricole acceptent de traiter leurs rejets d'eaux usées, les principaux consommateurs d'eau sont invités à trouver d'autres points de prélèvement que le Calavon. Les communes sont toutes concernées. Pour Philippe Pierron, qui représente l'agence de l'eau sur ce secteur dans les années 2000, les objectifs assignés aux collectivités se déclinent selon deux axes.

« Les élus ont progressivement compris que pour sauver le Calavon les collectivités devaient trouver des ressources de substitution pour satisfaire leurs besoins en eau potable. Le président de la communauté de communes, Maxime Bey, a saisi l'importance de l'enjeu, a conduit la réflexion et convaincu ses collègues. L'autre impératif pour les collectivités était également de réaliser des économies d'eau en améliorant le rendement des réseaux. »

La ville d'Apt, importante consommatrice du bassin, a la première adopté le réflexe « substitution ». Elle a réalisé un forage profond dénommé le Fangas 1, mis en exploitation en 2005 dont le débit est de 3 000 mètres cubes par jour, soit près de moitié de ce que prélevait la ville jusqu'alors dans la nappe fluviale du Calavon. L'investissement représente un million d'euros. En parallèle, les villages à l'est d'Apt, organisés en SIVOM pour le service des eaux, connaissaient de plus en plus de difficultés pour s'approvisionner, notamment en été. Leurs élus souhaitaient depuis longtemps que cette compétence cruciale pour des collectivités provençales soit transférée à la communauté de communes. Tel n'était pas le souhait de la ville centre, où les Aptésiens paient l'eau moins cher que leurs voisins.

Pour répondre aux besoins des communes rurales, prendre en compte l'évolution de la population du pays et diminuer encore les prélèvements sur le Calavon, les pouvoirs publics font pression pour qu'une solution collective soit trouvée en avançant pour motifs la cohérence de bassin et des économies d'échelle. Dans ce contexte, la communauté de communes a engagé des recherches d'eau dès 2006 et jusqu'en 2008. Un second forage, le Fangas 2, creusé à 600 mètres et à proximité du premier forage, va permettre de fournir 3 000 mètres cubes par jour qui ne seront plus prélevés sur le Calavon. De l'eau jaillit de ce forage dès 2008 grâce aux opérations conduites par la communauté de communes.

Cependant, la collectivité du pays d'Apt ne disposera effectivement de la compétence eau potable et assainissement collectif et non collectif qu'en janvier 2010. Cette année-là, une régie est mise en place sur la base des équipes et du matériel gérés jusqu'alors par le sivom et Apt. À propos de cette prise de compétence, le maire d'Apt évoque une « *histoire administrativo-politico-locale* », en rappelant que la ressource et le savoir-faire sont aptésiens et que ce transfert fut une opération « *forcée par les services de l'État* ». Depuis 2010, les services des eaux sont donc gérés par la communauté de communes du pays d'Apt, qui avait été créée en 1992 puis s'est agrandie pour rassembler en 2013 quinze communes adhérentes représentant une population de 23 000 habitants. Afin de tenir compte des contrats en cours dans différents villages, la communauté de communes a adhéré à des syndicats intercommunaux des eaux comme celui de Durance-Plateau d'Albion et de Durance-Ventoux, qui assurent la compétence eau potable pour trois communes via un contrat d'affermage. Pierre Carbonnel, président du conseil d'exploitation, veut bien faire comprendre qu'une réelle ressource de substitution a été trouvée avec ces deux forages pour satisfaire une grande partie des besoins de la communauté de communes en place des prélèvements opérés sur le Calavon. Il précise : « *Ces deux forages correspondent à deux aquifères, ils se rechargent indépendamment, sans interférences, nous l'avons validé dans la réalité.* »

Intelligence collective

Les débats de la CLE en 2011 autour de la question des prélèvements dans le Calavon ont été animés avant qu'un accord ne soit trouvé. C'est alors qu'a été scellé le volume du prélèvement de la communauté de communes au captage des Bégudes dans la nappe alluviale. En période d'étiage, il s'élève à 650 mètres cubes par jour, et à 2 000 mètres cubes le reste du temps. « *Le Parc naturel régional du Luberon et les agriculteurs semblent penser que nous n'agissons pas, alors qu'en période d'étiage nous ne prélevons plus que 20% de nos besoins en eau potable dans le Calavon. Nous appliquons bien la décision prise au sein de la CLE. C'est sans doute un défaut de communication de notre part* », commente Fabrice Paquetteau, chef du service eau potable de la communauté de communes. Cependant, tout n'est pas réglé. Le moment de « bascule » entre les deux captages – du superficiel vers le souterrain – n'est pas encore précisément déterminé. Plus globalement, la révision du SAGE est bientôt achevée, les négociations

se poursuivant autour de l'étude volume prélevable du Calavon... Les diagnostics des besoins actuels et à venir sont l'objet d'âpres débats. Différentes stratégies s'opposent et les considérations socio-économiques pour appréhender les besoins des différentes parties en présence sont jetées sur la table. Beaucoup d'intervenants martèlent qu'il ne faut pas vivre à crédit. Cependant, la tentation de recourir à d'autres réseaux hydrographiques est grande. Jusqu'où aller et pour quels usages ? Les questions demeurent ouvertes.

Pour « *soulager la ponction sur la ressource locale* » pour l'eau potable, la ville d'Apt a accepté l'installation d'une unité industrielle de potabilisation d'eau brute du canal de Provence. Cette eau est achetée par deux entreprises de l'agroalimentaire. Les agriculteurs de la vallée qui en ont la possibilité achètent de l'eau brute sous pression au canal de Provence afin d'irriguer leurs cultures maraîchères, les vergers ou la vigne. Olivier Curel, maire d'Apt et exploitant sur 100 hectares, met en avant cet avantage : « *Il faut rendre hommage aux anciens, qui ont fait le lobbying nécessaire pour que les ruraux éloignés de l'axe rhodanien et de la vallée de la Durance puissent aussi bénéficier de cette ressource en eau. Faute de quoi, nous ne serions pas là.* »

À Saignon, à quelques kilomètres d'Apt, là où ont été creusés les deux forages, Fabrice Paquetteau, directeur du service eau et assainissement de la communauté de communes, raconte les travaux qui ont tenu en haleine ses équipes durant de longs mois. Toutes les vannes et postes de commande pour la gestion des deux forages sont à l'heure actuelle abrités dans un même bâtiment. Le jeune homme brun est rejoint par l'ancien directeur des services de la communauté de communes, François Fornay. Les deux techniciens se souviennent des hésitations, des études, des débats qu'ils ont connus avant que la décision soit prise de définir un endroit où forer.

Une étude préalable avait permis de déterminer les besoins en eau du pays d'Apt, de dresser un bilan des ressources. Il était apparu que les tarifs que pourrait proposer la société du canal de Provence⁴ pour une eau brute potabilisée seraient trop élevés comparativement à ceux de l'eau fournie par un forage en activité.

⁴ La société du canal de Provence (SCP), attributaire des droits d'eau du Verdon, est une société d'économie mixte constituée en 1957 ayant le statut original de Société d'Aménagement Régional (SAR). Elle remplit une mission de service public en vue de l'irrigation et de l'alimentation en eau pour les usages domestiques, agricoles et industriels. Par voie de concession, elle construit, exploite et entretient l'ensemble des ouvrages du canal de Provence, qui reviendront à la collectivité concédante, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2038. Depuis 1988, la SCP est également le concessionnaire du département de Vaucluse au titre de la concession départementale des réseaux du Calavon et du sud du Luberon.

Fabrice Paquetteau, qui gérait auparavant le service du sivom, apprécie la rationalité du transfert de compétences : « *Cette échelle intercommunale des services est plus pertinente, et nous pouvons développer le schéma d'adduction en eau et prévoir l'interconnection des réseaux.* » Il apprécie par ailleurs la complémentarité des actions sur le territoire : « *Le Parc naturel régional du Luberon a pour sa part engagé une action globale de communication sur les économies d'eau qui est appréciable.* » Sans tarder, son équipe s'est attelée aux travaux de sécurisation des réseaux, à leur renouvellement là où c'était indispensable, à l'amélioration du rendement interne des réseaux...

Des exigences réglementaires récentes⁵ obligent à ce que le rendement des réseaux soit sensiblement augmenté. Le maire d'Apt espère que la communauté de communes pourra poursuivre le changement des compteurs individuels. Un tiers du parc a été renouvelé. Et s'il rappelle que la ville avait déjà réhabilité 4 kilomètres de canalisations avant 2010, il admet que l'amélioration du rendement du réseau sur sa ville, passé de 69 à 73 % est encore bien insuffisant. Deux villages, Castellet et Céreste, où les rendements atteignent respectivement 57 % et 64 %, doivent encore améliorer leur situation de façon sensible. Que représentent *in fine* tous ces travaux ? Pour le même service à la population, il s'agit de réduire la consommation d'eau de la communauté de communes. Cette dernière a fait ses comptes, elle a repéré les fuites, elle a élaboré un schéma eau potable en se fixant des objectifs.

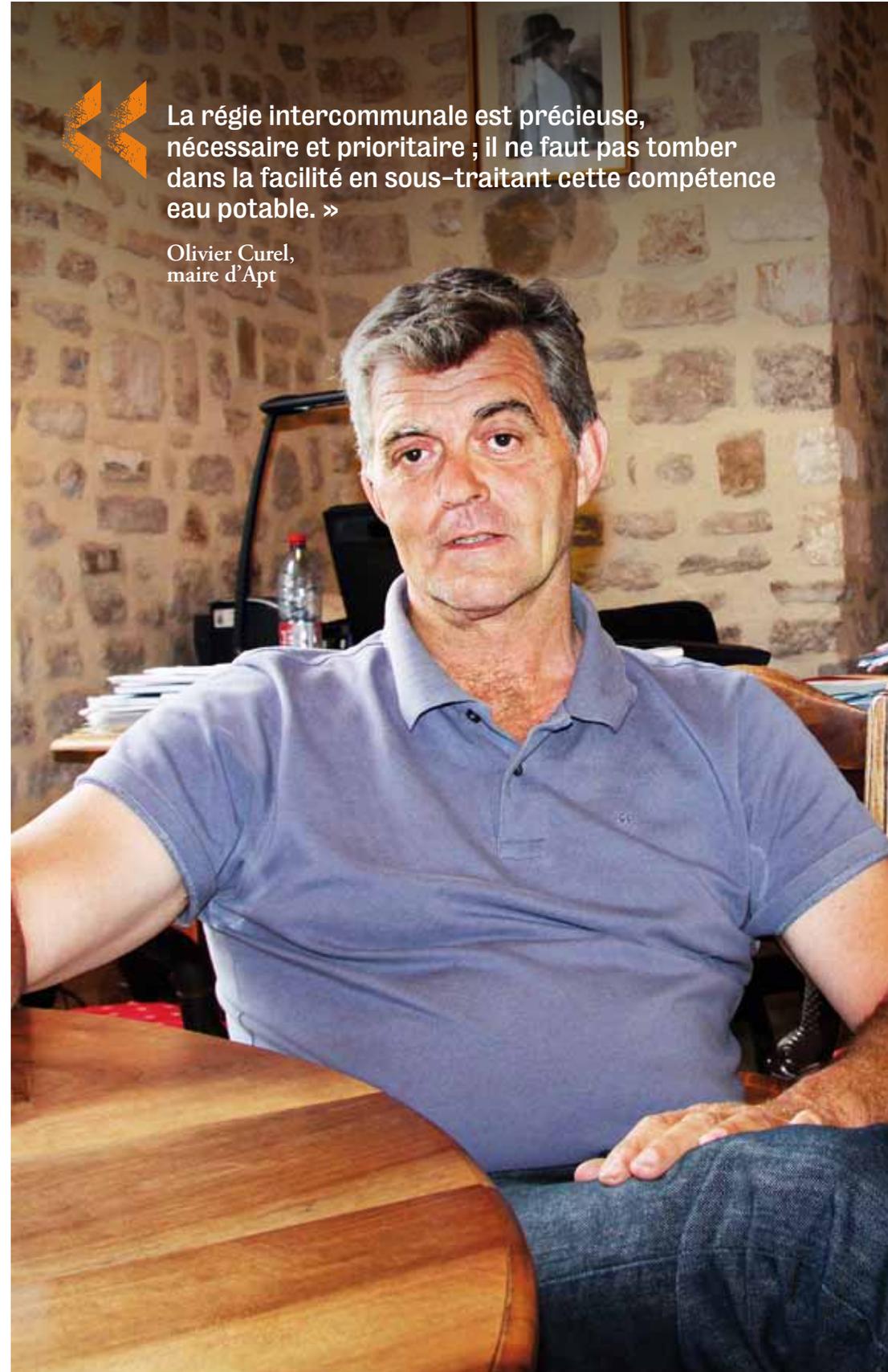
« *Avec les élus, nous avons trouvé un accord. Les fuites d'eau étaient estimées à 2 700 mètres cubes par jour en 2010, elles seront ramenées à 1 700 en 2015. Nous avons tenu compte de la capacité des collectivités et nous n'avons pas appliqué de façon rude la réglementation – je parle du décret de 2012 relatif au plan de réduction des pertes sur les réseaux* », explique Philippe Pierron. Le représentant de l'agence de l'eau veut témoigner d'« *un travail en partenariat où chacun est resté à sa place, où la réglementation a été adaptée au territoire* ». Il souligne un autre point sur lequel « *l'intelligence collective a également servi le territoire* ». « *Nous avons compris que la communauté de communes ne pouvait envisager d'abandonner complètement le forage dans la nappe alluviale du Calavon ; les pouvoirs*

⁵ Le décret du 27 janvier 2012, pris pour l'application de l'article 161 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement relatif au descriptif des réseaux d'eau et d'assainissement et au plan d'actions pour la réduction des pertes qui doit être établi d'ici le 31 décembre 2013.



La régie intercommunale est précieuse, nécessaire et prioritaire ; il ne faut pas tomber dans la facilité en sous-traitant cette compétence eau potable. »

Olivier Curel,
maire d'Apt



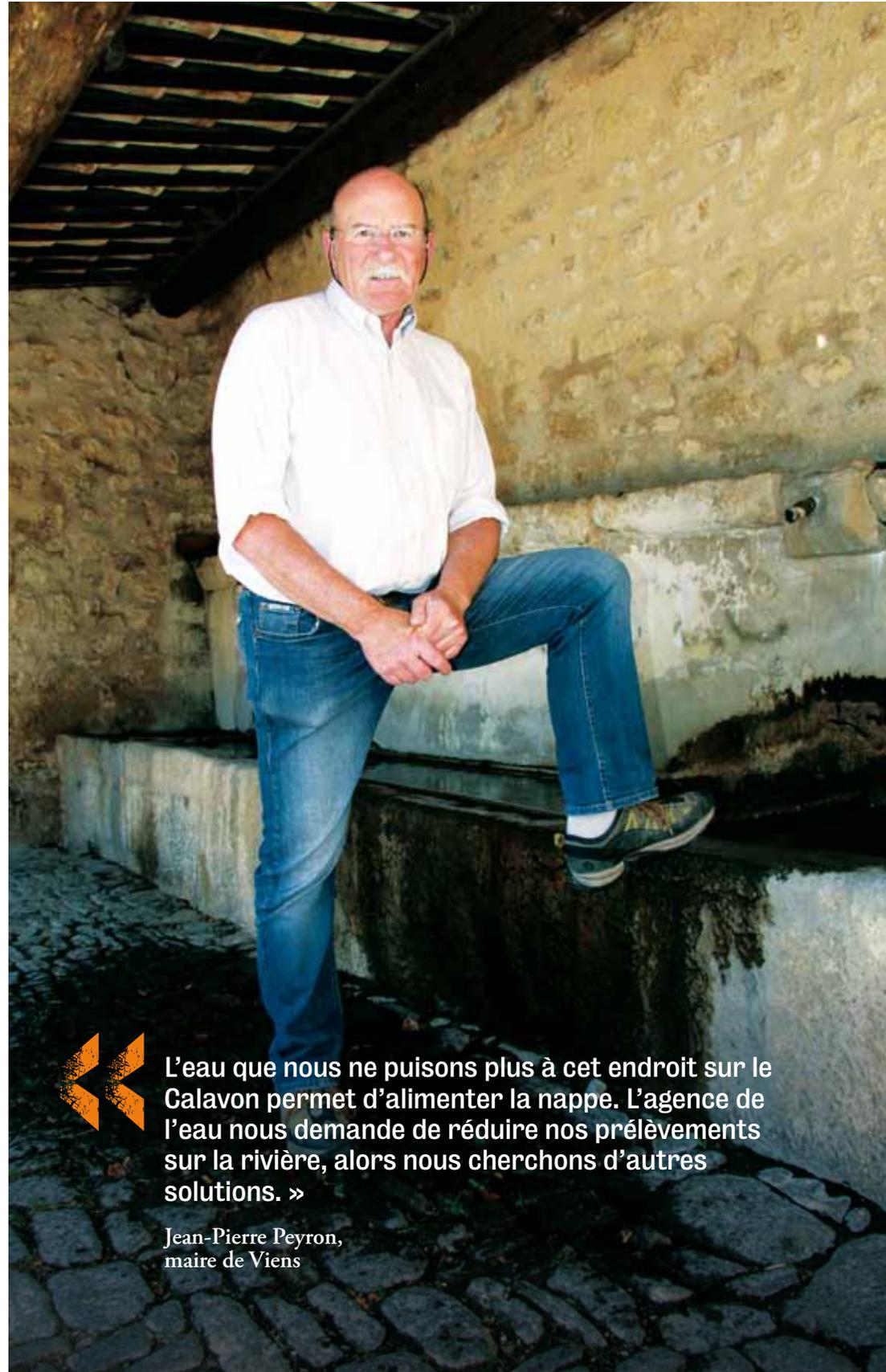
publics ont tenu compte de la particularité locale et ont établi une disposition réglementaire autour de l'utilisation de ce forage. Ailleurs, nous aurions pu le fermer. »

Au-dessus de nos moyens

À l'approche de nouvelles élections municipales et de l'entrée en janvier 2014 de dix nouveaux villages dans les rangs de la communauté de communes, portant sa population à 30 000 habitants, de vieux débats politiques ont resurgi. Le choix entre gestion publique et gestion privée des services de l'eau est l'un de ceux-là en pays d'Apt. Le service eau potable est effectivement géré en régie pour la majorité des collectivités de la communauté de communes. En revanche, l'exploitation des installations des trois villages de Gargas, Saint-Saturnin-les-Apt et Villars a été confiée par contrat d'affermage à une société privée par le syndicat Durance-Ventoux, qui les alimente en eau. Comme le rappelle Pierre Carbonnel, le transfert de la compétence eau à la communauté de communes avait été conditionné au maintien en régie du service pour la majorité des collectivités, dont huit disposaient auparavant de matériel et surtout de personnel attachés à la régie de l'ancien SIVOM.

Une partie des élus locaux craignent néanmoins que les tentations de recourir à une gestion privée des services augmentent avec les tensions sur la ressource et les offres d'eau de syndicats voisins. Le maire d'Apt, notamment, évoque un « *difficile combat* » et rappelle : « *La régie intercommunale est précieuse, nécessaire et prioritaire et il ne faut pas tomber dans la facilité en sous-traitant cette compétence eau potable.* » Selon lui, il est préférable d'étendre la régie à tout le périmètre de l'intercommunalité.

À l'est du pays d'Apt, à Viens, dont le beffroi plus que millénaire domine la plaine à 600 mètres d'altitude, le maire défend lui aussi fermement le principe de la régie publique. « *L'eau n'est pas une marchandise, j'ai dû me battre pour défendre cette idée autour de moi. Je suis attaché à la conception révolutionnaire du service public hérité de l'après-guerre, basé sur la solidarité financière et permettant une égalité des citoyens sur tout le territoire.* » Il sait que cette solidarité peut être un peu douloureuse pour certaines collectivités, le temps d'une mise



L'eau que nous ne puisons plus à cet endroit sur le Calavon permet d'alimenter la nappe. L'agence de l'eau nous demande de réduire nos prélèvements sur la rivière, alors nous cherchons d'autres solutions. »

Jean-Pierre Peyron,
maire de Viens

à niveau. Il reconnaît que les citoyens d'Apt, par exemple, ont fait des efforts financiers, mais qu'ils ont bénéficié de services de la communauté de communes, tandis qu'à Viens le prix de l'eau aura baissé de 4 % par an pendant huit ans.

Entre les murs de pierre de ce village vivent 600 personnes en hiver, près de 1 400 en été. Viens a adhéré à la communauté de communes en 2003. Jean-Pierre Peyron salue les visiteurs d'un regard rieur. Devenu premier magistrat de la commune en 2002, l'homme à la généreuse moustache blond-blanc raconte les histoires d'eau de Viens. Dès son arrivée à la mairie, l' élu a considéré l'eau comme la priorité première de la collectivité, qui devait assumer la vicissitude d'entretenir un bien long réseau dans la campagne. L'approvisionnement de ce village provenait d'un forage – Château-Vert – dans le Calavon. « *Nous pompions 400 mètres cubes par jour, mais ce forage était sous la menace d'une décharge située à l'aplomb de celle-ci. Et nous avons échappé à une catastrophe.* » Une grave pollution virale a été détectée dans la commune, et cet épisode sans conséquence sanitaire fâcheuse a scellé la fermeture du forage en 2009.

Même s'il aurait souhaité que l'on étudie la possibilité d'utiliser cette eau pour un usage agricole, l' élu comprend la logique de l'administration : « *L'eau que nous ne puisons plus à cet endroit sur le Calavon permet d'alimenter la nappe. L'agence de l'eau nous demande de réduire nos prélèvements sur la rivière, alors nous cherchons d'autres solutions.* » Jean-Pierre Peyron considère que sa commune – l'une des plus hautes et la plus à l'est du pays d'Apt – se trouve toujours sous la menace d'une crise grave. « *Notre eau provient du syndicat de la Durance-Plateau d'Albion, les réservoirs d'eau sont insuffisants encore, de ce fait, il y a risque de rupture d'alimentation en cas extrême. Il y a déjà eu des difficultés techniques.* »

L' élu est conscient du problème délicat que représente toujours l'approvisionnement en eau en Provence. « *Il faudrait arrêter de construire des piscines – j'y pense en réalisant la révision de notre PLU –, instituer un barème progressif de l'eau et construire des retenues collinaires pour les usages dégradés de l'eau comme les bornes à incendie, par exemple.* » Il estime que ce serait un choix politique et financier que de retenir les eaux torrentielles de la Provence, comme cela avait déjà été fait voilà trente ans. Par ailleurs, il sait aussi que l'écrasante majorité de ses administrés n'a plus guère de notion de la limite des ressources

naturelles... « *Quand on tourne le robinet, ce doit être automatique, l'eau doit couler, car on paie...* » Et les habitants deviendraient fous, s'il n'y avait plus d'eau. Parole de maire.

À l'est et à l'ouest du pays d'Apt, les mêmes mises en garde s'élèvent. « *Nous vivons au-dessus de nos moyens puisque nous faisons déjà appel à des ressources exogènes au bassin versant* », avance Bruno Bouscarle, adjoint au maire d'Apt, vice-président de la CLE et président du SCOT pays d'Apt.

Il appelle de ses vœux la mise en place d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale de façon à prendre en compte l'évolution démographique globale et à pouvoir la conditionner aux ressources potentielles en eau.

« *Il est important d'améliorer les rendements de nos réseaux, de réduire le mitage sur le territoire, de travailler sur la densité de l'habitat.* » L' élu plaide pour la mixité de la ressource en eau sur le territoire (forage dans la nappe, dans la rivière et potabilisation), mais il met en garde contre la tentation de recourir trop facilement à l'eau brute de la Durance ou du canal de Provence, en estimant que cela permet de répondre à tous les besoins qui peuvent se manifester. Il rappelle que les étés secs entre 2003 et 2007 avaient donné l'alarme. Depuis lors, il a plu davantage, la rivière coule à nouveau... et les usages changent.

Plus radicalement, Bruno Bouscarle avance que l'eau est une énergie à ne pas consommer. Conséquence, « *la régie intercommunale vendrait moins d'eau, mais à un prix plus élevé, tout en recherchant une ergonomie maximale des réseaux!* ». Une démarche vertueuse qui ne serait en rien populaire... Autre mesure tout aussi impopulaire : « *Nous devons fournir beaucoup d'eau rare en été à une masse importante de touristes, il s'agirait de facturer l'eau en fonction de la disponibilité de la ressource, comme avec les tarifs heures creuses et heures pleines pour l'électricité. Le télé-relevé, la domotique permettraient de mettre en place des tarifs qui responsabiliseraient les consommateurs. Cependant, il s'agit d'abord de convaincre tous les élus de la nécessité de prendre de telles dispositions. Dans les années 1970, quand j'étais enfant, je me souviens que l'on manquait souvent d'eau l'été, et l'on y était habitué... aujourd'hui une coupure d'eau, et le maire est cloué contre une planche!* »

S'adapter à la pénurie

Pierre Carbonnel, vice-président de la Communauté de communes du pays d'Apt, est président de sa commission en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Il ne perd pas de vue « *l'objectif du SAGE du Calavon, qui est de rétablir à terme un flux dans le lit de la rivière, d'éviter son dessèchement définitif* ». Il s'est engagé aux côtés de la plupart de ses collègues dans une diversification des points d'alimentation en eau et dans une restructuration des réseaux de la régie communautaire. Et cela dans un objectif : puiser le moins possible dans la rivière.

La communauté de communes a pris cette compétence eau potable après avoir réalisé un forage profond qui apporte un débit de 3 000 mètres cubes par jour et qui est venu compléter la ressource du premier forage effectué par la ville d'Apt trois ans plus tôt. « *Nous n'avons pas mis tous nos œufs dans le même panier à la communauté de communes. Nous ne voulons pas être trop dépendants d'une seule ressource, provenant par exemple de la Durance. Les deux forages profonds nous procurent 6 000 mètres cubes par jour en période d'étiage. Et nous utilisons dans une moindre mesure et avec des modulations selon les périodes d'étiage le captage des Bégudes sur la nappe du Calavon pour alimenter durant l'été la commune de Saint-Martin-de-Castillon.* » En définitive, la réduction du prélèvement sur le Calavon en période d'étiage a atteint 90 %.

Pierre Carbonnel connaît bien le territoire, ses réseaux d'eau et tous leurs points faibles. Il sait qu'après la diversification des prélèvements d'eau, le défi de la collectivité est d'économiser l'eau. Il explique que les services techniques travaillent à réduire partout les fuites d'eau.

Le président du conseil d'exploitation relève un autre sujet important pour les communes associées dans la régie : elles fixent ensemble le prix de l'eau. Les situations étaient disparates au moment du transfert de compétences en 2010. « *Nous avons décidé qu'en 2018 le prix de l'eau serait le même partout pour des prestations équivalentes.* »



Ces deux forages correspondent à deux aquifères, ils se rechargent indépendamment sans interférence, nous l'avons validé dans la réalité. »

Pierre Carbonnel,
vice-président de la Communauté
de communes du pays d'Apt





La Cèze

La renaissance de l'eau à Saint-Ambroix



Comment un village de 3 500 habitants marqué à l'encre rouge par les services de l'État dans le Gard devient-il en quatre ans une commune exemplaire en termes de gestion globale et durable de ses services eau et assainissement ? La clé de ce revirement de situation tient à la volonté inébranlable d'un maire et de son adjoint d'investir dans les infrastructures, d'économiser l'eau et d'en préserver la qualité avec une vision à long terme. Le challenge était d'autant plus difficile à relever que la ville est sise sur le bassin de la Cèze, en déficit hydrique sévère et classé en zone de répartition des eaux¹ dans sa partie amont depuis 2010.

Pour raconter leur aventure communale, les élus de la cité gardoise ne se font pas tirer l'oreille. Avant de les rejoindre à Saint-Ambroix après avoir quitté l'autoroute A7 à Bollène, cette terre d'oc mordue par le soleil se laisse découvrir au fil de routes sinueuses aux pentes douces, mais longues pour les nombreux cyclistes qui bravent la chaleur. Entrer dans un paysage de garrigue qui dispute le terrain à la vigne, aux oliviers, à quelques vergers et aux troupeaux ; un univers vert sombre strié de roches et de falaises grises, éclairé de quelques éclats parcelles de lavande. Traverser ou apercevoir de beaux villages de pierre grise aux lignes romanes. À proximité, en contrebas, la Cèze sinue en

¹ Le classement en zone de répartition des eaux (ZRE) définit des secteurs où l'insuffisance des ressources en eau est chronique par rapport aux besoins.

incisant des falaises. Puis ses méandres s'allongent en descendant vers la plaine, où les champs de tournesol et de céréales éclairent l'horizon. Enfin, on aborde les contreforts des Cévennes en remontant quelques lacets pour découvrir d'un bloc Saint-Ambroix, la tour Guisquet, de couleur brique, juchée sur un promontoire face au clocher blanc de la chapelle de la Vierge dominant l'ancienne cité médiévale devenue place forte protestante. La cité, traversée par la Cèze, endiguée sur sa rive gauche pour se protéger des crues, est aujourd'hui porte du Parc national des Cévennes.

Rendez-vous a été fixé le mardi matin, jour de marché. Un marché, né par une faveur royale en 1363, qui grouille aujourd'hui des habitants du secteur et des milliers de touristes qui séjournent dans les environs pour profiter à la fois du paysage, du soleil et des points de baignade de la Cèze et de ses affluents. Les élégantes façades du XIX^e siècle de la rue principale témoignent des heures de gloire de l'industrie de la soie. Saint-Ambroix compta jusqu'à 21 filatures. La seule industrie qui fasse encore vivre la cité active depuis l'installation des Celtes, puis des Romains, est désormais le tourisme. On dénombre ici 1 200 lits marchands.

Pour entrer à la mairie, il faut se faufiler entre deux étals d'olives et de fruits à l'ombre des platanes. Le maire, Daniel Pialet, et son adjoint, Henri Maximin, Saint-Ambroisiens de souche, ont convié Jean-Baptiste Bagnol, le responsable du service des eaux qui vit en Ardèche voisine. Le trio complice peut évoquer durant des heures l'état des réseaux d'eau et d'assainissement de la ville. Avec leur accent cévenol, ils rappellent d'entrée combien le climat méditerranéen de cette contrée peut être aride en été et porteur d'événements pluvieux dévastateurs à diverses périodes de l'année. L'évocation d'une crue en 1958 trahit encore des souvenirs douloureux chez l'adjoint. L'insuffisance chronique de la ressource en eau, ces hommes en ont une connaissance intime et historique, mais ils pressentent aussi le danger qu'elle fait planer pour l'avenir du territoire.

L'équipe municipale que conduit Daniel Pialet depuis 2008 a trouvé à son arrivée une situation déplorable pour ce qui relevait de l'eau. « *On ne pouvait faire pire à ce moment-là.* »

**De sa voix grave, le maire explique qu'ils « portaient de loin ».
En 2008, le préfet met la commune en demeure de construire
une nouvelle station d'épuration dans les deux ans.
Celle en activité est non conforme et située en zone inondable.
Une baignade dans la commune est alors interdite
et le restera durant près de quatre ans.**

Il faut donc trouver un nouveau terrain 4 kilomètres plus loin et engager les travaux de construction d'une station d'épuration, alors que le budget de fonctionnement assainissement est déjà en déficit. Un bassin d'orage de 500 mètres cubes est également mis en chantier.

Aujourd'hui, le trio est heureux de faire visiter la station, flambant neuve et parfaitement entretenue par les salariés. Une station dont la capacité (6 500 équivalent habitants) a pris en compte le développement démographique de la commune. « *L'eau sera une richesse à la fin du XXI^e siècle* » insiste le maire. À l'entrée, un poste de dépotage a été installé, sans subventions ; le traitement des graisses est également possible sur le site. Le trio souligne les performances de l'outil automatisé « parfaitement maîtrisé » par deux agents qualifiés. Tant Daniel Pialet qu'Henri Maximin vantent à de multiples reprises la compétence des huit membres de l'équipe en place, leur implication et la confiance qu'ils placent en eux. « *Ils sont consciencieux et manifestent un vrai sens du service public.* » Les agents ont beaucoup appris et donné. Il a fallu travailler avec un sous-traitant pour réaliser le nettoyage des réservoirs, qui attendait depuis vingt-cinq ans. Ils ont effectué une partie des recherches de fuites durant une quinzaine de nuits. Jean-Baptiste Bagnol, arrivé à Saint-Ambroix en 2009, travaillait auparavant pour un syndicat de 110 communes. Il a structuré le service, où il a trouvé des personnes « ultramotivées ». Henri Maximin ajoute que les salariés ont été responsabilisés et qu'ils ont la possibilité de continuer à se former et de participer à des salons spécialisés comme Pollutec. Grâce à leur technicité, l'équipe fait parfois des démonstrations pour d'autres communes voisines.

L'implication des équipes municipales est mise à l'épreuve dans le domaine de l'eau. Les agents – originaires de Saint-Ambroix – qui ont été chargés en 2012 d'une campagne de lutte contre les impayés, ont dû faire preuve de diplomatie pour relayer le message des élus. Tout avait commencé par la refonte de la base de données « clients » de la régie.

Près de 200 compteurs oubliés ont été réintégrés. La campagne contre les impayés s'est accompagnée de quelques coupures d'eau..., mais en trois semaines la commune a recouvré 70 000 euros. Henri Maximin passe chaque jour au service des eaux. Il sait que les employés municipaux doivent affronter l'ire des usagers, mais il ne répugne pas à les affronter également en direct. Cela va parfois jusqu'à la menace du fusil...

Depuis 2010, le contact avec les habitants prend une autre forme, avec la mise en place de nouveaux compteurs (moitié d'entre eux avaient plus de trente ans d'âge) et du télérelevé. « *Il fallait franchir le pas afin d'être aux normes, dans un souci d'économie d'eau et de bonne gestion* » confirme Jean-Baptiste Bagnol. Grâce au télérelevé, il entre directement en relation avec les usagers chez qui apparaît une consommation anormale, et ensemble ils recherchent la fuite au domicile. Tous les compteurs de la commune devraient être équipés d'ici la fin de 2013.

La chasse aux fuites

Dans un premier temps, outre la pression réglementaire et les difficultés techniques, les deux élus ont dû faire comprendre à leurs collègues et aux administrés qu'une régie n'est pas un service communal. Il a fallu réviser les statuts et règlement du service, rembourser les cautions aux abonnés dès 2009, expliquer aux employés municipaux qu'ils devaient aussi payer leur eau et appliquer la même règle aux bâtiments communaux... Daniel Pialet et Henri Maximin ont pris le temps, expliqué et « pris des gifles ». Ils ont martelé que l'eau devait payer l'eau, et non pas les impôts locaux. Ils ont mis en évidence l'intérêt d'une régie municipale qui apporte un service de qualité et procure des emplois locaux. Ils n'ont pas perdu de temps une fois élus. En s'appuyant sur un audit qui préconisait notamment une forte augmentation du prix de l'eau, avec l'appui des services dédiés du conseil général du Gard et « *en écoutant les préconisations de l'agence de l'eau* »..., ils ont vite la confirmation de leur intuition :

La chasse contre les fuites sur le réseau eau potable, vétuste et équipé pour une part de tuyaux en amiante ciment, devra se faire en parallèle à la construction de la station d'épuration.

Cette préoccupation et les travaux qui ont suivi leur laissent maints souvenirs, et ils semblent avoir pris une place importante dans leur quotidien durant plus de trois ans.

En 2009, ils ont établi que le rendement du réseau n'était que de 34 %. Les interventions se sont multipliées. Sur 800 mètres de linéaire, jusqu'à 25 interventions ont été nécessaires. Assez vite, ils ont décidé d'investir dans du matériel de recherche de fuites : un achat de 15 000 euros non subventionné. Le résultat est là. Le rendement du réseau a dépassé les 50 % en 2012, et devrait atteindre 70 % fin 2013. L'objectif affiché est de 80 % à l'horizon 2015. Jean-Baptiste Bagnol a fait les comptes : l'économie moyenne entre 2009 et 2013 est de 700 mètres cubes par jour. Et d'ajouter : « *une réduction de 10 mètres cubes par heure de fuites représente une économie de 10 000 euros par an.* »

Persuadés que les investissements effectués pour améliorer la qualité du réseau étaient les bons, Daniel Pialet et Henri Maximin n'ont cependant pas arrêté là leur réflexion en matière d'économies d'eau. Ils pensaient aussi que la commune devait montrer l'exemple. Un plan concernant les bâtiments communaux, désormais équipés de compteurs d'eau, a été mis en place. Il s'agissait d'abord de colmater les fuites importantes de la piscine municipale découverte, d'arroser deux fois moins le stade de football tondu moins ras, de remettre en état une citerne repérée sur le cadastre napoléonien pour arroser les parterres fleuris, d'enterrer des citernes récupérant les eaux de pluie de toitures pour le nettoyage des rues... et de sensibiliser les agents municipaux.

Si la question d'économie de l'eau est passée en priorité, les élus n'ont pas fait l'impasse sur la qualité de l'eau distribuée ou rejetée à la rivière. À l'instar de deux autres communes du bassin de la Cèze, Saint-Ambroix a engagé un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH). Cette fois encore avec l'appui du syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze (dit ABCèze). Cependant, la commune est la seule à avoir stoppé net tout achat de phytosanitaires pour les besoins de la collectivité. Les traitements y ont cessé, y compris au cimetière.

Pour témoigner encore des progrès accomplis en quatre ans, le maire feuillette les derniers résultats d'analyse d'eau des points de baignade de Saint-Ambroix, qui concluent en majorité à une bonne qualité. Le maire

dit sa satisfaction du résultat obtenu, puis hésite. Il se lance. Peut-il évoquer un projet à peine sorti des tiroirs...? Ses compères l'encouragent.

La commune dispose encore de terrains à proximité de la station d'épuration, et il faut anticiper, penser aux nouvelles normes, mais aussi au respect des milieux aquatiques et au bien-être des futures générations. « *Notre station ne traite pour l'heure que des rejets organiques, mais les rejets d'aujourd'hui contiennent des pesticides, des médicaments, des hormones, etc.* » Les deux élus, qui revendiquent un comportement écologique, ne veulent pas attendre pour résoudre cette difficulté. Leur réflexion les a conduits à aller voir une Zone Libellule® dans l'Hérault. Ils ont ainsi découvert une zone de rejet végétalisée en sortie de station. Un espace artificiel humide abritant des plantes qui vont filtrer et épurer les eaux avec pour objectif de créer une zone de biodiversité et qui facilite l'élimination des micropolluants résiduels des eaux usées avant leur rejet dans la nature. Le projet les a « bluffés ». S'ils pouvaient conclure un contrat pour le traitement des lixiviats d'une décharge proche, avec son propriétaire qui réalise actuellement le traitement à Béziers, cela permettrait d'envisager l'investissement de 300 000 euros pour réaliser la Zone Libellule®, qui servirait également au traitement des rejets urbains. Une solution gagnant-gagnant qui convient aux élus, dont la conception du service public n'exclut pas l'excellence, ni la performance. L'idée doit encore être approuvée par les services de l'État.

Depuis quatre ans, les deux élus « *ont le nez dans les dossiers eau et assainissement* » et ils ont tout mené de front. S'ils se sont penchés sur les détails techniques, ils n'ont pas esquivé les questions de principe et l'analyse globale de la situation de la commune. Sans compter que Daniel Piolet et Henri Maximin ont placé la rivière au cœur de leur vie depuis fort longtemps ; ils vivent l'un et l'autre au bord de l'eau. La tâche la plus longue et la plus fastidieuse semble avoir été pour eux l'élaboration des schémas directeurs d'alimentation en eau potable (terminé en septembre 2011) et d'assainissement, avec un bouclage prévu en septembre 2013.

Pour en venir à bout, ils conviennent que l'assistance à maîtrise d'ouvrage exercée par le conseil général leur a apporté une aide précieuse. « *Cela nous a aidé dans la consultation des entreprises et nous a apporté un regard extérieur à la commune, une vision globale du territoire* », souligne le maire.

La réalisation de ces schémas directeurs eau et assainissement leur a permis de mettre tout à plat, de faire un état des lieux et de se poser toutes les questions avant de décider des orientations et des priorités.

« *Nous avons enfin des plans de nos réseaux mis à jour, car nous n'en connaissions pas la réalité... nous supposions que celui de l'assainissement mesurait 22 kilomètres, en fait il en fait 33* », précise le directeur des services. Le maire complète en expliquant qu'ils tentent de travailler avec d'autres communes, de réaliser des connexions partielles... Si Saint-Ambroix n'avait pas eu le couteau sous la gorge en 2008, peut-être qu'une station d'épuration intercommunale aurait pu voir le jour.

Mutualiser les services

Le tandem d'élus a réfléchi à ce que devait être une régie pour l'eau. Et ils ont tenté de faire passer leur message d'un service indépendant et de qualité avec deux budgets distincts. Cependant, leur implication dans les dossiers techniques et financiers sous la pression réglementaire leur a fait oublier dans un premier temps d'expliquer clairement leurs choix à leurs administrés. Même s'ils n'ont pas autant augmenté le prix de l'eau en 2009 que le leur suggérait l'audit de départ, la hausse rapidement calculée et appliquée a soulevé un vent de fronde. Un groupe d'opposition a alors porté un recours devant le tribunal administratif, qui a condamné la commune pour vice de forme. Les élus n'ont pas oublié cette blessure, sur laquelle ils ne s'épanchent pas. « *Beaucoup de Saint-Ambroisiens ont été contents que nous soyons condamnés sur le prix de l'eau* », se souvient Henri Maximin regrettant qu'ils n'aient pas compris la situation et espérant que le temps aura fait son œuvre et éclairé les esprits. Le prix de l'eau a été pratiquement doublé en cinq ans.

Les élus de Saint-Ambroix n'ont pas épuisé le sujet du prix de l'eau, particulièrement sensible chez eux. Comme d'autres, ils réfléchissent depuis des mois pour mettre en place une tarification sociale de l'eau. Sachant qu'ils feront des heureux et des mécontents, comme lorsqu'ils ont instauré une redevance pour les ordures en place d'une taxe. « *Il nous faut trouver le bon curseur pour définir un prix juste en respectant tous les aspects réglementaires* », pense Daniel Piolet. Sur ce point, les élus semblent encore manquer de références et de conseils avisés.

Si une partie des administrés de Saint-Ambroix n'a pas approuvé les investissements réalisés par la commune dans le domaine de l'eau, l'écho recueilli auprès des partenaires de la collectivité s'avère en revanche plus positif. Ainsi, Michaël Palard, responsable de la politique eau potable et assainissement du département du Gard, salue le travail de Saint-Ambroix, qui se montre novatrice en investissant par étapes successives et en réalisant beaucoup de tâches en régie. Pour lui, la réussite des services des collectivités est simplement liée à une volonté politique claire et au choix d'un personnel compétent. Mais au-delà de cet exemple positif il s'inquiète : les communes sont davantage débordées, de plus en plus contraintes par les règlements et la crise économique ; elles ont également du mal à emprunter.

« Nous préconisons le regroupement des services pour des communautés de communes lorsqu'elles correspondent aux limites de bassins versants, et la création de syndicats, encore peu nombreux dans le Gard. »

Il espère ainsi des économies d'échelle via les groupements de marchés publics et des personnels avec une amélioration de la qualité du service.

Fait rare, le Gard a opté pour une compétence environnement avec en particulier l'eau et l'assainissement. Le conseil général contribue fortement à une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, grâce notamment à une aide technique et financière substantielle aux communes. Ses services peuvent apporter une aide pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre aux collectivités qui le souhaitent, dans le champ concurrentiel du code des marchés publics. Par ailleurs, il assure 50 % des contributions des membres du syndicat mixte ABCèze, auquel adhère Saint-Ambroix, dont le maire est vice-président. Dans cette structure, on loue également la politique conduite par Saint-Ambroix. « *La municipalité a montré l'exemple, et elle cherche à être irréprochable* », souligne Franck Cazin, directeur du syndicat mixte. Selon lui, cette collectivité s'inscrit bien dans différentes approches quantitatives et qualitatives et elle a avancé dans la structuration de ses services publics d'eau. Néanmoins, il souligne que pour l'ensemble du bassin, qui concerne 103 collectivités de trois départements (Ardèche et Lozère en sus du Gard), il reste du chemin à parcourir. Que doit et devra être un service public des eaux en milieu rural ? Telle est son interrogation majeure. Selon lui, les réponses



Nous n'avons pas voulu raisonner à l'échelle de notre mandat, mais dans l'intérêt de Saint-Ambroix. Nous voulons que nos décisions soient supportables par tous les contribuables, que nous sommes également et que nous serons demain. »

Henri Maximin,
élu de Saint-Ambroix

passent par la réflexion et l'action intercommunale.

« *Nous sommes contents de voir enfin autour de Saint-Ambroix des stations d'épuration neuves construites avec d'importantes subventions.* » Mais il s'interroge : « *Comment ces outils très techniques vont-ils fonctionner ? Le recours en dépannage aux fermiers n'est pas une solution viable.* » Le directeur du syndicat prône la mutualisation des infrastructures et de la gestion de ces services. Les compétences doivent être partagées, car l'autonomie communale de Saint-Ambroix et sa volonté politique ne sauraient être la règle. Yvan Verdier, le conseiller général président du syndicat depuis 2008, complète la description ; il se félicite que le syndicat ait pu jouer un rôle de facilitateur pour les communes dans un secteur qui avait beaucoup de retard en matière d'assainissement.

Le syndicat va poursuivre ce travail de fourmi transversal en coopération avec de multiples acteurs, du conseil général au loueur de canoé. En misant sur les financements apportés par l'agence de l'eau et le conseil général du Gard aux communes pour leurs investissements en eau potable ou assainissement, mais en tenant compte des restrictions budgétaires et des conditions de financement, qui ont perdu de leur souplesse. Yvan Verdier veut attirer l'attention des communes. Ce sont les interconnexions de réseaux qui seront subventionnées, et de moins en moins de forages seront autorisés.

Assurer la ressource de demain

En s'appuyant sur des partenaires à son écoute, Saint-Ambroix se doit de poursuivre sur le bon chemin afin de préserver le milieu naturel. Les efforts de la commune pour réduire ses prélèvements, une économie de 700 mètres cubes par jour depuis 2009 grâce à la chasse aux fuites et aux économies d'eau, et un printemps arrosé, permettent cette année à la collectivité de ne pas aménager de seuil sur la nappe alluviale afin de sécuriser son pompage en période d'étiage. Jean-Baptiste Bagnol sait que ces travaux réalisés les étés passés sont vus d'un mauvais œil par les services de l'État et que la commune doit faire vite pour trouver une alimentation alternative à son unique forage installé à une dizaine de mètres de la rivière. Quant au maire, il privilégie un forage en nappe profonde, afin, dit-il, d'être moins soumis aux aléas, aux pollutions. Et ce sera, selon lui, une façon indirecte de remettre de l'eau dans la rivière.

Dans les années 1990, un premier forage pour exploiter un autre aquifère n'avait pas apporté de résultats satisfaisants. Aujourd'hui, plusieurs hypothèses sont présentées : des forages récents sur des communes avoisinantes pourraient permettre d'alimenter partiellement Saint-Ambroix en installant des interconnexions, ou bien la commune avancerait dans son nouveau projet de forage en amont de l'actuel. « *Il s'agit de comparer les coûts des interconnexions et du captage, de rechercher la solution optimale en tenant compte de ce que la nappe alluviale de la Cèze demeure très sollicitée* », commente l'hydrogéologue, Jean-Marc François, qui conduit des études sur les forages des environs.

Il évoque également la gestion complexe du barrage de Sénéchas, construit en amont de Bessèges, après les inondations de 1958 afin de protéger aussi Saint-Ambroix des crues. Ce barrage écrêteur de crues, géré par le conseil général, a reçu en effet comme second rôle celui de soutien d'étiage de la Cèze. Deux fonctions antinomiques que les élus tentent de concilier sachant que le partage de l'eau ne va pas être aisé. Même si la majeure partie des besoins pour l'irrigation s'est reportée sur le Rhône, où se jette la Cèze.

Dans ce département, les élus vont devoir gérer l'eau avec toujours plus de doigté. Le schéma de gestion durable de la ressource en eau du Gard, réalisé en 2009, prévoyait une augmentation globale, pour l'ensemble des usages consommateurs, comprise entre 6 et 14% à l'horizon 2020, et 11 à 19% à l'horizon 2050. Comme le rappelle Franck Cazin, le bassin de la Cèze est l'un des plus tendus en France en zone méditerranéenne. Il s'agit, selon lui, de limiter le plus possible les prélèvements superficiels. « *Il faut s'interroger cependant sur les capacités du milieu souterrain, nous ne pouvons guère espérer de miracle* », commente-t-il. À l'en croire, l'unique solution réside dans l'inversion de la tendance à la surconsommation d'eau. Les habitants de Saint-Ambroix – commune où l'on fait revivre chaque 13 et 14 juillet une légende médiévale locale, le *volo biou*, selon laquelle un bœuf aurait volé – l'entendront peut-être...

Une politique qui a son prix

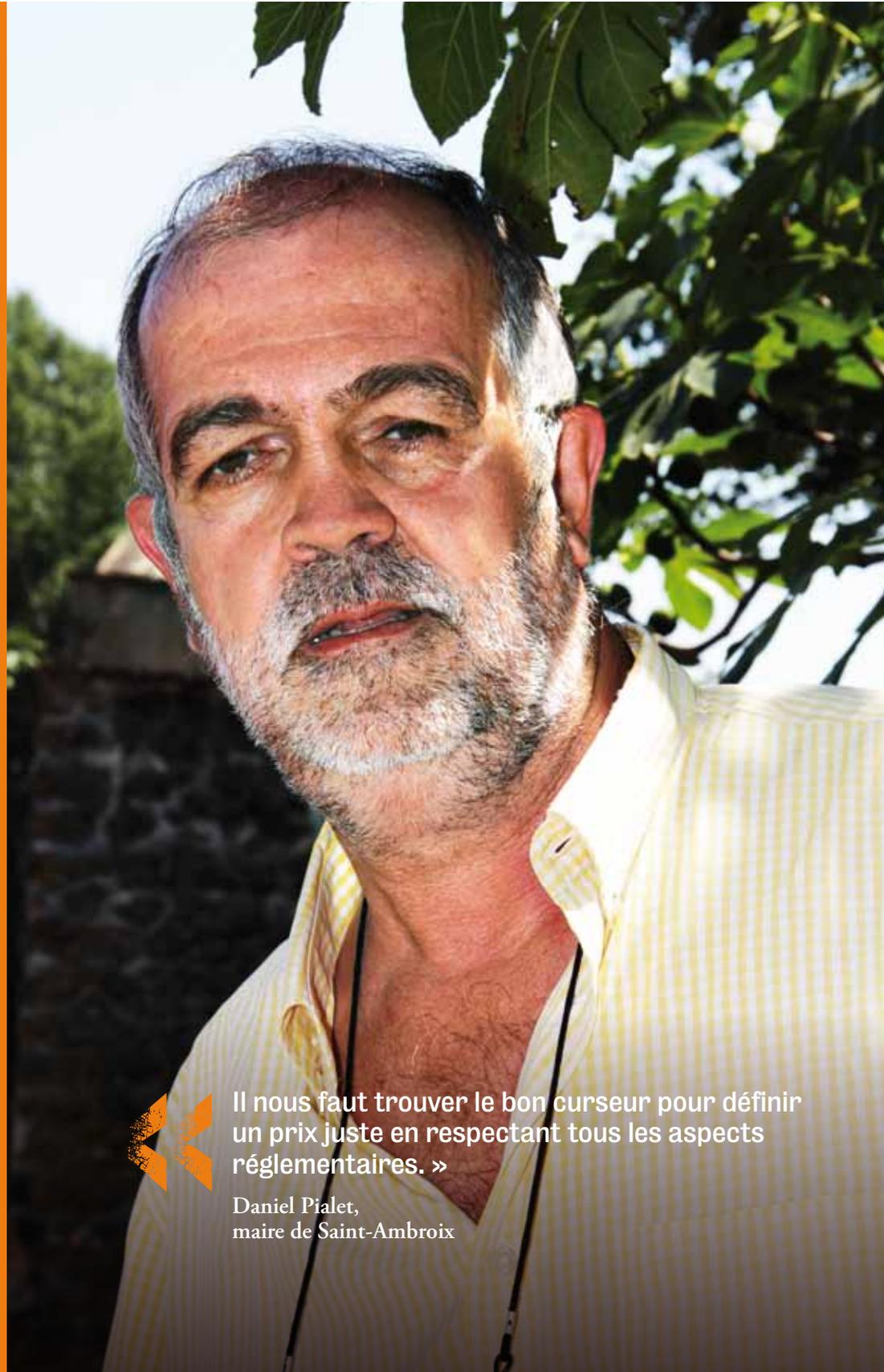
« Nous avons quarante ans de retard et aujourd'hui nous sommes en avance », affirme le maire de Saint-Ambroix. Cette révolution technique et qualitative a un prix. Pour réaliser le bassin d'orage qui recueille les eaux de pluie, le réseau de transfert et la station d'épuration, l'addition s'est élevée à près de 5,5 millions d'euros, amortis sur quarante ans. En parallèle, la commune investit entre 200 000 et 400 000 euros par an depuis 2011 afin de remplacer les réseaux d'eau vétustes et installer le télérelevé. Enfin, une nouvelle tranche de travaux est prévue dès 2014 : la réfection des réseaux du centre-ville pour un montant de 2 millions d'euros. Les deux budgets indépendants, eau et assainissement, sont conséquents au regard du budget communal².

Ces investissements massifs – même si l'autofinancement de la commune a oscillé entre 20 et 30 % du coût des travaux grâce aux subventions de l'agence de l'eau et du conseil général – se sont répercutés sur le prix de l'eau. De 2,20 euros le mètre cube en 2008, il est passé à 3,80 euros en 2009 et à 4 euros en 2013. « Nous devons rattraper un retard énorme et nous mettre en conformité avec la loi tout en maintenant une réelle qualité du service public en régie. De plus, l'eau doit payer l'eau », explique Daniel Piolet.

Toutefois, cette hausse brutale des tarifs avait provoqué des remous à Saint-Ambroix et bousculé politiquement les élus. Ils ont dû aller très vite et ils n'ont pas pris le temps d'expliquer aux administrés la nécessité dans laquelle ils étaient d'augmenter le prix de l'eau. Et, plus crucial, un premier déficit d'information lors de la convocation à la réunion du conseil municipal de la fin 2008 qui devait valider l'augmentation des tarifs d'eau avait permis aux élus de l'opposition de protester. Leur colère a enflé et s'est répandue dans la population.

L'édition d'une lettre d'information spéciale eau et assainissement et l'organisation d'une réunion publique en février 2010 sont arrivées trop tard pour répondre aux contestations et empêcher un recours au tribunal administratif. Daniel Piolet a médité sur ce déficit d'information qui a eu de si graves conséquences. Saint-Ambroix a en effet été condamnée pour vice de forme deux ans après le recours, et plus de 4 000 factures d'eau acquittées ont dû alors être remboursées aux usagers.

² Le budget du service des eaux de la commune de Saint-Ambroix atteint 1,75 million d'euros en 2013 ; son budget assainissement s'établit à 1,19 million d'euros, tandis que le budget communal proprement dit s'élève à 7,93 millions d'euros.



Il nous faut trouver le bon curseur pour définir un prix juste en respectant tous les aspects réglementaires. >>

Daniel Piolet,
maire de Saint-Ambroix



La Saône

Simplifier le mille-feuille de l'eau

« La sous-préfecture de Saône-et-Loire continue à écrire son histoire avec la Saône, épine dorsale fluide de la ville qui matérialisa la ligne de démarcation entre zones libre et occupée de 1940 à 1943. L'ancienne base navale des Romains est devenue le centre d'une agglomération – le Grand Chalon – qui se modernise pour retenir ses 47 000 habitants, alors qu'une dizaine de milliers d'autres se sont exilés en périphérie rurale depuis les années 1980. Entre Bresse et côte chalonnaise.

Imposante rivière lascive, la Saône est trompeuse. Sa générosité peut se révéler dévastatrice. Des inondations successives, les plus récentes en 1983 et 2001, sont restées dans les mémoires. Pour contrer le danger, la municipalité a acquis en décembre 2010 un mur anticrue démontable constitué de plaques d'acier pour retenir le flot, alors que la Saône grossissait à nouveau en envahissant les quais de la cité. Une mesure très ponctuelle, alors que l'agglomération est en train de réfléchir à un plan global d'urbanisme qui doit prendre en compte la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, sans oublier la gestion des milieux aquatiques. Les jardiniers de la ville, qui à l'été 2013 ont lié par fleurs interposées un robinet et la formule H_2O sur un massif qui se mire dans les remous laissés par les bateaux ralliant le port de plaisance, ont bien compris le défi à relever pour leur collectivité.

La communauté d'agglomération est une institution encore jeune, créée en 2001. L'eau a une forte empreinte sur le territoire du Grand Chalon ; la Saône et ses affluents représentent 300 kilomètres de cours d'eau, et les 65 forages qui alimentent les 39 communes et leurs 110 00 habitants puisent dans la nappe alluviale. Le territoire ne manque pas d'eau, en revanche la qualité de l'eau au niveau des captages, le rendement des canalisations d'eau potable et des réseaux d'assainissement et la performance de toutes les stations d'épuration ne sont pas au niveau de ce qui est attendu par les pouvoirs publics et inscrit dans la réglementation. La situation s'avère critique en certains points. En 2008 et 2009, l'agence régionale de santé et le préfet rappellent à l'ordre certains élus de communes périphériques. Ces collectivités ne peuvent supporter financièrement la construction d'une nouvelle station d'épuration. Il apparaît plus simple de connecter leurs réseaux aux installations de Chalon.

La pression réglementaire et l'intervention financière de l'agglomération pour résoudre ces problèmes d'assainissement constituent alors l'opportunité rêvée pour le président du Grand Chalon de proposer aux autres élus le transfert de compétences eau et assainissement. La cohérence territoriale et les effets positifs potentiels de la mutualisation des moyens et de la gestion des services sont mis en avant.

La mise en demeure d'élus de la périphérie de l'agglomération pour non-conformité de leurs stations d'épuration est arrivée au moment de l'élection du président du Grand Chalon, qui a renversé l'ancienne majorité. L'homme politique, Christophe Sirugue, plaide pour la cohérence en matière d'aménagement du territoire, et il est bien décidé à appliquer la règle chez lui. Un projet de territoire valable pour dix ans sous l'intitulé « Une agglomération qui nous ressemble » avait été présenté en 2011. Finalement, le transfert des compétences eau à l'agglomération a été présenté aux élus locaux en 2010 au sein d'un paquet qui concernait entre autres l'urbanisme, la petite enfance, le handicap, le tourisme... La question relative à l'eau avait déjà été débattue en conseil communautaire dès 2004, mais les élus n'avaient pas tranché. À partir de 2010, les débats ont été âpres, ils ont duré des mois et les querelles n'ont pas encore été toutes vidées. Au final, la compétence voirie n'a pas été transférée. Bon nombre de communes

de moindre importance que Chalon craignaient de perdre une part de leur souveraineté avec la compétence urbanisme. Elles ont fait aussi de la résistance sur la compétence eau... Les rivalités politiques classiques droite-gauche ont structuré les affrontements. Ce ne sont pas des conflits autour du partage d'eau, ou de la vision sur ce que doit être la gestion de l'eau dans l'agglomération, qui ont agité le Landerneau politique local.

Quoiqu'il en soit, le transfert de compétences eau et assainissement à l'agglomération est effectif depuis le 1^{er} janvier 2012. Avalisé par le conseil communautaire, réunissant 85 élus. L'étude de faisabilité du transfert a montré que la rationalisation des investissements pour l'eau et l'assainissement du fait du transfert éviterait des coûts de l'ordre de 11 millions d'euros par rapport à une gestion indépendante de chacune des collectivités. Des données qui ont pesé sans nul doute dans les discussions. Le député-maire, qui poursuit la construction de sa carrière politique, a fait valoir ses ambitions en matière d'aménagement du territoire pour l'agglomération, et il a gagné cette première bataille.

À Chalon, les affrontements politiques semblent être le pain quotidien. Vis-à-vis de la façade classique de l'hôtel de ville en pierre surmontée d'un fronton flotte une banderole aux lettres bleues qui affiche l'installation de la permanence électorale de l'opposant au maire. En ce mois de juillet 2013, la campagne des municipales occupe déjà le cœur de la cité sur une place où seul le brouhaha des habitués et des touristes aux terrasses des cafés trouble le calme apparent. À l'hôtel de ville, en attendant de rencontrer le premier magistrat de Chalon, les yeux apprivoisent le décor d'une maison bourgeoise du XIX^e siècle truffée de stalles, de vitraux... aux lignes gothiques mêlant les thèmes et les époques. La porte du bureau de Christophe Sirugue s'ouvre sur une grande pièce dont les boiseries sculptées avalent la lumière.

L'homme brun, coiffé à la Du Guesclin, un visage rond fendu de lèvres minces imprimant un sourire, arbore une attitude volontaire. Il répond posément aux questions. Son calme n'est troublé que par le jeu de ses mains avec ses lunettes. Il explique en exergue les raisons de sa volonté politique d'opérer des transferts de compétences à l'agglomération. Christophe Sirugue expose son attachement à la cohérence territoriale, la logique de son engagement politique. Et il ne dédaigne

pas de rappeler certains faits ou échanges pour mettre en relief le comportement des élus de l'agglomération.

Il souligne, par exemple, qu'au départ, lorsque le préfet a signifié à certaines communes qu'elles devaient se mettre en conformité avec la réglementation..., elles se sont tournées vers l'agglomération pour qu'elle les accompagne. « *La pression est venue des communes elles-mêmes... Le Grand Chalon a tordu ses règlements pour répondre à deux ou trois situations d'urgence..., mais cela ne pouvait tenir lieu de politique globale.* »

La station d'épuration de Varennes-le-Grand, qui partageait son usage avec la commune voisine de Saint-Loup-de-Varennes, fut l'une de ces situations d'urgence évoquées par Christophe Sirugue. Francis Debras, maire de Saint-Loup, bourg situé à 4 kilomètres de Chalon, explique les faits de façon pragmatique et sans détour. La station d'épuration construite dans les années 70 était saturée. La population de Saint-Loup a doublé en trente ans pour atteindre 1 200 habitants. En 2009, la mise en demeure du préfet met les élus au pied du mur. Les études réalisées montrent sans aucun doute que la construction d'une nouvelle station serait bien plus onéreuse et compliquée qu'un raccordement avec la station de Chalon, située au bord du fleuve. « *C'était techniquement le plus simple, le Grand Chalon nous a bien aidés et les usagers ne se sont rendu compte de rien* », conclut l' élu. Néanmoins, les travaux ont été conséquents puisque le réseau équipé de plusieurs pompes passe sous le lit de la Saône. Les deux communes voisines ont été raccordées à la station de Chalon en 2011, peu de temps avant le transfert de compétences.

Francis Debras le dit sans hésiter : il est dans l'opposition et donc dans la minorité au sein du conseil communautaire de l'agglomération. Une position inconfortable pour faire passer ses idées. En revanche, avec lucidité, il s'affirme défenseur du transfert pour l'eau et l'assainissement et donc de l'établissement d'un tarif unique pour l'eau. Néanmoins, en revenant « *aux histoires politiques* » il reproche au président l'art et la manière d'avoir opéré le transfert. « *On aurait aimé participer à des débats plus ouverts, moins mâchés, et voter les transferts compétence par compétence.* »

Cependant, l'édile de Saint-Loup sait faire preuve de réalisme territorial. « *La spécificité de nos 36 000 communes a vécu, nous perdons*

notre autonomie financière et fiscale, nous ne gérons plus notre évolution démographique... » Mais il demeure difficile de franchir le pas pour un maire à qui il ne reste plus que l'école et la voirie comme responsabilités. L' élu évoque également le travail des élus au sein de l'agglomération, un fonctionnement démocratique où toutes les décisions sont adoptées à la majorité, « *mais où on a un peu l'impression que cela nous échappe* ».

Planification pluriannuelle

Christophe Sirugue laisse échapper un soupir lorsqu'on rappelle devant lui les critiques concernant l'art et la manière dont le transfert de compétences a été opéré. Il ne laisse pas passer l'occasion et souligne certains éléments qui ont, selon lui, créé des interférences à cette période délicate. En rappelant la volonté législative de faire disparaître des syndicats dans le cadre de l'évolution des intercommunalités, il évoque des « *non-dits* » de la part des présidents et vice-présidents de syndicat. « *Il faut tout mettre sur la table ; leur discours était : laissez-nous nos indemnités jusqu'en 2014, après on verra.* »

Puis, le président de l'agglomération change de registre. Christophe Sirugue a entendu dès 2012 s'exprimer la crainte de voir s'installer une grosse machine, s'instaurer une distance entre les services et le terrain et se profiler une mise en question de leur réactivité. Le président de l'agglomération concède que ces préventions ne sont pas injustifiées. Son sourire se voile quand il évoque le transfert des personnels à l'agglomération. En effet, il n'y a pas eu en 2012 de transfert intégral dans les petites communes, mais seulement des équipes structurées comme celle du SIVOM de Saint-Rémy.

Là où l'agent municipal fait le tour de la lagune en même temps que d'autres travaux, ce temps n'a pas été pris en compte... « *Nous n'avons pas récupéré la réalité de ce qu'était le temps d'intervention des agents municipaux sur l'ensemble du territoire des 39 communes. Aujourd'hui, on le mesure* », admet le président. Et ce point constitue bien un sujet d'interrogation à l'heure actuelle. Christophe Sirugue et le directeur des services ont effectivement une préoccupation : comment assurer une vigilance régulière sur l'ensemble des ouvrages. Un sujet que les élus de l'agglomération vont devoir prendre à bras-le-corps sans tarder afin de lui trouver une solution.

Christophe Sirugue n'hésite pas à interpeller ses collègues sur ce point. « Dans une réunion récente avec les élus sur ce thème, j'ai pu constater deux types de réactions. Certains d'entre eux continuent à faire le suivi avec leur personnel et alertent le Grand Chalon si nécessaire. Tandis que d'autres ne bougent pas pour mieux interpeller de façon négative l'agglomération. Cependant, nous avons pu démontrer lors d'un épisode récent de pollution que nous pouvions intervenir rapidement. »

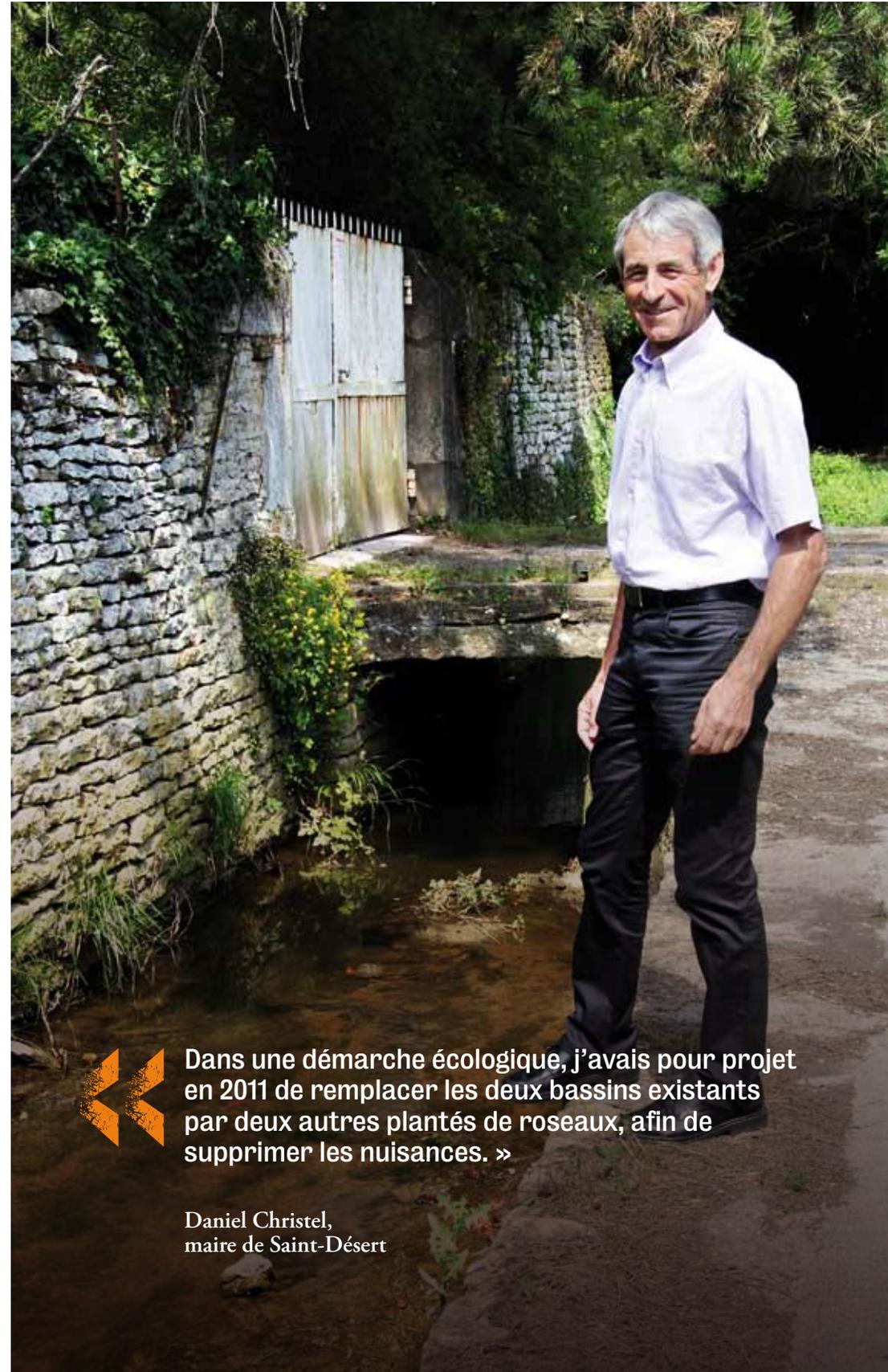
Le politique combatif relève le menton. Puis, il concède que le service n'est pas totalement dimensionné comme il faudrait, mais que les créations de postes ne seront pas aisées dans un contexte financier contraint...

L'eau va être un terrain sur lequel les élus montreront s'ils sont en mesure de jouer collectif au sein de l'agglomération et de veiller à la cohérence d'un service public au-delà des querelles politiques.

Cette difficulté potentielle devient sensible quand on se rend à Saint-Désert, un village viticole de 950 habitants à 15 kilomètres à l'ouest de Chalon. L'église fortifiée aux tuiles vernissées et les imposants domaines vigneron charpentent le cœur du bourg traversé par le Rio-Mô, un petit cours d'eau endigué. Le maire, ex-fonctionnaire policé, expose avec précision et un sourire parfois légèrement pincé les difficultés liées à l'eau à Saint-Désert. La commune tente d'abandonner les traitements pesticides, mais elle a dû renoncer au projet d'une station collective de lavage destinée aux enjambeurs. Devant la complexité de la mise en œuvre collective, la commune et les vignerons intéressés ont préféré traiter individuellement leurs effluents pollués. Le maire regrette également que des bassins de rétention n'aient pas été creusés au pied des parcelles de vigne lors de leur plantation pour contenir le flot de boue qui coule des deux monts lors des gros orages.

Daniel Christel, opposant politique au président de l'agglomération, exprime avant tout ses récriminations quant au transfert de compétences. Il accepte mal que sa commune rurale ne soit plus qu'une simple porte d'entrée du Grand Chalon, parfois oubliée au profit du centre urbain. L' élu vit difficilement le passage qui s'opère pour les maires de la périphérie... « Que signifie la fonction de maire s'il ne peut plus prendre de décisions ? », s'interroge-t-il.

À Saint-Désert, l'alimentation en eau potable reste confiée à un délégataire, et l'assainissement est revenu au Grand Chalon. Un transfert



Dans une démarche écologique, j'avais pour projet en 2011 de remplacer les deux bassins existants par deux autres plantés de roseaux, afin de supprimer les nuisances. »

Daniel Christel,
maire de Saint-Désert

auquel l'élu s'est opposé, arguant que le service rendu aux usagers perdrait en réactivité et en proximité. « *Tout est vu de très loin au niveau de l'agglomération, l'examen des dossiers est plus éloigné de la réalité et je regrette un manque d'écoute.* » Plans à l'appui, Daniel Christel apporte son éclairage sur le projet qui fut une pomme de discorde avec l'agglomération. Dès 2010, la municipalité avait prévu de remplacer un second lagunage sous-dimensionné en prévision de l'évolution de la population. En 2011, il avait pour projet, dans une démarche écologique, dit-il, de remplacer les deux bassins existants par deux autres plantés de roseaux, afin de supprimer les nuisances. Pour faciliter l'investissement global de 509 000 euros, la commune avait réalisé une « provision financière » et la taxe assainissement « assez élevée » pouvait permettre de financer le projet sur quinze ans.

En 2012, l'agglomération a analysé le dossier de Saint-Désert, fait réaliser une nouvelle étude de 30 000 euros et élaboré un nouveau plan. Un seul bassin planté de roseaux sera adjoint aux deux en fonctionnement pour une dépense de 364 000 euros. « *Une solution bâtarde* », estime le maire, qui conteste un coût de fonctionnement plus élevé – 1 500 euros par an en sus – et souligne que le bassin sera creusé dans les boues précédemment épandues... De toute évidence, la pilule a été dure à avaler pour lui. Comme son homologue de Saint-Loup-de-Vareennes, il se plaint d'avoir été mis devant le fait accompli par le transfert de compétences à l'agglomération, « *qui a été fait de façon trop brutale* ».

Sécuriser les financements

Les études préalables au transfert de compétences avaient ciblé un ensemble d'investissements qui vont être portés par le Grand Chalon sur une durée de dix ans. Leur montant total de 84,5 millions d'euros comporte une part importante – 55,8 millions d'euros – dédiée à l'assainissement.

Ce programme prévoit notamment de terminer la réalisation des schémas directeurs eau potable et eaux usées sur le territoire, d'établir un nouveau puits de captage en rive gauche de la Saône, de relier des communes à une usine d'eau potable, de remplacer les branchements d'eau potable en plomb, de remettre en état une station d'épuration et d'en agrandir une autre, etc. Ces dépenses ont été bien entendu prises

en compte dans le calcul du prix de l'eau, qui va augmenter jusqu'en 2019, date à laquelle tous les citoyens de l'agglomération s'acquitteront du même tarif pour ce service public.

Ces investissements sont-ils sécurisés à l'heure actuelle ? Le président de l'agglomération l'assure. Il précise que l'important pour lui est de ne pas abandonner les travaux, de ne pas perdre les crédits, quitte à s'adapter en prenant davantage de temps. Toutefois, l'agglomération sera tenue par les délais qu'elle s'est imposés pour la convergence tarifaire.

Par ailleurs, afin de satisfaire les besoins futurs de la collectivité et pour entrer dans la logique globale de bassin versant en accord avec les objectifs de la directive cadre sur l'eau, une autre vague de travaux est d'ores et déjà envisagée. La réflexion dans les services de l'agglomération et les négociations avec l'agence de l'eau ont avancé en 2013. L'agglomération va ainsi devoir élargir son champ d'intervention à la préservation des milieux aquatiques. Pour Christophe Sirugue, dans tous les cas, l'important reste de « *construire un partenariat qui sécurise les financements.* »

Autrement dit : les programmations d'investissements doivent être tenables et leur réalisation assurée. « *Nous avons besoin d'accompagner les nouvelles demandes financières exprimées par les communes de l'agglomération dans un cadre prévisionnel sûr ; de ce fait, il est nécessaire d'avoir avec nos financeurs des conventions fixant des enveloppes pluriannuelles.* »

Gilles Manière, vice-président chargé des politiques de l'eau et de l'assainissement de l'agglomération, apporte un complément à l'affichage politique des choix de l'agglomération portés par le président. L'homme de haute stature à la chevelure grisonnante accueille avec courtoisie dans son bureau. Il prend le temps de situer son action au sein de l'agglomération. Conseiller municipal de Chalon-sur-Saône depuis 2001, il fut responsable du développement durable jusqu'en 2008. À cette date, il s'est retrouvé dans l'opposition. Une situation que ne l'émeut guère. L'ancien enseignant dit ne pas supporter les gesticulations politiciennes. Il affiche son intérêt pour un travail communautaire, soucieux de cohérence territoriale, et dit se préoccuper de trouver des solutions à la crise. Il entre dans le détail des dossiers.

Gilles Manière admet avoir trouvé « *une situation complexe et pas globalement idéale* ». En ce qui concerne l'eau potable sur l'agglomération



« Le plus important pour l'agglomération est de mener à bien ses schémas directeurs d'ici 2014 afin de définir les priorités et d'engager les travaux de façon communautaire. Actuellement, nous traitons encore les questions au jour le jour. »

Gilles Manière
vice-président chargé des politiques de l'eau
et de l'assainissement de l'agglomération

mération, l'âge moyen théorique des canalisations était de 120 ans puisque le taux de renouvellement avoisinait seulement les 0,85 % au lieu des 1,5 % selon les bonnes pratiques. Par ailleurs, il s'agit de gérer 58 forages sur le territoire – un nombre important – et pourtant l'on estime que la sécurisation de l'approvisionnement n'est pas assurée. Les recherches pour une diversification de la ressource se poursuivent. Pour parfaire le tableau, Gilles Manière ajoute que le rendement du réseau était estimé à 76 % seulement en 2011.

Les données concernant les infrastructures d'assainissement ne sont pas meilleures. Le rattrapage pour le renouvellement des canalisations d'eaux usées sera important sur plusieurs années. Quant à la qualité des rejets dans la Saône, elle doit être sensiblement améliorée. C'est une lourde machine que l'agglomération doit mettre en place. Gilles Manière est conscient de la tâche qui repose sur la nouvelle direction de l'eau et de l'assainissement, organisée en trois services, avec 22 personnes. « *Le plus important pour l'agglomération est de mener à bien ses schémas directeurs d'ici à 2014 afin de définir les priorités et d'engager les travaux de façon communautaire. Actuellement, nous traitons encore les questions au jour le jour.* » Pour le vice-président de l'agglomération, l'objectif est d'aboutir à une plus grande cohérence territoriale, d'autant que la communauté recouvre un même bassin versant.

Solidarité territoriale

Un dossier particulièrement sensible demeure celui du prix de l'eau.

La convergence tarifaire a été enclenchée au 1^{er} janvier 2013 et s'achèvera en 2019, avec un tarif unique de l'eau et de l'assainissement pour tous les administrés de l'agglomération.

Cette décision a été votée à la quasi-unanimité, souligne l' élu. Pourtant en février 2013 a éclaté une nouvelle bagarre de chiffres entre élus par presse interposée. En 2012, dans l'agglomération, le tarif eau et assainissement se situait entre 2,87 euros et 4,94 euros, selon les communes. Pas étonnant que le principe de convergence fasse grincer des dents selon le niveau de prix pratiqué dans chacune des collectivités. Gilles Manière défend ce principe de solidarité territoriale et il explique qu'en 2019 les 40 000 foyers du Grand Chalonnais devront payer

4,66 euros par mètre cube d'eau, soit une augmentation de 0,96 euros par mètre cube par rapport au prix moyen de 2012. Il rappelle également que l'agglomération s'est engagée à ce qu'en 2019 le tarif unique soit inférieur de 20 centimes au prix moyen national.

En effectuant une visite à la station d'épuration du Port Barois, en bordure de Saône, qui traite les effluents de Chalon ville et de quinze communes de la périphérie, l' élu communautaire se montre attentif aux explications de Valentin Jaillet, surveillant de traitement pour l'opérateur de la concession. Sur cette station construite en 1994, des améliorations ont été apportées pour renforcer la capacité d'aération dans les bassins et faciliter la nitrification. Un gain d'efficacité qui doit faire baisser la facture énergétique. En précisant que l'agglomération cumule divers contrats de délégation de ses services d'eau et d'assainissement avec différents opérateurs et des services en régie, Gilles Manière se félicite que le Grand Chalon ait signé un avenant à l'ensemble de ses contrats de concession en 2012. Fait assez rare.

Cette modification visait un rééquilibrage de la relation entre concédant et concessionnaire. « Une clause prévoit que nous reverrons tous les contrats en 2018. Pour l'heure, la collectivité a repris la main sur tout, les périmètres gérés en régie directe et ceux des délégations. Mais nous ne faisons pas de sectarisme. Les opérateurs privés sont des partenaires importants et compétents », ajoute l' élu. Comme le maire de Chalon, il mesure bien les difficultés à aller vers la régie totale. Leur objectif est avant tout de faire progresser la maîtrise des services par la puissance publique au travers de contrats renégociés.

En revenant aux programmes de travaux liés à l'assainissement, Gilles Manière estime que l'intendance sera en état d'ici quelques années. Cependant, en réfléchissant en termes de développement durable, il s'inquiète de l'évolution des milieux aquatiques. « La restauration écologique, c'est plus compliqué à mettre en œuvre que de changer des canalisations. » Il n'oublie pas le travail déjà accompli à travers le premier contrat de rivière de la vallée inondable de la Saône mis en œuvre par l'établissement public territorial du bassin (EPTB) Saône et Doubs, en partenariat avec les autres acteurs de l'eau du territoire.

Un nouveau contrat de rivière du bassin chalonnois a été présenté à l'agence de l'eau en juin 2013. Le projet préparé sous la houlette

de l'EPTB prévoit la restauration de trois cours d'eau en particulier : la Corne, la Thalie et l'Orbize, même si 237 kilomètres de rivières sont concernés sur 39 communes. Plus de 100 actions sont programmées pour restaurer le bon état écologique des eaux conformément à la réglementation, soit des investissements de l'ordre de 20 millions d'euros sur cinq ans. La mise en œuvre d'un tel contrat reposera sur les épaules de trois syndicats de rivière ne disposant pas de ressources propres. La question de la solidarité territoriale et du rôle de l'agglomération pour exécuter ce contrat se poseront inévitablement les prochains mois.

Quant à Christophe Sirugue, il estime que « l'établissement est devenu l'interlocuteur indispensable et garant de la cohérence pour toute la chaîne de l'eau. » Et il savoure une satisfaction : « C'est une véritable révolution, un pas de géant qui était nécessaire pour engager des travaux gigantesques. » Après de très longs débats entre élus, un accord a pu être trouvé qui prévoit un plan de travaux. L'établissement ne financera plus seulement des études.

Une volonté politique

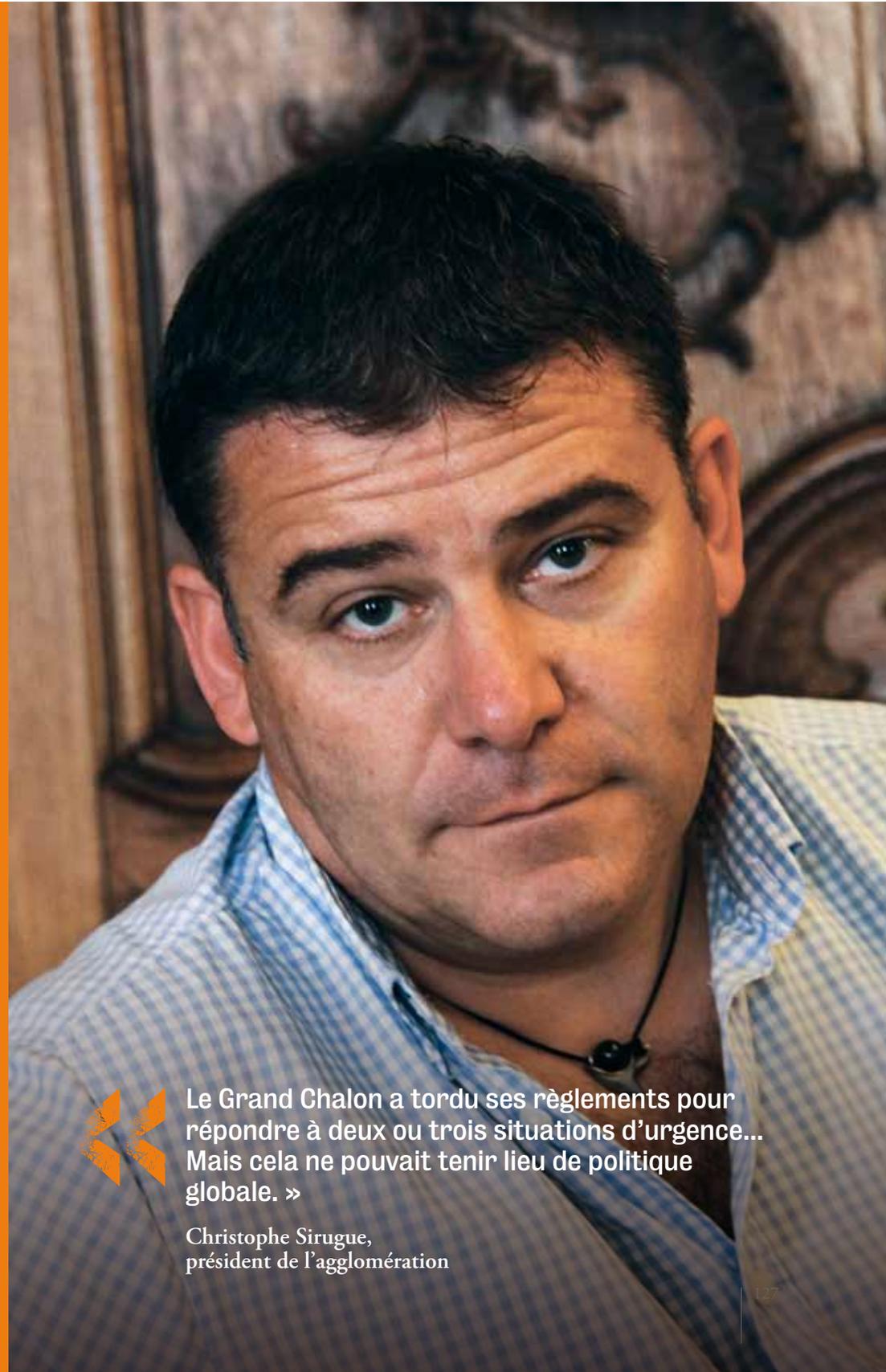
Christophe Sirugue, président de l'agglomération, explique les deux enjeux qui l'ont conduit à suggérer aux autres élus la prise de compétence du Grand Chalon sur l'eau et l'assainissement.

« Ma volonté politique est d'aborder les enjeux du territoire dans leur globalité ; à partir du moment où je souhaitais que le Grand Chalon puisse traiter les questions d'urbanisme au sens large dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal, il était inévitable que les questions d'eau et d'assainissement en soient partie prenante. Je précise que c'est bien parce qu'il m'apparaît nécessaire dans ce pays de travailler les cohérences du territoire en matière d'aménagement que cette décision politique a été prise. »

Dans un second temps, l'attachement qui est le mien à un service public fort trouvait aussi sa concrétisation dans une prise de compétence qui - dans un délai raisonnable - permettait de s'interroger sur ce qui pourrait être une réaffirmation de la puissance publique sur les services d'eau et d'assainissement. »

Il précise sa vision en la matière : *« Nous devons gérer au sein de l'agglomération des situations disparates : régie, concession totale ou affermage. Et je ne veux plus être, comme dans la ville centre, dans une situation de dépendance aussi forte de par son délégataire. L'objectif n'est pas de tout mettre en régie, mais de faire progresser la capacité à maîtriser par la puissance publique les questions d'eau et d'assainissement selon des formes diverses, hormis la concession. »*

L'élu envisage donc des coopérations avec le secteur privé, des contrats bien maîtrisés, et il souligne qu'en la matière son modèle c'est Nantes... où une régie côtoie des contrats avec deux opérateurs.



Le Grand Chalon a tordu ses règlements pour répondre à deux ou trois situations d'urgence... Mais cela ne pouvait tenir lieu de politique globale. »

Christophe Sirugue,
président de l'agglomération

Ouvrir une troisième voie pour l'eau

ÉPILOGUE

Huit histoires. Huit territoires. Huit fois, des femmes et des hommes ont franchi le cap de l'impossible et ont ramené le bon état des eaux.

Ils ont fait preuve d'une motivation sans bornes pour l'eau. C'est ce que l'eau déclenche généralement chez l'homme : la travailler, c'est toucher à la vie, à ce dernier espace sauvage au cœur de nos territoires domestiqués, se mesurer à ses soubresauts caractériels. On ne résiste pas à l'eau, on ne la domestique pas, on l'accompagne. On ne l'exploite pas comme une ressource, on l'emprunte comme un bien commun.

Ils ont aimé leur territoire. Ils ont fait de l'eau un projet de territoire. L'eau coule, par nécessité, et elle mêle les hommes et leurs histoires dans un infini de situations à organiser : agriculteurs, producteurs d'eau, associations de protection de l'environnement ou des consommateurs, élus, sourciers, industriels, tous sont concernés...

Ils ont tout compris. Ils ont compris que l'eau a besoin de victoires éclatantes, que le bon état des eaux est le désir sourd des populations, que la bonne gestion est leur honneur de responsables. C'est si important que l'Europe en a fait une directive en l'an 2000, la directive cadre sur l'eau. Ils ont aussi compris que l'eau transcende les frontières administratives et les clivages politiques, que l'eau ne craint rien plus que l'anarchie dans la gestion et que le diktat technocratique n'est pas une option pour les territoires.

Une troisième voie

« *Montre-moi ta rivière, je te dirai dans quel état est ton territoire...* »
Si nous observons la planète, nous constatons que malheureusement l'anarchie domine dans la situation de l'eau. Le Nil ou le Gange sont à sec, des rivières sont tellement polluées en Chine qu'elles tuent des hommes, des rivières trop enserrées dans leurs digues arrachent tout

sur leur passage avec une violence inouïe à la première grande crue. Des pollutions, des inondations, des catastrophes se déroulent à des milliers de kilomètres, mais également ici. À l'opposé, la mer d'Aral est morte de ce qu'un État hyperrégulateur n'ait vu dans les fleuves qui la nourrissaient qu'une facette, l'irrigation du coton, et en ait fait un absolu au détriment de tous.

La troisième voie, celle que nous voulons pour l'eau, a les yeux résolument fixés sur les résultats – à long terme –, et elle est profondément ancrée dans la concertation et le partenariat. Elle est démocratique.

Ambitieuse sur les résultats, elle s'est illustrée à Besançon, où l'eau captée à la source d'Arcier n'a pas besoin de dépollution de nitrates ou de pesticides pour être potable. À Gignac, une petite ASA d'irrigation a osé la refondation complète du modèle de l'irrigation méditerranéenne en passant du Moyen Âge aux technologies de pointe du goutte-à-goutte et a ainsi sauvé le fleuve Hérault en aval et tous ses habitants. À Saint-Ambroix, le maire a osé des travaux d'Hercule pour offrir une deuxième naissance à l'eau dans sa ville... Pourquoi est-ce si important ? Parce que leurs actions au quotidien pour gérer des robinets, des réseaux, des captages, pour revoir le partage de l'eau ou les pratiques agricoles font de plus beaux territoires, rendent les cours d'eau plus vivants. Parce que le bon état des eaux est à reconquérir d'arrache-pied chaque jour, car tout se dégrade lentement. Parce qu'enfin la nature répond aux efforts de l'homme.

L'humilité nous pousse à reconnaître que nous avons hérité de ces rivières, avec un cortège de savoir-faire d'une grande sagesse et une connaissance inouïe du territoire, et que nous n'avons qu'à inventer des modes nouveaux à des pratiques ancestrales, accepter la richesse du passé et lui adjoindre les solutions de la modernité. Hier comme aujourd'hui, l'eau qui stagne croupit, et nous avons maintenant à refaire courir l'eau en ouvrant les nombreux seuils qui la barrent. « Une rivière reprend toujours son cours », et les crues dramatiques de ces dernières années nous l'ont rappelé au prix de vies humaines et de dégâts sur les digues. Le foncier pris sur l'espace de liberté d'une rivière est souvent bien mal acquis. C'est en y prêtant attention que nous donnerons à nos enfants des rivières aussi belles que celles que nous avons trouvées. C'est possible.

Ancrée dans le partenariat et la concertation, cette troisième voie se réinvente pour chaque territoire. Cela n'est pas propos de mollesse, mais au contraire plus d'exigence pour les institutions de l'eau. À Chalon, quelle énergie n'a-t-on pas utilisée pour simplifier le mille-feuille administratif et transférer la compétence à la communauté d'agglomération, lieu supérieur en capacité technique et capable de grande volonté. En Apt, sauver le Calavon d'une mort certaine par assèchement a obligé à s'entendre sur un SAGE¹, à s'engager sur des économies d'eau avant d'aller forer la nappe profonde.

Le partenariat est notre socle, simplement parce que l'eau coule. Elle coule d'un territoire de droite à un territoire de gauche, de l'industriel vers l'agriculteur, de l'agriculteur vers l'urbain, de la ville vers le lieu de baignade ; l'eau coule entre autant de gens différents qui ne se parlent pas d'ordinaire. L'eau crée des histoires entre tous ces hommes. Elle les oblige à se rencontrer. C'est l'eau elle-même qui a commandé l'invention des comités de bassin, les SAGE, les commissions locales de l'eau, qui sont autant de lieux de coopération des acteurs de l'eau et des territoires.

Comptables devant les citoyens

Les Français s'agacent de mille choses pour l'eau. Une enquête, menée en 2012², révèle qu'ils sont de plus en plus nombreux – 57 % – à craindre de manquer d'eau à une échéance de vingt ans et plus. Ou bien qu'ils sont une majorité – 52 % – à penser que la qualité des nappes et des rivières va se dégrader à l'avenir. Tout le monde est persuadé que le taux de pesticides dans les eaux est trop important ; ces pesticides, qui ont une courte vie dans les champs, ont une longue vie dans l'eau et dans le fond des rivières. C'est la vie même qui est touchée. L'idée que les rivières ne sont ni propres à la baignade, ni bonnes pour les poissons s'impose comme une croyance inoxydable.

Les attentes des Français ne sont pas exorbitantes, mais elles mettent en question nos solutions demeurées archaïques. Que les captages d'eau potable, qui représentent seulement 3 % de la surface agricole

¹ SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

² Le baromètre « Les Français et l'eau » 2012, réalisé par TNS-SOFRES pour le compte du Centre d'information sur l'eau.

utile, ne soient pas encore libérés des pesticides et des nitrates intrigue. Que les rivières méditerranéennes soient si déformées, étriquées entre leurs digues et raccourcies, et que cela provoque des morts et de lourds dégâts en cas de crue est inacceptable. En venir à payer des camions pour faire rouler les galets en aval, alors que la nature sait accomplir ce travail depuis la naissance du monde, effare. La moitié de nos cours d'eau affiche encore un état dégradé. Des stations d'épuration vieilles de quarante ans et à bout de souffle peuplent nos campagnes, des surpompages d'eau qui n'existaient pas voilà trente ans sont apparus...

Nous tous, responsables publics, devons refaire aujourd'hui la preuve de notre action pour l'eau et convaincre. Nous devons dépasser beaucoup de tabous : une passe à poissons n'est pas un délire écologique d'aujourd'hui. C'est une invention très ancienne, une évidence pour les pêcheurs, les kayakistes ou encore les baigneurs, qui n'aiment pas voir l'eau d'une rivière croupir entre deux murs. Une rivière n'est pas un lac miroir : couler fait beaucoup de bien à la qualité de son eau. Supprimer ou aménager un seuil, c'est aussi rouvrir le passage aux galets et une façon très économique de gérer les écoulements et d'atténuer les crues. Il en va de même pour les zones humides, qui rendent gratuitement mille services pourvu qu'on les laisse vivre : épurer les eaux, faire l'éponge face aux crues, infiltrer l'eau épurée vers les nappes...

Nous devons parler du mille-feuille administratif puisqu'il n'est nulle part aussi fourni que dans le monde de l'eau. 35 000 services d'eau potable et d'assainissement ont fait de la France la championne européenne du morcellement là où les Britanniques se suffisent de cent fois moins de services. Nous organisons parfois l'incompétence technique et nous nous plaignons ensuite du manque de porteurs de projets. Nous avons tout à gagner à la simplification. Voilà des années, la création de syndicats des eaux avaient montré, en pionniers, le chemin de l'intercommunalité. Cet élan doit être réactivé, y compris pour la gestion des rivières.

Une agence pour l'eau

Aux côtés des territoires qui s'engagent à valoriser leur or bleu, l'agence de l'eau veut être un expert de référence, un faiseur de solutions avec son budget de plus de 500 millions d'euros par an. Elle suscite des

projets, qui vont jusqu'à se matérialiser de façon exemplaire par des contrats de rivière ou des schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Elle entraîne la communauté de l'eau dans un pacte commun, le SDAGE, dirigé vers le bon état des eaux. Elle ne viendra pas seule, mais avec l'État et ses services de police de l'eau, avec l'ONEMA et ses hyper experts des milieux aquatiques. Elle viendra aussi avec les conseils généraux, chantres inlassables de la solidarité entre les territoires, et deuxièmes plus grands pourvoyeurs de fonds pour l'eau. Les conseils régionaux s'ajoutent, avec leurs récentes compétences d'ordonnateurs des fonds européens et de collectivité chef de file de la biodiversité. Autant de personnes qui ne se rencontreraient pas entre elles et avec les usagers économiques et associatifs de l'eau sans les comités de bassin.

Porteurs d'espoir

Les femmes et les hommes de ce livre sont à l'image de ceux que l'agence de l'eau rencontre au quotidien dans son travail de terrain inlassable au bénéfice du bon état des eaux. L'agence veut aujourd'hui, par ce livre, les mettre en lumière, comme des premiers de longues cordées qui répondent toutes à cet appel commun : sauvons l'eau ! Si ce livre bruisse du clapotis des eaux, il prend source dans le brouhaha des places de village et saisit le vif des débats des salles de délibération. Il suit ces héros du quotidien sur leur chemin politique de gestionnaires de territoire et d'eau.

Ils s'inscrivent dans une suite de travailleurs acharnés de l'eau. Les Romains nous ont laissé, avec des aqueducs qui nous contemplent encore, le patrimoine le plus vénérable de l'eau. Les acteurs d'aujourd'hui sont tout autant solides, patients et responsables. Grâce à eux, la guerre de l'eau n'aura pas lieu.

MARTIN GUESPEREAU

directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

LYON, NOVEMBRE 2013

Nos remerciements à :

Pour la source d'Arcier :

Christophe LIME adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement pour la Ville de Besançon ; Régis DEMOLY directeur du département de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Besançon ; Maximilien PARISOT chef du service production d'eau potable de la Ville de Besançon ; Yves-Michel DAHOUI conseiller général, président du syndicat mixte du marais de Saône ; Marylène SIMONIN et Christophe VERRIER chargés de mission au syndicat mixte du marais de Saône ; Christian MOREL vice-président de la chambre d'agriculture du Doubs ; Franck CECH conseiller environnement à la chambre d'agriculture du Doubs ; Xavier RENAUD de la FREDON Franche Comté ; Benoît GROSJEAN technico-commercial de la coopérative agricole Terre Comtoise ; Samuel HUGO du GAEC des Fiètres ; Sébastien BONNET du GAEC du Frêne ; Dominique BULLE du GAEC des Combottes – Bulle ; Denis GALLET directeur de l'aérodrome de Besançon - La Vèze ; Christophe COLOTTE agent technique de l'aérodrome de Besançon - La Vèze ; Thérèse ROBERT adjointe à l'environnement à Gennes ; Aline MOTTAS agent technique polyvalent à Gennes ; Nicolas FLORIN responsable des espaces verts à Saône ; Christophe DETOUILLOU technicien urbanisme à Saône.

Pour la Haute-Bourbre :

Daniel VITTE conseiller général, président du syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre ; Samuel ROCHAS directeur technique du syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre ; Henri RIVIERE adjoint au maire de Virieu-sur-Bourbre ; David CINIER chargé de projet eau agriculture milieux au syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre ; Nicolas AGRESTI et Muriel FERRANDES de la SAFER ; Mérim KADIRI conseillère agro-environnement à la chambre d'agriculture de l'Isère ; Jocelyne DURAND et son fils Benjamin DURAND du GAEC de la Richardière ; Dominique, Thierry et Romain GUTTIN de l'EARL du Ripaillon.

Pour l'Ain :

Jacques CAGNAC président du syndicat de la basse vallée de l'Ain et de la commission locale de l'eau ; Céline THICOIPÉ directrice du syndicat de la basse vallée de l'Ain ; Aurélien POMAREL chargé de mission SAGE ; Alain DUPLAN chargé de mission du syndicat de la basse vallée de l'Ain ; Catherine PETIT chargée de mission Rhône au Grand Parc de Miribel Jonage ; Olivier PRÉMILLIEU chef de projet au syndicat mixte Bugey Cotière Plaine de l'Ain ; M. MICHALAT président du syndicat pastoral des Brotteaux ; Daniel ROJON président de l'union des pêcheurs de la rivière d'Ain ; Benjamin BULLE technicien de la fédération de pêche de l'Ain ; Hervé PIEGAY géographe et directeur de recherche au CNRS ; Fabrice BEIGNON d'EDF ; Elisabeth FAVRE chargée de projet au conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes ; Alain BERNARD du Centre Ornithologique de Rhône Alpes ; Rémi RUFER et Madeleine CHATARD – LÉCULIER de la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature ; Gaëlle CHEVILLOTTE du bureau d'études ASca.

Pour la Brévenne et la Turdine :

Paul PERRAS maire de Nuelles, président du syndicat des rivières Brévenne - Turdine ; Betty CACHOT chargée de mission du syndicat des rivières Brévenne - Turdine ; Mickael BARBE technicien du syndicat des rivières Brévenne - Turdine ; Alain LAGARDE président de la fédération de pêche ; Franck OGEARD président de l'union des pêcheurs et riverains de la Brévenne ; Pierre GACON chargé d'études de la fédération de pêche du Rhône ; Aurélien GAYET agriculteur ; Christophe GRATADOUR technicien de la chambre d'agriculture du Rhône.

Pour le canal de Gignac :

Jean-Claude BLANC président de l'ASA du canal de Gignac ; Céline HUGODOT directrice de l'ASA du canal de Gignac ; Louis VILLARET conseiller général, président de la communauté de communes de la vallée de l'Hérault ; Albert SAYAG directeur général adjoint chef du service aménagement de l'espace - environnement de la communauté de communes de la vallée de l'Hérault ; Jean-Paul CUBERTAFOND directeur du département eau de la communauté de communes de l'Hérault ; Sébastien GALTIER du conseil général de l'Hérault ; Christophe VIVIER directeur du syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault et animateur du SAGE ; Pierre GUIRAUD président de la commission locale de l'eau du SAGE Hérault ; Jean-Marcel JOVER maire de Gignac ; Gilles COUGOUREUX directeur des services techniques de la commune de Gignac ; Daniel OUSTRAIN directeur de l'association Demain La Terre ; Marc BARRAL du service agriculture de la Région Languedoc-Roussillon ; Pascal ALLIOT régisseur du domaine de Pierrefont ; Frédéric BIGOTE régisseur domaine de Granoupiac ; Laurent FAURE directeur de la société languedocienne d'agréats.

Pour le Calavon :

Maxime BEY président de la communauté de communes du Pays d'Apt ; Pierre CARBONNEL vice-président de la communauté de communes du pays d'Apt ; François FORNAY ex directeur général des services techniques de la communauté de communes du Pays d'Apt ; Fabrice PAQUETEAU directeur du service eau et assainissement de la communauté de communes du Pays d'Apt ; Olivier CUREL maire d'Apt ; Bruno BOUSCARLE adjoint au maire d'Apt et vice-président de la commission locale de l'eau ; Jean-Pierre PEYRON maire de Viens ; Cédric PROUST chargé de mission animateur du SAGE du Calavon au parc naturel régional du Lubéron.

Pour la Cèze à Saint-Ambroix :

Daniel PIALET maire de Saint-Ambroix et vice-président du syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Cèze ; Henri MAXIMIN adjoint au maire de Saint-Ambroix délégué à l'eau et l'assainissement ; Célia BELHOMME directrice générale des services de Saint-Ambroix ; Jean-Baptiste BAGNOL responsable du service eau et assainissement Saint-Ambroix ; Yvan VERDIER conseiller général et président du syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Cèze ; Franck CAZIN directeur du syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Cèze ; Michaël PALARD responsable de la politique eau potable et assainissement du département du Gard ; Jean-Marc FRANCOIS hydrogéologue.

Pour le Grand Chalons :

Christophe SIRUGUE président du Grand Chalons ; Gilles MANIERE vice-président en charge des politiques de l'eau et de l'assainissement au Grand Chalons ; Christian FICHOT délégué aux réseaux infrastructures et relations avec les usagers au Grand Chalons ; Yann GUYOMARC'H directeur général des services techniques du Grand Chalons ; Pierre-Olivier DUPEYRAT directeur du service eau et assainissement du Grand Chalons ; Sandrine MEREY responsable de l'eau et de l'assainissement au Grand Chalons ; Anne-Sophie MONIN chargée de mission eau et assainissement au Grand Chalons ; Michel ISAÏE maire de Saint-Jean de Vaux ; Patrick LE GALL maire de Varennes-le-Grand ; Daniel CHRISTEL maire de Saint-Désert ; Jean-Claude NOUVEAU maire de Farges-les-Chalons ; Francis DEBRAS maire de Saint-Loup ; Bruno SERVIERE responsable maintenance des Emballages Laurent et président de l'Auzin.

... et aussi aux équipes de l'agence de l'eau qui ont contribué à tous ces projets et à la réalisation de ce livre.

Édité par
agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
2-4 allée de Lodz
69363 LYON CEDEX 07

Conception graphique
rébus
33100 BORDEAUX
www.rebus.fr

Première édition, achevée d'imprimer en novembre 2013
sur Arctic volume white, 115 g (FSC)
avec des encres végétales
sur les Presses de Imprimerie BM
33610 Canéjan



Dépôt légal novembre 2013

Signes d'espoir, des femmes et des hommes agissent, et ils sont toujours plus nombreux, pour relever les défis du bon état des eaux. Dans ce livre, ils ont fait bouger les lignes sur huit territoires.

À Besançon, l'eau captée à la source d'Arcier n'a pas eu besoin de dépollution de nitrates ou pesticides pour être potable. À Gignac, l'agriculture divise par six sa consommation d'eau et sauve le bassin de vie du fleuve Hérault. À Saint-Ambroix, le maire a osé des travaux d'Hercule pour offrir une deuxième naissance à l'eau dans sa ville... Leurs actions au quotidien autour des robinets, des réseaux, des captages, en améliorant le partage de l'eau ou les pratiques agricoles font de plus belles rivières, rendent les cours d'eau plus vivants. Parce que la nature répond aux efforts de l'homme.



**SAUVONS
L'EAU!**